

Repenser la science politique africaniste

La montée du nationalisme africain après 1945 et les perspectives de l'indépendance ont suscité l'étude des systèmes politiques africains. La science politique, parfois désignée sous le nom de « gouvernement », est maintenant combinée à l'anthropologie, aux langues, à l'histoire et à la géographie pour former un domaine de spécialisation intellectuelle. La littérature engendrée par ce nouveau champ d'étude a été le reflet de l'environnement de l'après-guerre mondiale qui l'a vue naître. En premier lieu, elle s'est essentiellement préoccupée de nationalisme et de bâtir de nouvelles nations dans l'Afrique postcoloniale. Elle a été ensuite marquée par le paradigme de modernisation occidentale dominant et la logique de confrontation de la guerre froide (Rostow 1960). Sous la logique dualiste de « transition » de la tradition à la modernité, les sociétés et les économies africaines ont été caractérisées de pré-modernes ; la recherche se souciait alors de trouver les agents sociaux ainsi que les modèles constitutionnels et institutionnels par rapport au pouvoir et à la transition à un État moderne. L'État africain et les élites africaines sont perçus comme des outils essentiels dans ce processus de transformation moderniste. Les études menées par Coleman (1958), Almond et Coleman (1960), Sklar (1963), Organski (1965) et Apter (1967) ont exploré les thèmes du nationalisme et de l'intégration nationale, la « politique de la modernisation » et les « étapes du développement politique » caractéristiques de cette école fondatrice de la science politique africaniste, avec ses préjugés implicites en faveur d'une perception épistémologique et idéologique occidentale du monde. Certains africains comme Claude Ake (1967) et Billy Dudley (1968) ont contribué à ce genre de science politique. Malgré ses œillères idéologiques et ses préjugés liés à la guerre froide, cette école de pensée a largement contribué à notre connaissance empirique du nationalisme africain. Elle a également développé certains outils conceptuels importants pour l'analyse des parties et des constitutions politiques africaines.

Abdul Raufu Mustapha
Oxford University,
Oxford, UK

Mais le concept de l'Afrique pré-moderne sans référence à l'impact pernicieux de l'esclavage et du colonialisme était vite battu en brèche par une génération émergente de spécialistes africains de science politique, désireuse de mettre un terme à la « tyrannie » du paradigme de modernisation occidentale. Cette innovation était aussi un produit du contexte spécifique de ses jours : l'ascension d'une intelligentsia africaine locale ; les luttes d'indépendance en Asie et en Afrique australe ; l'ascension du Dependency School en Amérique latine, l'apparition du Mouvement des non-alignés et l'influence des pays comme Cuba. L'université de Dar es Salaam est devenue le berceau d'une variante africaine du néo-marxisme du Dependency School qui a compté parmi ses membres proches des personnes comme Walter Rodney, Anthony Rweyemamu, Claude Ake, Nathan Shamuyarira, Dan Nabudere, Yash Tandon, Mahmood Mamdani, Okwudiba Nnoli, Emmanuel Hansen et Nzongola Ntalaja. À l'instar de Fanon (1963), ce brillant collectif panafricain a ensuite produit un certain nombre de classiques de la science politique africaniste des années 70 : Rodney (1972), Rweyemamu (1973), Shivji (1976), Mamdani (1976), et Ake (1978). D'autres tendances africaines et non-Africaines de la même école de pensée sont représentées par Samir Amin (1972, 1973), Senghaas-Knobloch (1975) et Williams (1976). Comme dans le cas de l'école de modernisation, plusieurs tendances importantes se dégageaient de cet Dependency School. Si certaines d'entre elles ont montré un penchant net vers un structuralisme et un populisme excessifs, d'autres au contraire ont essayé d'équilibrer la dynamique interne et externe dans leur explication du cheminement de l'État africain. Ce qu'elles avaient souvent en commun était leur critique implicite de l'élite postcoloniale africaine qu'elles qualifiaient de « petits bourgeois » et l'État

de « néocolonial ». L'État africain perdait son éclat moderniste et entamait le processus le faisant passer du statut de la « pierre angulaire » du développement africain à celui de « boulet » autour du cou de la société africaine (Mkandawire 2001:293).

Cependant, la science politique africaniste des années 70 ne doit pas être réduite au conflit souvent acrimonieux entre l'École de la modernisation et la Dependency School. Elles ont réalisé un certain nombre d'apports significatifs qui pourraient être mieux appréciés à condition de les percevoir en dehors de ce cadre binaire. On peut citer par exemple l'ouvrage révolutionnaire, *Exit, Voice and Loyalty* (1970) qu'a écrit Hirschman sur la base de ses constats à la compagnie des Chemins de fer nigérien. Un autre ouvrage a été la critique approfondie des hypothèses de base de l'École de modernisation dans *Nigeria : Modernisation and the Politics of Communalism* (1971) par Melson et Wolpe. Cet ouvrage était révolutionnaire en rapport avec ce qui est désormais devenu la thèse constructiviste dominante de l'ethnicité africaine. Enfin, l'ouvrage intitulé *Instability and Political Order* (1973), écrit par Billy Dudley était l'un des tous premiers cas d'application de la théorie du choix rationnel à l'étude de la politique africaine.

Le lien entre l'État, le marché et la société civile en Afrique après 1980

Depuis les années 80, l'organisation de la vie économique et politique dans les sociétés africaines a connu des changements importants ; ces tendances ont été précédées ou immédiatement suivies par des évolutions tout aussi fondamentales dans la représentation intellectuelle de la dynamique des sociétés africaines. Les facteurs en jeu ici naturellement sont les interactions entre le pouvoir et la connaissance ; entre le désir de façonner le cheminement particulier futur de l'Afrique et le déploiement des explications concernant son passé et son présent. Le fait que « la crise africaine » qui a annoncé ces changements ait persisté voire se soit intensifiée, en dépit d'une intense activité d'élaboration de politiques socio-économiques est également important. Au cœur

de notre compréhension intellectuelle actuelle de la situation africaine – et des projets sociopolitiques en cours sur le continent – sont les concepts changeants de l'État en tant qu'organisation du pouvoir public ; du marché en tant que principe d'organisation de la société ; et de la société civile en tant qu'expression de la volonté populaire. Les problèmes persistants des sociétés africaines peuvent être en partie liés aux crises intellectuelles relatives à notre compréhension du lien entre ces trois piliers conceptuels dominants en Afrique contemporaine. Il est important de souligner comment ces trois concepts essentiels sont articulés individuellement et collectivement dans le projet de transformation de l'Afrique depuis la fin des années 70. Je fais ensuite des propositions sur les voies et moyens de commencer à traiter certains des problèmes liés à notre (in)compréhension actuelle de ces concepts et de leurs implications pour le cheminement futur de l'Afrique.

L'État

Même si Chabal et Daloz (2005) ont affirmé que le concept d'« État » n'est pas approprié pour l'analyse de la vie politique africaine, l'État a toujours occupé une place particulière dans l'imagination politique africaine. Lorsque Nkrumah a exhorté les Ghanéens à « Chercher d'abord le royaume politique », il exprimait une croyance assez répandue dans l'Afrique coloniale selon laquelle l'État était un instrument de libération sociale. Il constituait un important objet d'agitation nationaliste en Afrique, que ce soit l'agitation nationaliste Afrikaner contre l'impérialisme britannique, ou les formes ultérieures de nationalismes africains qui ont accompagné « les vents du changement » de la fin des années 50. Le nationalisme portait essentiellement sur les moyens de s'approprier les rênes du contrôle de l'État, souvent sous la direction des classes moyennes locales de la société coloniale (Breuilly 1993). Compte tenu des tendances généralement observées et des conditions particulières du contexte africain, l'État était perçu comme un instrument de transformation socio-économique et de progrès.

Mais les relations entre l'État et la nation étaient très compliquées depuis le départ. Les nationalistes ont hérité d'un instrument d'oppression coloniale et raciste, qui avait de manière active, cherché à diviser les colonisés. Les sociétés africaines postcoloniales devaient donc s'atteler à

la double tâche de (trans)formation de l'État et de construction de la nation. L'État était perçu comme l'instrument de cette grande transformation. Cependant, comme le soulignait avec pertinence feu Abdullahi Smith (1987), cette tâche ardue qui consiste à bâtir une nation a souvent été entreprise sans faire appel à l'expérience historique propre de l'Afrique en ce qui concerne la construction d'un État. L'expérience nuancée en matière d'habileté politique dans l'Afrique précoloniale a été complètement ignorée par les élites postcoloniales (Mustapha 1999). Au contraire, comme l'ont souligné des érudits comme Mamdani (2005), on s'est souvent approprié l'héritage colonial sans trop se donner la peine de refondre ses principes fondamentaux. La vision globalisante de la construction d'une nation constatée généralement dans l'Afrique postcoloniale est également problématique ; une vision dont la logique centrale était l'incorporation de force de chaque force sociale dans le parti-État, ou sa délégitimation et sa démobilisation. A la survenance des crises de la fin des années 70, l'État africain était de plus en plus perçu comme la principale cause, et non la solution des problèmes de développement de l'Afrique (Bates 1981).

Depuis le début des années 80, des changements fondamentaux dans la conceptualisation de l'État commencent à être visibles, en particulier en ce qui concerne son rôle expansionniste. Au lendemain de l'indépendance, les structures formelles du gouvernement auraient été formées par un mélange d'héritage colonial et des hautes aspirations du mouvement nationaliste. Mais il s'agissait là de « cadres institutionnels », car la plupart des États n'avaient pas la capacité de structurer des intérêts politiques au-delà de la petite zone urbaine (Levy 2004). Par conséquent, le mode de gouvernance est rapidement passé des systèmes formels d'équilibre des pouvoirs à celui du règne personnel de fait, désigné sous le vocable de « neopatrimonialisme » qui englobe tout, avec la dégradation institutionnelle qui s'ensuit. Certains prétendent que moins de règne de la bureaucratie diminue d'autant la capacité de gestion économique ; les fonctions de base en termes de clarification, de suivi et d'application des règles formelles sont remplacées par des règles informelles, opaques et changeantes édictées par le seul dirigeant (Levy 2004). Le nationalisme africain et son premier vecteur, c'est-à-dire, l'État, sont devenus l'objet d'atta-

que de la part des idéologues néolibéraux comme Elliot Berg (Mkandawire 2005) qui a dénigré l'étranglement de l'économie par l'État. La solution à leur avis réside dans la diminution du pouvoir de l'État.

La « première génération » de réformes néolibérales avaient donc essentiellement pour objet de diminuer le pouvoir de l'État ; désengager l'État par l'institution des conditionnalités. Le marché – tant réel qu'imaginaire – est devenu le principal moteur de la vie économique africaine. La crise budgétaire de l'État africain vers la fin des années 70 aurait pu en effet rendre nécessaire la réduction drastique des dépenses de l'État de même que la réduction et la rationalisation de ses fonctions. Mais comme l'a souligné Mkandawire (1999), le prisme cognitif à travers lequel a été réalisé la réforme de l'État sur l'ordre des Institutions de Bretton Woods (IBW) avait une charge idéologique. L'objectif était de créer un État « minimaliste », ce qui a abouti à un affaiblissement très important de la capacité de l'État. Dans la mesure où certaines institutions d'État ne sont pas désengagées, il s'agissait alors de renforcer la capacité administrative au moindre coût ; ce qui se traduisait généralement par la réduction et la réforme de la fonction publique. Comme l'a fait remarquer Janice Aron (cité dans Mkandawire 1999:37) :

l'État en Afrique est revenu à son point de départ, celui de petit gouvernement d'avant la colonisation, mais avec en plus ... les effets résultant des chocs passés d'un affaiblissement grave de la capacité institutionnelle actuelle, d'une détérioration de la qualité et de la couverture actuelles des services sociaux et des infrastructures sans parler de l'extrême vulnérabilité d'une situation budgétaire aux variations de l'aide extérieure.

Afin de construire une capacité administrative dans cet « État minimaliste », plus de 70 projets de réformes de la fonction publique ont été mis en œuvre en Afrique entre 1987 et 1997. Mais ces réformes furent un échec retentissant ; parmi celles achevées en 1997, seules 29% ont été jugées satisfaisantes par la Banque mondiale (Levy 2004:9). Il devenait donc clair vers 1997 que tout ne s'enclencherait pas automatiquement comme par enchantement une fois que le rôle de l'État serait réduit et que les indicateurs pertinents du marché seraient mis en place. Un État régulateur si l'on peut dire est désormais perçu comme un élément essentiel, et c'est ainsi

que l'on s'est détourné du renforcement des capacités administratives d'un État minimaliste pour promouvoir la responsabilité institutionnelle. Les « bonnes politiques » restrictives de gestion macro-économique, de libéralisation du commerce international et des investissements, de privatisation et de dérégulation nécessitaient désormais de « bonnes institutions » : la démocratie, une « bonne » bureaucratie, un système judiciaire indépendant, des droits de propriété bien protégés ainsi que des institutions financières et une gouvernance d'entreprise transparentes (Chang 2005).

La « deuxième génération » de réformes visait donc à intervenir dans l'État africain selon des approches qu'il n'était pas facile de réaliser à travers les conditionnalités antérieures. De plus en plus, les IBW et les bailleurs bilatéraux ont étendu leurs programmes à tous les domaines de la politique nationale et ont déconcentré leur présence par des représentations dans toutes les régions du pays, créant de nombreux espaces de dialogue entre les bailleurs et le gouvernement grâce auxquels ils ont pu pénétrer dans diverses institutions nationales et influencer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques (Whitfield 2005 ; Harrison 2004). « Building State Capacity » (Levy et Kpundeh 2004) où le renforcement des capacités de l'État a pris le pas sur le désengagement de l'État. Mais il s'agissait d'une conception particulière de l'État en tant qu'outil technocratique permettant d'assurer le fonctionnement efficace du marché, un État régulateur et non un État expansionniste (Mkandawire 1999).

Une étude de la Banque Mondiale réalisée en 2004 sur le renforcement des capacités de l'État (Levy et Kpundeh 2004) a cependant souligné de sérieuses insuffisances dans l'expérience des IBW depuis 1997. Pour leur part de contribution au débat, Ribot et Oyono (2005), par exemple, font remarquer qu'au lieu de rapprocher la gouvernance du peuple, d'augmenter la participation, de promouvoir l'efficacité et la capacité de réaction, l'équité et une meilleure gestion des ressources et la culture du pluralisme, les programmes de décentralisation de la Banque Mondiale ont souvent conduit à de nouvelles formes « d'administration indirecte » de l'époque coloniale. Dans certains cas, le pouvoir est délégué verticalement mais les acteurs qui le reçoivent ne sont ni des représentants de la communauté locale ni comptables verticalement. Le résultat des courses est une

déconcentration et non une décentralisation. Dans d'autres, les représentants au niveau local sont élus, mais ne reçoivent pas de pouvoirs réels, et forment un simple « groupe consultatif ». Seuls quelques rares cas présentent tous les ingrédients essentiels du transfert d'un ensemble de pouvoirs discrétionnaires, de pouvoirs fiscaux et d'autorité démocratique. Dans certains pays, des pouvoirs exécutifs non-électifs sont en voie d'être reconstitués au nom de la décentralisation. Si ces changements reflètent « une nouvelle géographie de l'autorité de l'État », ils sont loin de satisfaire les promesses de décentralisation. De même, malgré la démocratisation et les programmes de réformes visant à renforcer les fonctions parlementaires, Barkan, Adamolekun et Zhou (2004) rapportent que la politique de parrainage continue de prévaloir dans les milieux parlementaires dans tous les cas. Compte tenu de ces insuffisances constatées, certains au sein de la Banque Mondiale défendent un « changement de paradigme » pour le renforcement des capacités de l'État :

... en élargissant les perspectives, du peu d'accent mis sur les approches en matière d'organisation et de gestion des affaires publiques aux règles institutionnelles du jeu dans le cadre duquel les organismes publics fonctionnent *et à la dynamique politique* (Levy 2004:26, accentuation ajoutée).

C'est ainsi que dans les années 80 et 90, on a assisté à l'élaboration de différentes conceptions de l'État africain. Bates (1981) par exemple se situant d'un point de vue du choix rationnel, insiste sur une conception de l'État en tant qu'instrument servant les seuls intérêts des élites économiques ruineuses. Il est vrai qu'au début, les IBW ont partagé ce point de vue qui a inspiré l'élaboration du programme de « désengagement » de l'État, mais leur opinion a évolué vers la perception de l'État comme une structure institutionnelle d'incitations, susceptible d'être façonnée de manière à renforcer l'efficacité du marché. Selon l'étude de Levy et Kpundeh, de plus en plus, l'approche technocratique de la gestion en vue du renforcement des capacités de l'État doit maintenant être nuancée avec d'importantes considérations d'ordre politique. Plus important comme le souligne Mkandawire (2005), l'échec des « bonnes politiques » à produire les résultats désirés n'a pas conduit à repenser la stratégie déflationniste des IBW. Au contraire, il y a de plus en plus recours à des réformes « nébuleu-

ses, éclectiques et... politiques» (Mkandawire 2005:164) sur les « bonnes institutions » et la « bonne gouvernance ».

« L'État » culturel

À ces conceptions de l'État africain, avec les ramifications explicites des politiques qui leur sont associées à travers les IBW, s'ajoute la conception culturaliste de l'État attribuée aux travaux des érudits comme Jean-François Bayart (1999), Stephen Ellis (2003) et Chabal et Daloz (2005) consacrés au répertoire culturel qui permet d'acquiescer et d'exercer le pouvoir. Chabal et Daloz (2005) ont développé l'argumentaire le plus vaste dans lequel ils soutiennent que la culture n'est pas simplement une dimension supplémentaire de la politique mais l'un « des principaux fondamentaux de la vie sociale, la matrice dans laquelle s'inscrit ce que nous comprenons comme action politique » (Chabal et Daloz 2005:21). Ils sont d'accord avec Geertz que la culture fournit « les structures de l'entendement grâce auxquelles les hommes peuvent donner forme à leurs expériences... » (Chabal et Daloz 2005: 25) ; qu'il existe une relation intime entre les valeurs culturelles et le comportement politique.

On dit des allemands, par exemple, qu'ils ont une prédilection pour les normes clairement définies de préférence par écrit sous la direction de responsables, alors que les chinois préfèrent construire progressivement et lentement les relations de confiance. Si les allemands sont mal à l'aise face à des situations fluides et ambiguës, les Chinois au contraire en font un fonds de commerce résultant en une diversité de pratiques en affaires et d'orientations éthiques. Dans leur analyse comparative des logiques culturelles de la Suède, de la France et du Nigéria, ils remarquent qu'en Suède les piétons ne traversent jamais en dehors des passages cloutés ; en France, les piétons doivent se battre avec les conducteurs de véhicules qui leur cèdent rarement le passage ; et au Nigéria, les piétons et les conducteurs de véhicules refusent de se céder le passage créant le chaos et des embouteillages dans la circulation (Chabal et Daloz 2005:245). Ces aspects formels et informels du comportement social empêtent également sur l'acceptation de l'État (Chabal et Daloz 2005:240 - 1), façonnant les concepts locaux sur le devoir civique, la responsabilité de l'État, les aspirations du peuple, la légitimité et la responsabilité politiques, les concepts de représentation politique et de régulation sociale.

En raison de ces logiques culturelles, les trois pays ont développé des acceptions complètement différentes de l'État, de la représentation et de la légitimité. L'État suédois incarne l'harmonie sociale et le bien-être collectif, et la légitimité dépend de l'assujettissement des dirigeants aux règles. En Suède, les représentants politiques essaient d'être le plus ordinaires que possible en vertu des valeurs profondément enracinées d'égalité et d'une aversion pour l'ostentatoire. En revanche, les représentants politiques français ont une inclination schizophrénique vers l'ostentatoire en raison des héritages contradictoires légués par Versailles et la révolution. La même ambiguïté est étendue aux orientations culturelles par rapport à l'État ; d'une part, les politiciens français rendent hommage à la solidité de leur institutions républicaines, mais trouvent le moyen de tricher avec le système quand cela les arrange, d'autre part.

Selon Chabal et Daloz, au Nigeria, le concept d'État « n'a aucun sens » parce qu'il est dépourvu de tous les attributs qui vont de pair avec un État dans sa conceptualisation européenne d'origine. Si l'État en Europe est un système impersonnel fondé sur le traitement de chaque individu comme un citoyen « abstrait » avec égalité des droits et des devoirs indépendamment de son identité ; dans les pays africains comme le Nigeria, la communauté politique est définie moins par des frontières géographiques précises que par une conscience collective liée aux filiations, aux coutumes et aux croyances religieuses ancestrales. Cette conception exclut toute notion d'égalité. L'institutionnalisation de la vie politique devient extrêmement difficile compte tenu de l'absence de toute différenciation entre le domaine politique et d'autres aspects de la société tels que la religion et les systèmes de parenté. L'activité politique est en grande partie régie par des procédures informelles.

Ainsi, en Afrique, le comportement politique acceptable est régi par ces principes informels transmis par la tradition orale. Les acteurs politiques se réfèrent à ces répertoires culturels communs pour asseoir leur pouvoir et confirmer leur légitimité. Les auteurs soutiennent qu'en Afrique, la politique est personnifiée par des « hommes puissants » qui établissent des rapports inégaux verticaux entre les protecteurs et les protégés comme stratégie politique, ce qui ne fait qu'ajouter au manque d'institutionnalisation de la vie politique :

notre recherche sur l'Afrique a révélé que les politiciens locaux répugnent beaucoup à accepter l'autorité des institutions d'État en ce qui concerne leur conduite personnelle. Dans le contexte d'un ordre politique particulariste, la responsabilité repose essentiellement sur la capacité des dirigeants à satisfaire les exigences des communautés et des factions qui les soutiennent. Il est ainsi essentiel de démontrer sa propre prévalence sur le domaine du formel (Chabal et Daloz 2005:243).

La représentation au sein du système politique est donc particulariste, et la légitimité dépend de la redistribution patrimoniale. La légitimité représentative est enracinée dans le pouvoir affiché, marqué par l'extravagance, la consommation voyante, et les relations avec des femmes glamour. Dès lors que l'État n'a aucune conception de l'égalité du citoyen « abstrait », les populations se mettent sous la protection de ces hommes puissants afin de promouvoir ou de défendre leurs intérêts. Les relations sociopolitiques informelles qui paraissent désordonnées vues de l'extérieur sont en fait très utiles dans un contexte de politique patrimoniale et de clientélisme. Les bureaucraties africaines ont « autant de règles non écrites que d'employés », et les relations personnelles déterminent les résultats de la bureaucratie (Chabal et Daloz 2005:242).

Naturellement, cette conceptualisation nébuleuse de la logique culturelle du Nigeria et ses ramifications politiques peuvent être contestées à bien des égards. En premier lieu, les analyses historiques et institutionnelles détaillées de la Suède et de la France sont réalisées pour dégager leurs logiques culturelles dominantes et leurs implications, mais il n'existe aucune analyse comparable dans le cas du Nigeria ou africain. Tout ce dont nous disposons sont de vagues références à deux romans : *A Man of the People* de Achebe et *A State of Our Own* de Aluko comme si le roman reflétait nécessairement la réalité ou la réalité dans son intégralité. Le savoir universitaire qui devait être pris au sérieux – comme dans les cas suédois et français – est totalement ignoré, ou rejeté comme déductive et erronée sans aucune considération. Deuxièmement, l'Afrique est le continent le plus diversifié culturellement parlant tandis que le Nigeria est certainement l'un des pays les plus complexes du monde d'un point de vue culturel et linguistique. En effet, les problèmes douloureux d'État et de

construction d'une nation au Nigeria proviendraient en partie de la coexistence acrimonieuse de plusieurs logiques culturelles et des exigences contradictoires qu'elles imposent à l'État. La sagesse voudrait que l'on traite ces réalités et complexités culturelles. La culture exerce en effet une influence sur la politique, mais malheureusement, les deux auteurs n'ont pas été persuasifs dans la défense du cas de l'Afrique, libres de tout préjugé, d'idée préconçue et de tout sensationnalisme.

Les aspects les plus importants de la perspective du culturaliste sur l'État africain sont, toutefois, leurs implications. Olivier de Sardan (1999), par exemple, écrit sur l'enracinement culturel de la corruption en Afrique, citant les cultures du don du cadeau, de la solidarité, de l'autorité prédatrice et de l'accumulation redistributive. Janet Roitman (2004) écrit sur « l'éthique de l'illégalité » ordinaire par laquelle la criminalité s'est incrustée dans les histoires institutionnelles au nord du Cameroun. William Reno (2000) affirme que les systèmes d'État « dysfonctionnels » en Afrique sont fondés sur des « États fictifs » personnalisés et informels, le commerce agressif, l'utilisation de la charge publique à des fins personnelles et le sabotage des normes internationales du comportement économique. Dans ces prétendues analyses culturalistes, il en ressort une Afrique aux moult pathologies. Parmi les implications de ces études, il faut relever également leur attitude envers la souveraineté africaine. La position implicite de Chabal et Daloz est qu'il n'existe pas d'États en Afrique; le concept est appliqué à l'Afrique parce que les dirigeants ont besoin de couverture pour avoir de la crédibilité dans le système international. Reno (2000 : 437) dénonce « la façade de la souveraineté formelle ». Ces vues fournissent la justification intellectuelle pour les appels à la recolonisation de l'Afrique par sa mise « sous tutelle internationale » (Ellis 2005). Nous sommes maintenant habitués à voir les fonctionnaires de la toute-puissante Banque Mondiale ou du FMI plastronner avec arrogance d'une capitale africaine à l'autre ; peut-être verrait-on un jour certains de ces « experts » culturalistes atterrir en Afrique en qualité de proconsuls coloniaux !

Il est important de noter qu'il existe en effet des explications alternatives des caractéristiques de la vie africaine, tels que la politique du protecteur-protégé et la dépendance sur les moyens extra-économiques pour s'approprier les ressources,

que ces culturalistes attribuent à la logique « culturelle » de l'Afrique. L'étude de la politique protecteur-protégé et l'appropriation extra-économique dans les pays comme le Nigeria (et dans la majorité d'autres pays en développement !) menée par Mushtaq Khan (2006), laisse entendre que les caractéristiques économiques de ces pays « rendent la politique du protecteur-protégé à la fois rationnelle pour les coalitions redistributives et efficace comme stratégies permettant de réaliser les objectifs des circonscriptions puissantes au sein de ces coalitions ». Khan démontre aussi pourquoi « ces caractéristiques politiques des pays en développement sont intimement liées au sous-développement des économies, à la portée limitée des économies capitalistes viables dans les sociétés en développement et aux transformations sociales inévitables que ces sociétés connaissent ».

Ce qui présente un intérêt pour notre analyse c'est que le désengagement de l'État et le renforcement des capacités par les IBW n'ont pas réussi jusqu'ici à transformer l'État en principe d'organisation efficace susceptible de répondre aux besoins des sociétés africaines. Et nous ne pouvons pas être optimistes quant aux implications potentielles de politique de la représentation faite de l'État africain par les culturalistes. En repensant l'État, nous devons donc non seulement aborder le mauvais fonctionnement de l'État nationaliste d'après l'indépendance, mais également les implications de l'État technocratique mû par le marché ainsi que celles de la perspective culturaliste.

Le marché

L'offensive idéologique contre l'État n'a d'égale que la promotion dépourvue de toute critique du marché comme la panacée aux problèmes de l'Afrique. Même s'il fallait en effet déplorer certains des excès de l'expansionnisme étatique dans l'Afrique postcoloniale, la promotion sans borne de la libéralisation du marché a été menée sans se soucier des réalités locales, ce qui a entraîné des conséquences économiques et sociales désastreuses (Mkandawire 2005). Il s'agit ici d'aborder un certain nombre de problèmes. Premièrement, la conception du marché était plus idéologique que réelle ; comme l'ont souligné certains érudits comme Altvater (1993), les marchés purs n'ont jamais existé dans l'histoire. Ils ont toujours été contrôlés politiquement. Polanyi (1957) insistait beaucoup sur ce point dans *The Great*

Transformation. La nature même du système de marché appelle l'intervention de l'État dans une certaine mesure :

- la politique du laissez-faire n'avait rien de naturel ; les marchés libres n'auraient jamais pu exister en laissant simplement les choses suivre leur cours normal ... la politique du laissez-faire elle-même a été mise en œuvre par l'État ... Le chemin qui conduit au marché libre a été ouvert et laissé tel par un interventionnisme constant en forte hausse, organisé et contrôlé au niveau central (Polanyi 1957:139 - 40).

Considérant la relation entre l'État, l'économie et la société jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, Polanyi a affirmé que des contre-mouvements en faveur de la protection sociale ont toujours accompagné tout mouvement vers les marchés libres et le libéralisme économique. L'État joue en effet un rôle actif même dans les sociétés de marché.

Or, tant en ce qui concerne leurs régimes commerciaux intérieurs et extérieurs, leurs marchés financiers que leurs services sociaux, les États africains étaient obligés de dépendre à l'excès des marchés sur lesquels ils avaient peu ou pas de contrôle. Ces politiques ont été préconisées pour l'Afrique même lorsqu'elles n'étaient pas compatibles avec l'histoire de l'économie européenne et américaine à son début (Chang 2005). Dans de nombreux cas, en particulier dans les zones rurales, les institutions d'État qui ne fonctionnaient pas bien étaient remplacées par des marchés fragmentés ou peu contrôlés puisque les entreprises commerciales réalisant un maximum de bénéfices n'avaient aucune incitation ni inclination à se rapprocher d'elles à cause de la faiblesse de la demande. Au lieu de la promesse de marché, plusieurs zones rurales étaient simplement abandonnées à elles-mêmes. Le secteur informel devrait maintenant assurer la relève là où les activités formelles de l'État ont cessé (Gris-Johnson 1992). La santé, l'éducation et d'autres services essentiels comme la fourniture d'eau étaient soumis au mécanisme de marché, celui du « recouvrement des coûts » ou sont simplement devenus informels, comme l'était la main d'œuvre :

- les années 80 ont connu un processus d'informalisation des marchés du travail en Afrique. L'informalisation du marché du travail a pris deux formes différentes. D'abord, la structure de production a été informalisée en ce sens qu'une part croissante de l'activité économique se déroule

en dehors du secteur formel. A l'heure actuelle, l'emploi salarié formel ne représente que 11% de la main d'œuvre régionale. Le deuxième type d'informalisation concerne les conditions d'embauche dans le secteur formel. Les normes de travail du secteur moderne ont été graduellement informalisées. Les salaires en argent ont diminué dans certains pays tandis que les salaires réels ont connu une flexibilité vers le bas dans la plupart des pays tant en termes absolus que relatifs. Les niveaux élevés de salaire qui ont prévalu jusqu'au début des années 70 ont été remplacés par des salaires de quasi misère au cours des années 80, notamment dans le secteur public (JASPA/ECA/OUA cité dans Grey-Johnson 1992:77 - 8).

Beaucoup de confusion idéologique a entouré la caractérisation du secteur non structuré dans ses débuts. La Banque Mondiale l'a décrit comme le secteur « le plus compétitif » des économies africaines. D'autres l'ont appelé « l'économie réelle » des pays africains, favorisant la « participation » et la croissance ; la justification même de leurs préférences pour le laissez-faire. Mais comme l'a souligné Grey-Johnson (1992 : 78), ces tentatives visant à « naturaliser » l'informalisation ne pouvait pas masquer le fait qu'elle a été induite par la politique et non pas par un phénomène « naturel ». La prédisposition idéologique vers un État minimaliste et l'économie du laissez-faire signifiaient également que les nombres croissants des opérateurs du secteur non structuré n'ont pas souvent bénéficié de la part de l'État du type d'appui qui aurait augmenté leur productivité. Les pays africains abandonnaient de ce fait leurs ... perspectives de croissance aux mains des résidents de bidonvilles à moitié instruits qui produisent pour un marché de pauvres, avec des niveaux de productivité si bas qu'ils ne peuvent avoir d'impact sur les moyens d'existence de la communauté. Le secteur informel peut servir à soutenir la pauvreté et fournir le moyen de faire face à la privation. On peut le laisser produire des marchandises de mauvaise qualité et des services sociaux inférieurs à la norme. Le secteur informel peut être utilisé à contrecarrer les objectifs de l'Afrique en matière d'industrialisation, de développement de la main d'œuvre de niveau moyen et supérieur, de modernisation de l'agriculture et d'éradication de la pauvreté (Grey-Johnson 1992:80).

Des critiques comme Mkandawire (1999) soutiennent que c'est justement ce qui

se passe dans la plupart des pays africains. Plus généralement, Mkandawire (2005) affirme que la transformation économique par la libéralisation du marché a conduit l'Afrique dans une voie sans issue. N'est-il pas ironique que malgré qu'il soit le continent le plus ajusté structurellement dans le monde, l'Afrique abrite également les économies les moins performantes et la plus grande pauvreté ? Les taux de croissance depuis les années 80 n'ont pas dépassé les niveaux des années 60 et 70. Après des décennies d'ajustement inapproprié, les exportations non-pétrolières de l'Afrique ont baissé, et les niveaux de l'épargne et des investissements n'affichent aucune amélioration perceptible. Les supposés investisseurs étrangers censés accompagner la libéralisation du marché et financière n'ont pour la plupart pas répondu à l'appel à l'exception de certains secteurs isolés comme les mines et les télécommunications. Et même dans les télécommunications, les investissements sont essentiellement intra-africains. Le commerce non-pétrolier de l'Afrique n'a enregistré aucune augmentation notable ; au contraire, on assiste à un processus de désindustrialisation. Mkandawire (2005) soutient que les vastes changements apportés à la politique économique n'ont pas produit les résultats escomptés ; les politiques d'ajustement structurel visant à intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale ont complètement escamoté les besoins de développement de l'Afrique. L'ajustement structurel n'a pas entraîné un changement structurel ; à la place on constate une transformation perverse qui ramène l'Afrique au même type d'économies coloniales contre lesquelles les régimes nationalistes ont lutté pour s'en libérer (Mkandawire 2005:171). L'exposition accrue au système international et l'accroissement de la dépendance sont allés de pair avec la marginalisation économique.

Nous devons donc repenser le rôle du marché dans les relations économiques internes et externes de l'Afrique. En particulier, nous devons prêter l'attention à l'échec de la croissance durable et des investissements, à l'approfondissement de la dépendance ainsi qu'aux bouleversements sociaux provoqués par la nature idéologique de la conception actuelle du marché.

La société civile

Le rôle accru de la société civile est un autre élément important en Afrique contemporaine. A bien des égards, la

réémergence de la société civile est un tonique bien accueilli dans l'ensemble des sociétés africaines, longtemps dominées par le parti-État ou les dictatures militaires de la période antérieure (Monga 1996). Mais la manière dont ce concept a été traduit dans la vie économique et politique africaine suscite d'innombrables problèmes. Comme pour le marché, la société civile a été idéologiquement bâtie à tort comme la panacée de la démocratisation africaine (Diamand 1994) ; un point de vue condamné à juste titre par Kasfir et ses collègues contributeurs (1998). Ce qui est souvent ignoré c'est la vraie société civile existante de l'Afrique (Gibbon 2001; Gwarzo 2003). Mamdani (2005 : 268) évoque ce phénomène de la société civile comme une « prescription idéalisée » par rapport à la société civile comme « construction historique ». Le résultat c'est l'ignorance des aspects importants de la société civile africaine ou leur délégitimation comme « société non-civile » (Diamand 2001).

Ces idées fausses prennent corps au moment où les organisations de la société civile africaine faibles pour la plupart doivent opérer dans un monde dominé par les organisations non-gouvernementales internationales (ONG) souvent d'origine euro-américaine. Ces ONG ont créé « la révolution associative » par l'accroissement de leur nombre qui est passé de 6000 en 1990 à 25000 en 2002, ce qui les transformerait en la « deuxième superpuissance » (Choudhary 2004).

Ces développements influent sur la nature des luttes démocratiques dans lesquelles ces organisations de la société civile s'engagent (Mamdani 2000). Souvent basée en milieu urbain et dirigée par un jeune universitaire affable issu de la classe moyenne, la société civile prescrite de l'Afrique n'a aucune compréhension, dans la plupart des cas, de l'histoire des luttes politiques et économiques de l'Afrique rurale, et par conséquent a peu à dire sur ces luttes autre qu'une certaine forme de fourniture de services. De même, selon Ribot et Oyono (2005), la prolifération des ONG et d'autres acteurs non liés à l'État dans la fourniture des services locaux a tendance à fragmenter les pouvoirs qui devraient normalement revenir à des institutions locales élues. On fait à tort la promotion de ces ONG comme si elles pouvaient remplacer l'État dans des secteurs essentiels telle que la fourniture des services (Barnard et Terreblanche 2001).

En outre, la conception mono-chronique de la société civile *contre* l'État, qui transparaît de manière prédominante dans la conception des sociétés civiles africaines ne peut que déboucher sur une voie sans issue qui n'apporte de crédit ni à l'État ni à ces sociétés civiles elles-mêmes, et qui plus est, peut être préjudiciable aux intérêts des circonscriptions que les sociétés civiles desservent. L'absorption croissante des organisations de la société civile africaines par les mécanismes institutionnels du marché et leur assujettissement aux ONG parfois dans une relation globale de protecteur-protégé (Naidoo et Heinrich 2000) posent également un problème.

Un lien problématique

Quelle est la nature du lien existant actuellement entre ces trois concepts discrets dans l'Afrique contemporaine ? Pour répondre logiquement à cette question, je pars de la source du problème : l'économie. Mushtaq Khan (2004) a indiqué qu'au cours des périodes antérieures, l'échec économique aurait été traité à travers des politiques de réformes économiques avec pour objectif de rendre les marchés plus compétitifs et sans loyer. La recherche de loyer crée des loyers et déstabilise les droits de propriété tout en compromettant la croissance économique. Toutefois, en Afrique, un lien a été créé par les IBW entre le fait de chercher à reformer le marché et la réalisation concomitante du changement politique et institutionnel. L'absence de démocratie et les bureaucraties faibles sont perçues comme un moyen *intentionnel* de promotion de la recherche de loyers – et non pas comme un comportement impulsé structurellement -. La réduction des dimensions de l'État, la promotion de la démocratie, de la décentralisation et l'encouragement de la société civile sont autant d'actions censées aider à changer les structures des incitations et à limiter la capacité de l'État à créer des loyers arbitraires. D'autres mesures portent sur le renforcement de l'efficacité et la motivation de la fonction publique et du système judiciaire ainsi que l'application des mesures contre la corruption. L'objectif ultime étant la création de ce que Khan appelle un État apte à assurer des services (Khan 2004:171, 2006). Mais comme en témoignent les études de Levy et Kpundeh (2004), jusqu'ici cela n'a été qu'un mince espoir ; pour sa part, la démocratie seule ne suffit pas à consolider les classes productives dans la société tout en minant en même temps celles qui sont improductives (Khan 2004:168). Il

n'existe aucune preuve historique qui permet de dire que des réformes de cette nature sont des conditions préalables pour la croissance (Khan 2004:190).

Mkandawire (1999 :43) souligne également un autre lien important dans l'Afrique contemporaine. Le néolibéralisme plaide pour le marché, mais ne semble pas pouvoir traiter « le capitalisme existant réellement » sur le continent. Aucun effort n'est fait pour constituer des coalitions positives entre l'État et les capitalistes afin de promouvoir la croissance, parce que dans le contexte des œillères idéologiques dominantes, des relations de cette nature doivent nécessairement être collusoires et orientées vers la création de loyers. L'État est ainsi séparé des capitalistes locaux, avec la primauté accordée aux technocrates provenant des IBW ; c'est l'État par excellence apte à assurer les services.

Et en ce qui concerne les organisations de la société civile, il n'existe pas d'orientation uniforme vers l'État ni vers le marché. Le pluralisme des sociétés civiles se reflète dans le pluralisme des orientations : certains sont pro-État, ou se voient comme des partenaires de l'État, tandis que d'autres perçoivent leur rôle comme une lutte contre l'État. La même ambiguïté caractérise l'orientation vers le marché (Choudhary 2004).

Repenser le lien

Mon principal argument est qu'il existe une divergence entre les besoins de développement actuels des sociétés africaines et les modes de conception et d'établissement de liens entre ces trois concepts importants d'État, de marchés et de société civile. Notre expérience depuis la fin des années 70 montre que ces idées fausses constituent une entrave au développement africain.

La première chose à démontrer, d'après les économistes comme Mkandawire et Khan, est que nous avons besoin d'un autre type d'État compatible avec les besoins de l'Afrique ; pas un État minimaliste ou un État apte à assurer les services, mais un État transformateur ou expansionniste. L'État a toujours eu un rôle à jouer dans la promotion de la croissance, et il est inconcevable que l'Afrique soit l'unique exception à cette règle. En effet, selon Khan (2004 : 165), la question ne se pose pas en termes de et/ou ; sur le plan historique, le succès de la fourniture des services a dépendu de la capacité de l'État à réaliser avec succès des transformations

sociales rapides génératrices de croissance. En privilégiant l'État apte à assurer les services par rapport à l'État transformateur en Afrique, les IBW ont, en effet, mis la charrue avant les bœufs :

- sans des stratégies d'élargissement du rôle de l'État, des progrès durables en matière de fourniture de services sont également incertains. La plupart des politiques consensuelles sur la réforme des institutions en vue d'améliorer la fourniture des services sont basées sur une lecture partielle des théories et des preuves. Dans le meilleur des cas, il n'est pas certain qu'elles fonctionneraient et au pire, elles pourraient saper encore plus la capacité institutionnelle et politique de l'État à assurer des transformations dynamiques (Khan 2004:165).

Non seulement l'idée d'un marché sans l'intervention de l'État relève de la fiction, mais l'idée d'un État apte à assurer des services sans transformations sociales est également sans fondement à long terme. Les capacités appropriées dont doit être doté l'État apte à assurer les services – protection des droits de propriété stables, risque limité d'expropriation, faible niveau de corruption, marchés sans distorsions avec des niveaux de loyers bas et responsabilité démocratique et participation de la société civile – ne prennent pas en compte les besoins de transformations sociales de l'Afrique (Khan 2004:166 - 7). En revanche, l'histoire montre que les États qui ont réussi à promouvoir la croissance ont participé de manière dynamique à la transformation de leurs économies et de leurs sociétés, en aidant à nourrir une nouvelle classe de capitalistes, en créant les conditions leur permettant d'accéder à la technologie et aux capacités d'entreprise, en négociant la protection adéquate pour leurs produits sur le marché international et en intervenant sur les droits de propriété afin de créer et de gérer les loyers générateurs de croissance (Khan 2004 ; Chang 2005 ; Samatar 2005). S'imaginer que le marché peut accomplir ces tâches seul, « est une évolution théorique basée sur la foi et que ne justifie pas la vérité historique » (Khan 2004:190).

Deuxièmement, nous devons repenser le programme de la bonne gouvernance. Les capacités de l'État telles qu'elles ont été identifiées dans le programme actuel sont dérivées idéologiquement des préoccupations libérales et démocratiques, et ne portent guère sur les capacités d'État re-

quisies pour les transformations sociales. Moins de corruption et une démocratie approfondie ne sont pas les causes de la croissance, mais les résultats d'un développement économique réussi. La distribution sociale du pouvoir entre les classes sociales est un moyen non négligeable de réaliser un État transformateur. Dans le contexte de cet État transformateur, la société civile et le milieu des affaires devraient être très impliqués dans des coalitions ou des « réseaux d'actions » (Ng et Ng 2002) basés sur la recherche du consensus et l'établissement de la confiance. C'est le moyen de mettre à niveau les initiatives de la société civile locale tout en les protégeant contre leur capture par des intérêts locaux et internationaux plus puissants. La mission de la science politique africaniste est de ramener les transformations sociales à l'ordre du jour en Afrique.

Références

- Ake, C., 1967, *A Theory of Political Integration*, Homewood, IL: Dorsey Press.
- Ake, C., 1978, *Revolutionary Pressures in Africa*, Londres : Zed Press.
- Almond, G., et J. Coleman, eds., 1960, *The Politics of Developing Areas*, Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Altvater, E., 1993, *The Future of the Market*, Londres : Verso.
- Amin, S., 1972, «Underdevelopment and Dependence in Black Africa—Origins and Contemporary Forms», *Journal of Modern African Studies* 10 (4): 503-24.
- Amin, S., 1973, *Neocolonialism in West Africa*, Londres : Penguin.
- Apter, D., 1967, *The Politics of Modernisation*, Chicago: University of Chicago Press.
- Barnard, D. and Y. Terreblanche, 2001, *PRODDER: The South African Development Directory*, Pretoria: HSRC.
- Bates, R. H., 1981, *Markets and States in Tropical Africa: the political basis of agricultural policies*, Berkeley: University of California Press.
- Bayart, J-F., S. Ellis et B. Hibou, 1999, *The Criminalization of the State in Africa*, Oxford: James Currey.
- Breuilly, J., 1993, *Nationalism and the State*, Chicago: University of Chicago Press.
- Chabal P. et J-P. Daloz, 2005, *Culture Troubles: Politics and the Interpretation of Meaning*, Londres : Hurst & Company.
- Chang Ha-Joon, 2005, *Kicking Away the Ladder: Development Strategy in historical Perspective*, Londres : Anthem Press.

- Choudhary, K., 2004, «Global Civil Society, Globalization and Nation-State», communication présentée à la Conférence ISTR 2004, Toronto, Canada.
- Coleman, J., 1958, *Nigeria: Background to Nationalism*, Berkeley: University of California Press.
- Diamond, L., 1994, «Rethinking Civil Society: Towards Democratic Consolidation», *Journal of Democracy* 5 (3): 4-17.
- Diamond, L., 2001., «Civic Communities and Predatory Societies», communication présentée à la conférence sur «Culture Matters: A Forum for Business, Education and Training Professionals», Intercultural Management Institute, American University, Washington, 10 mai.
- Dudley, B., 1968, *Parties and Politics in Northern Nigeria*, Londres : Frank Cass.
- Dudley, B., 1973, *Instability and Political Order: Politics and Crisis in Nigeria*, Ibadan : Ibadan University Press.
- Ellis, S., 2003, «Violence and history: a response to Thandika Mkandawire», *Journal of Modern African Studies* 41 (3): 457-75.
- Ellis S., 2005, «How to Rebuild Africa», *Foreign Affairs* 84 (5): 135-48.
- Fanon, F., 1963, *The Wretched of the Earth*, Grove Press, New York.
- Gibbon, P., 2001, «Civil Society, Locality and Globalization in Rural Tanzania: A Forty-Year Perspective», *Development & Change* 32 (5): 819-44.
- Grey-Johnson, C., 1992, «The African Informal Sector at the Crossroads: Emerging Policy Options», *Africa Development* XVII (1): 65-91.
- Gwarzo, T. H., 2003, «Activities of Islamic Civic Associations in the Northwest of Nigeria: with particular reference to Kano State», *Afrika Spectrum* 38 (3): 289-318.
- Harrison, G., 2004, *The World Bank and Africa: The Construction of Governance States*, Londres : Routledge.
- Hirschman, A.O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Kasfir, N., ed., 1998, *Civil Society and Democracy in Africa*, Londres : Frank Cass.
- Levy, B. and S. Kpundeh, 2004, *Building State Capacity in Africa: New Approaches, Emerging Lessons*, Washington, DC : Institut de la Banque Mondiale.
- Levy, B., 2004, «Governance and Economic Development in Africa: Meeting the Challenge of Capacity Building», dans B. Levy et S. Kpundeh, eds., *Building State Capacity in Africa: New Approaches, Emerging Lessons*, Institut de la Banque Mondiale, Washington.
- Mamdani, M., 1976, *Politics and Class Formation in Uganda*, New York : Monthly Review Press.
- Mamdani, M., 2000, «The Politics of Peasant Communities and Urban Civil Society: Reflections on an African Dilemma», dans Deborah Bryceson et al., *Disappearing Peasantries?* Londres : Intermediate Technology Publishers.
- Mamdani, M., 2005, «Identity and National Governance», dans B. Wisner, C. Toulmin et R. Chitiga, eds., *Towards a New Map of Africa*, Londres : Earthscan.
- Melson, R. and H. Wolpe, eds., 1971, *Nigeria: Modernisation and the Politics of Communalism*, East Lansing: Michigan State University Press.
- Mkandawire, T., 1999, «Developmental States and Small Enterprises», dans Kenneth King et Simon McGrath, eds., *Enterprise in Africa: Between Poverty and Growth*, Londres : Intermediate Technology Publications.
- Mkandawire, T., 2001, «Thinking About Developmental States in Africa», *Cambridge Journal of Economics* 25 (3): 289-314.
- Mkandawire, T., 2005, «The Global Economic Context», in B. Wisner, C. Toulmin et R. Chitiga, eds., *Towards a New Map of Africa*, Londres : Earthscan.
- Monga, C., 1996, *The Anthropology of Anger: Civil Society and Democracy in Africa*, Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Mushtaq, K., 2004, «State Failure in Developing Countries and Institutional Reform Strategies», *Conférence annuelle de la Banque Mondiale sur l'économie de développement -Europe 2003*, Paris : Banque Mondiale, 165-96.
- Mushtaq, K., 2006, «Markets, States and Democracy: Patron-Client Networks and the Case for Democracy in Developing Countries», dans Julio Faundez, ed., *On the State of Democracy*, Londres : Routledge.
- Mustapha, A. R., 1999, «Back to the Future? Multi-Ethnicity and the State in Africa», dans L. Basta et J. Ibrahim, eds., *Federalism and Decentralisation in Africa: The Multicultural Challenge*, Fribourg: Institut du Fédéralisme.
- Naidoo, K and V. F. Heinrich, 2000, «Global Civil Society and the Challenge of the New Millennium: Implications for Civil Society in Africa», CIVICUS, Johannesburg.
- Ng, Catherine W. and G. H. Ng, Evelyn, 2002, «State, Market and Civil Society in Hong Kong: A Study of Multi-media Advertising on Buses», *Asian Journal of Public Administration* 24 (2): 287-303.
- Olivier de Sardan, J. P., 1999, «A Moral Economy of Corruption in Africa?» *Journal of Modern African Studies* 37 (1): 25-52.
- Organski, A. F. K., 1965, *The Stages of Political Development*, New York: Knopf.
- Polanyi, K., 1957, *The Great Transformation*, Boston: Beacon Press.
- Reno, W., 2000, «Clandestine Economies, Violence and States in Africa», *Journal of International Affairs* 53 (2): 433-59.
- Ribot, J. C. and P. R. Oyono, 2005, «The Politics of Decentralization», dans B. Wisner, C. Toulmin et R. Chitiga, eds., *Towards a New Map of Africa*, Londres : Earthscan.
- Rodney, W., 1972, *How Europe Underdeveloped Africa*, Dar es Salaam: Tanzania Publishing House.
- Roitman, J., 2004, *Fiscal Disobedience*, Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Rostow, W. W., 1960, *Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Rweyemamu, J., 1973, *Underdevelopment and Industrialization in Tanzania: A Study of Perverse Capitalist Development*, Nairobi : Oxford University Press.
- Samatar A. I., 2005, «National Institutions for Development: The Case of Botswana», in B. Wisner, C. Toulmin and R. Chitiga, eds., *Towards a New Map of Africa*, Londres : Earthscan.
- Senghaas-Knobloch, E., 1975, «The Internationalization of Capital and the Process of Underdevelopment: The Case of Black Africa», *Journal of Peace Research*, 12 (4): 275-92.
- Shivji, I., 1976, *Class Struggles in Tanzania*, Londres : Heinemann.
- Sklar, R., 1963, *Nigerian Political Parties: Power in an Emergent African Nation*, Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Smith, A., 1987, *A Little New Light: Selected Historical Writings of Abdullahi Smith*, Zaria: The Abdullahi Smith Centre for Historical Research.
- Whitfield, L., 2005, «Trustees of Development from Conditionality to Governance: Poverty Reduction Strategy Papers in Ghana», *Journal of Modern African Studies* 43 (4): 641-64.
- Williams, G., ed., 1976, *Nigeria: Economy and Society*, Londres : Rex Collings.

La colonisation dans une perspective d'histoire mondiale*

« Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de la chasse continueront à glorifier le chasseur » (Proverbe africain)

La colonisation fait partie, sans doute possible, des événements dont le poids et la mesure sont lourds dans l'histoire. Vers 1760, les empires coloniaux européens couvrent 18% de la surface de la planète et contiennent 3% de la population mondiale. En 1914, au moment de leur apogée, ils s'étendent sur 39% de la terre et comptent 31% de la population mondiale.

Si elle semble avoir aujourd'hui disparu, à l'exception de quelques confettis, elle pèse fortement sur les pays devenus indépendants et dans les relations internationales. Le passé colonial suscite toujours des débats politiques tant dans les anciennes colonies et métropoles qu'entre les premières et les secondes. La loi française du 23 février 2005 en est la parfaite illustration.

Dans le domaine de la recherche la colonisation a fait l'objet d'une abondante littérature dans le passé. Après une brève éclipse, elle connaît un renouveau avec la multiplication des thèses, colloques, ouvrages et articles de revue qui lui sont consacrés. De nouvelles questions sont posées, de nouveaux objets définis et de nouvelles approches expérimentées.

Ce renouvellement ne trouve pas toujours et partout sa traduction concrète dans l'enseignement du fait colonial. Comment enseigner la colonisation dans nos pays ? Quels programmes, quels manuels et quelle formation des professeurs assurer ?

L'évaluation des programmes et des manuels maghrébins et français montre, à l'évidence, que la colonisation est enseignée dans des perspectives strictement nationales. Une perspective d'histoire mondiale rendrait mieux compte de la complexité du phénomène. Les retombées didactiques concerneraient, à la fois, la chronologie, les concepts et le vocabulaire, les contenus et les documents utilisables en classe. Il deviendrait alors possible de préparer des séquences d'enseignement.

L'enseignement de la colonisation : des perspectives nationales

L'enseignement de l'histoire est dominé, depuis son institutionnalisation, à la fin

Tayeb Chenntouf
Université d'Oran,
Algérie

du 19^e s, par une finalité quasi-unique : construire la nation et renforcer la conscience nationale. À plus d'un siècle de distance, les instructions officielles et les programmes maghrébins réaffirment cette finalité assignée à la discipline et symbolisée en France par le rôle de E. Lavisse.

En France, à l'exaltation de la colonisation et de l'empire succède l'occultation de la décolonisation et de la guerre d'Algérie. Les programmes et les manuels ont fait l'objet de nombreuses études critiques en France même. Les réalités didactiques sont moins bien connues.

L'étude de la colonisation est inscrite en classe terminale dès la circulaire V. Duruy de 1865 qui intègre le Second Empire au programme. Elle est abordée, en partie, en classe de 1^{re} et ; à partir de 1902, en classe de 3^e. Elle disparaît de l'enseignement des collèges de 1923 à 1946 puis de 1957 à 1962 (Lantheaume 2000). Aujourd'hui, elle figure dans les programmes de classes de 4^e et de 1^{re}. Son enseignement suit un modèle inauguré par l'école de la 3^e République. Il repose sur une conception purement nationale des événements qui lie un siècle d'histoire à la colonisation. Si l'histoire de la colonisation et de l'Outre-mer est marginalisée à l'université et dans la recherche, elle est bien présente dans l'enseignement. Elle articule à l'idée d'empire, la mission civilisatrice de la colonisation et la grandeur de la nation. Les programmes le rappellent en 1938 en demandant aux enseignants de « consacrer l'attention qui se doit à la France d'Outre-mer qui n'a, peut-être pas tenu jusqu'ici dans les programmes toute la place désirable » (Lefevre 1993).

La lecture des manuels fait ressortir de nombreuses lacunes. L'enseignement de la colonisation se réduit à une vulgate minimale. L'absence de bilan de la colonisation se retrouve dans tous les manuels. Des informations ponctuelles et souvent indirectes, le bilan de la colonisation française apparaît comme positif pour la colo-

nie et, dans une moindre mesure, pour la puissance coloniale (Lantheaume 2000). Les enseignants considèrent que les manuels abordent la colonisation de manière trop discontinuée puisqu'elle ne figure au programme qu'en classe de 4^e et de 1^{re}. Ils critiquent aussi l'impasse faite sur les méthodes des conquêtes coloniales (guerre et violence de toutes sortes) et sur le système colonial lui-même (inégalité et autoritarisme administratif et politique) (Les manuels scolaires 2002 : 180).

En 2001, M. T. Maschino a fait une enquête auprès des enseignants sur le déroulement des cours consacrés à la colonisation (Maschino 2001). « On n'insiste pas trop, reconnaît un instituteur, sur les mauvais côtés de la colonisation ». En classe de 4^e des collèges, « rien n'est dit aux élèves qui abordent le partage du monde des méthodes (exactions et pillages) utilisées. Le système colonial et les résistances qu'il suscite sont évacués ». Il y a un grand vide, admet une enseignante, « entre la mise en place du système impérialiste et sa contestation ».

La décolonisation est intégrée dans les programmes de classe terminale entrés en application en 1962. Ils prévoient l'étude du monde contemporain avec d'un côté la naissance du monde contemporain (de 1914 à nos jours) et les civilisations du monde contemporain dont celle du monde musulman. Elle est introduite dans les collèges en 1971 et, dans les années 1980, elle est abordée en 4^e, 3^e, 2^e et terminale. Dans cette dernière classe, la décolonisation de l'Algérie est répartie dans trois chapitres : la décolonisation et les relations internationales, la 4^e République et la 5^e République. L'approche privilégie l'histoire intérieure française, la décolonisation n'étant plus qu'un appendice de celle-ci.

La guerre d'Algérie¹ peut théoriquement être étudiée dans les lycées dès les années 1960 avant même qu'elle ne soit terminée. Elle s'inscrit dans la partie du programme consacrée à la naissance du monde contemporain (de 1914 à nos jours) et dans celle qui concerne les relations internationales à partir de 1962. Actuellement, tous les élèves de l'enseignement secondaire rencontrent la guerre d'Algérie en classe de 3^e et en terminale dans le cadre

des chapitres sur la France depuis 1945 et la décolonisation. L'expression guerre d'Algérie apparaît dans les manuels en 1971 seulement et il faut attendre les manuels de 1983 pour la voir traitée de manière systématique en même temps que les autres guerres coloniales.

Aujourd'hui encore, elle fait l'objet de vifs débats franco-français, algéro-algériens et franco-algériens. Son enseignement en France soulève des problèmes de chronologie, de vocabulaire et de la trop grande dispersion non encore résolus.² Sa réception par les élèves peut être appréciée grâce à une enquête auprès des jeunes français, âgés de 17 à 30 ans. Elle a été réalisée par l'université de Paris 8 puis publiée et commentée par *le Monde* sous le titre: « Guerre d'Algérie : la mémoire apaisée ».³ 69% des jeunes interrogés affirment avoir entendu parler de la guerre d'Algérie d'abord par la télévision puis par leurs professeurs. Ils sont 80,50% à considérer qu'on ne leur a pas suffisamment parlé de la guerre d'Algérie à l'école.⁴

Dans les pays du Maghreb, dès les indépendances politiques, les finalités de l'enseignement de l'histoire s'inscrivent également dans des perspectives nationales. Il s'agit de construire les identités nationales, de renforcer la cohésion nationale et sociale. Les réformes en cours ne modifient pas de manière qualitative ces finalités.⁵ Paradoxalement, elles sont davantage centrées sur les identités nationales. Les nouveaux programmes et manuels mettent l'accent sur les résistances à l'occupation coloniale et les luttes pour l'indépendance. Comparativement aux deux pays voisins, la guerre d'indépendance occupe en Algérie une place stratégique.

Deux manuels conformes aux nouveaux programmes sont édités au Maroc en 2003 pour les classes de 8^e et 9^e année de l'école fondamentale (Casablanca : Maison d'Édition marocaine). Le premier est divisé en deux parties. La première, relative à l'Europe du 17^e au 19^e s, traite des changements économiques (la révolution industrielle) puis les deux révolutions américaine et française, enfin de l'impérialisme européen au 19^e s. La seconde, soit au total seize cours, traite le monde musulman face aux offensives européennes du 17^e au 19^e s : l'empire ottoman (2 cours), l'Algérie, la Tunisie et la Libye (1 cours chacun), l'Afrique avant et après la conquête coloniale (2 cours). Le reste, soit neuf cours, est consacré à l'histoire du Maroc, des débuts de la dynastie alaouite au protectorat français en passant

par les interventions et la pénétration européenne au 19^e s.

Le manuel de 9^e année est lui aussi divisé en deux parties. La première porte sur les événements mondiaux : Première Guerre mondiale, Révolution russe, Crise économique mondiale et Deuxième Guerre mondiale. La seconde est entièrement consacrée aux mouvements de libération dans le monde : au Moyen-Orient (3 cours), au Maghreb (9 cours dont 6 sur le Maroc) en Afrique (1 cours) et en Asie (1 cours). Le manuel se termine par deux questions relatives aux mutations mondiales après 1945 : les changements internationaux et le développement scientifique et technologique et ses conséquences.

En Tunisie, les réformes ont touché essentiellement la période contemporaine. Elles modifient de manière sensible l'approche du nationalisme tunisien, de ses acteurs et de la place de H. Bourguiba. Elles introduisent également une rupture dans la présentation des réactions locales face au protectorat français. Les résistances étaient absentes dans les manuels de la génération précédente alors que les nouveaux insistent sur les réactions face à la conquête coloniale. Elles sont incorporées pour la première fois dans les programmes. Le manuel de 6^e année de l'école élémentaire analyse le rôle de résistants comme Hassan b Abd Aziz et Ali al Sid. Le manuel de 7^e année précise que « les colonisateurs français ont imaginé que leur occupation du pays serait une simple promenade de courte durée. Or, les habitants leur ont fait face avec toute leur force mais avec des moyens limités. Les colonisateurs n'ont réussi à dominer totalement la Tunisie qu'après de longues années » (Abbassi 2002).

La structure qualitative des programmes et des manuels n'est guère différente en Algérie sauf que la guerre d'indépendance (1954-1962) y tient une place plus déterminante.

À l'école élémentaire, l'enseignement de la discipline est entièrement consacré aux résistances à la colonisation et à la guerre d'indépendance. Les programmes détaillent les objectifs retenus. En 5^e et 6^e années, il s'agit de donner une première culture à l'élève pour exploiter les archives, classer les événements, les analyser et en tirer les conclusions logiques. Il s'agit ensuite de former l'élève au respect de l'histoire et de l'inciter à la recherche en histoire de l'Algérie grâce à la présentation de documents glorifiant le peuple algérien et sa lutte contre la colonisation. Il s'agit, enfin, de former des générations

qui défendent les ancêtres et qui croient aux objectifs de la Révolution algérienne pour construire une société nouvelle.

Les objectifs spécifiques à chaque année sont encore plus parlants. Pour la 5^e année, les élèves doivent avoir une bonne connaissance du Front de libération nationale et de l'Armée de libération nationale ainsi que de leurs bases populaires, d'avoir une image claire et honorable de la Révolution algérienne avec la mise en évidence de la lutte du peuple algérien, de respecter les « chouhadas » (martyrs de la guerre d'indépendance) et de les prendre comme modèle, enfin de renforcer le sentiment national et les résultats acquis grâce à la lutte du peuple algérien. En 6^e année, les élèves doivent connaître les conditions du peuple algérien et la place de l'Algérie dans le monde, la politique coloniale et les pratiques oppressives de la colonisation, avoir une image claire et positive de la lutte du peuple algérien et connaître les héros de la Révolution algérienne.

Les manuels cherchent à traduire ces objectifs sur le plan pédagogique. L'élève algérien entre en contact avec l'histoire dès la 5^e année de l'école fondamentale. Après trois chapitres introductifs consacrés aux notions de temps, de document et d'événement historique, la totalité du manuel est consacrée à la guerre d'indépendance. En 6^e année, la colonisation et les résistances sont abordées toute l'année. Le nouveau manuel (2004, Alger : ONPS) présente la situation de l'Algérie avant la colonisation, les causes et les méthodes de la conquête coloniale, les résistances à l'occupation (bataille de Constantine, émir Abd al Kader), les méthodes du colonialisme (peuplement, exploitation des richesses et atteintes à la personnalité), les luttes contre le colonialisme français (insurrections jusqu'en 1881 et luttes politiques jusqu'au début de la Révolution de novembre 1954). Les programmes et les manuels des niveaux moyen et secondaire consacrent également une large place à la colonisation et à la guerre d'indépendance sous des intitulés quasi-identiques à ceux des 5^e et 6^e années. La lutte armée, qui occupe une place relativement modeste dans les programmes et manuels tunisien et marocain est au fondement de l'identité nationale en Algérie (Chenntouf 2005).

La colonisation dans une perspective d'histoire mondiale

La crise des États post-coloniaux dans la décennie 1980-1990, la mondialisation et les attentats du 9 septembre 2001 aux États-

Unis relacent, dans un nouveau contexte, les débats sur la colonisation et, plus largement, les rapports entre l'Occident et l'Orient. La loi française du 23 février 2005 provoque d'ardentes polémiques en France et en Algérie. Le bilan colonial est, de nouveau, au centre des débats. Des hommes politiques, des media et des historiens tentent de la réévaluer. Ils passent sous silence les conséquences durables et profondes que la colonisation imprime aux rapports des colonisés à la modernité.

En fait, les avantages et les inconvénients de la colonisation sont discutés depuis la fin du 18^e siècle. Les libéraux, d'abord en Angleterre puis en France, lui étaient hostiles. La colonisation triomphante au 19^e s. a relégué à l'arrière plan les débats. Ils ressurgissent dans l'après seconde guerre mondiale.

Jusqu'en 2005, ils ne touchent pas le grand public. La publication par R. Cartier d'une série d'articles dans *Paris-Match* (août-septembre 1956) est érigée en doctrine : le cartiérisme. Elle donne la priorité à la Corèze plutôt qu'au Zambèze. Pour J. P. Chevènement, il faut prendre en considération les aspects positifs de la colonisation et « en premier lieu, l'école, apportant aux peuples colonisés, avec les armes de la République, les armes intellectuelles de leur libération (*Le Nouvel Observateur*), J. P. Cot déclare en 1984 : « Je ne crois pas que la colonisation ait démerité » (Cot 1984). A. Adler se présente comme un ardent défenseur de la colonisation lorsqu'il écrit : « il serait de simple et bonne justice de rappeler aussi la grandeur de cette entreprise [—] toutes choses que le monde anglo-saxon ne peut pas comprendre [—]. Du côté africain, on a aimé la France pour ce qu'elle a de meilleur : les pères blancs [—], les officiers de la coloniale [—], les médecins qui ont inventé il y a un siècle l'action humanitaire. » (Bancel, Blanchard, Vergés 2003). L'Encyclopédie d'Afrique du nord qui dispose d'un site internet synthétise, à elle seule, les apports de la colonisation : l'école, la santé, les routes et le chemin de fer, l'équipement portuaire.

La colonisation serait par ailleurs coûteuse et non rentable pour les métropoles. De ce fait, elle ne serait pas responsable du sous-développement des pays colonisés. P. Bairoch dresse le bilan du colonialisme (Bairoch 1963) pour considérer que les échanges avec les colonies sont marginaux dans la croissance économique et de développement de l'Europe. En France, J. Marseille arrive à la conclusion

que pour certains financiers, chefs d'entreprises et hauts fonctionnaires, les nécessités de la modernisation de l'économie française étaient incompatibles avec les charges qu'impose l'entretien de l'empire colonial et qu'il fallait faire revenir dans la métropole les ressources disponibles (Marseille 1984). D. Lefeuvre développe un point de vue assez proche pour le cas limité de l'Algérie. (Lefeuvre 1997)

L'adoption par le parlement français d'une loi le 23 février 2005 semble trancher dans les débats et considérer que la colonisation a été positive. Elle provoque aussitôt des réactions en France et, avec un décalage, en Algérie.

La loi, dite Fillon, demande que « la Nation soit reconnaissante aux hommes et aux femmes qui ont participé à l'œuvre de la France » (art1) et recommande « que les programmes de recherche universitaires accordent à l'histoire de la France Outre-mer... la place qu'elle mérite » et que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer » (art. 4).⁶

La loi ne déclenche pas de débat politique particulier mais la réaction des historiens français qui interviennent surtout dans les media et à travers le réseau Internet où de nombreux sites sont créés. Une association est formée pour rappeler les méthodes et les résultats de la colonisation. Elle réaffirme le principe de la liberté dans la recherche et dans l'enseignement de l'histoire.⁷

En Algérie, la presse considère, dans un premier temps, que les problèmes soulevés, par la loi sont d'abord et avant tout franco-français. Elle adopte un ton neutre pour relater les débats puis rendre compte des réactions officielles algériennes. A l'occasion du 50^e anniversaire du 8 mai 1945, le président de la République compare les fours à chaux dans lesquels ont été brûlés plusieurs Algériens, près de Guelma, aux fours nazis. Un mois plus tard, le 7 juin, c'est au tour du Front de libération nationale de condamner la loi « avec la plus grande fermeté » parce qu'elle justifie « la barbarie coloniale en gommant les actes les plus odieux ». Les parlementaires réagissent à leur tour dans un projet de résolution appelant le Parlement français à abroger la loi. A. Bouteflika intervient de nouveau, à partir de Tlemcen, pour critiquer « le négationnisme et le révisionnisme », considérer la colonisation comme « un crime contre l'humani-

té » et une entreprise de « dé civilisation » des colonisés.⁸

Au-delà des méthodes et du bilan colonial, le débat porte bien sur le sens de la colonisation. Que représente-t-elle dans l'histoire des pays colonisés et dans leurs rapports avec l'Europe ? A l'échelle de l'histoire mondiale, elle s'inscrit dans les trois temps forts de la mondialisation. Nolens volens, elle représente la voie qu'emprunte, sous la contrainte et la domination, la modernité historique dans les pays placés sous la domination coloniale.

Le premier temps fort se situe au début du 16^e siècle, il fait suite aux « voyages de découverte » et à l'expansion maritime européenne. Pour la première fois, la navigation et l'échange commercial mettent en connexion l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique sous l'égide de l'Europe. Elle est symbolisée par le commerce triangulaire atlantique dans lequel la traite négrière occupe une place importante.

Le deuxième temps fort démarre dans les années 1870-1914. S. Berger considère que cette période est celle de notre première mondialisation (Berger 2003). Dans la littérature marxiste, le partage du monde entre les puissances européennes relève de l'impérialisme. Cette seconde mondialisation est symbolisée par le Congrès de Berlin de 1885. Elle élargit considérablement le domaine colonial, les connexions et les échanges régionaux et mondiaux. Elle se prolonge après la première guerre mondiale avec les mandats octroyés par la Société des Nations à la France et à l'Angleterre surtout au Proche-Orient.

« La situation coloniale », définie très tôt par G. Balandier et I. Wallerstein inclut les colonisateurs et les colonisés, les contacts et les échanges entre eux mais aussi les tensions et les conflits qui donneront naissance aux nationalismes. Les notions d'acculturation et de changement social (Wallerstein 1966) ont pour ambition, dans les années 1950-1960 d'expliquer ces transformations.

En fait, l'histoire des colonisés devient l'histoire des colonisateurs, et l'histoire des colonisateurs l'histoire des colonisés. L'histoire du Maghreb devient celle de la France et l'histoire de la France celle du Maghreb. La colonisation fait partie intégrante de l'histoire de France. La construction de l'État, de la République, de la Nation est inséparable de la colonisation. Plus largement, celle-ci est partie prenante active de la modernité occidentale. L'his-

toire de l'Europe ne peut être pensée en dehors et sans la colonisation sauf à être, une fois de plus, ethnocentriste

Dans les colonies, l'historien marocain A. Laroui a bien relevé, pour son pays, que le protectorat français et le général Lyautey réalisent avec succès les réformes que les sultans tentaient d'appliquer, en vain, à la fin du 19^e siècle et au début du siècle suivant (Laroui 1986). K. Marx, traitant de la colonisation britannique de l'Inde, souligne son caractère ambivalent. Son approche a été critiquée ou, au mieux, passée sous silence par la suite. Elle présente la colonisation comme un formidable agent de changement et de transformation de l'Inde.

Le revers de la colonisation est, néanmoins la traditionalisation des sociétés colonisées et de la perversion de leurs rapports à la modernité. La colonisation s'est volontiers présentée comme une avancée de « la civilisation au détriment de la barbarie ». Elle est loin d'avoir réalisé ce programme. Les limites de la colonisation sont géographiques, sociales, culturelles et politiques. La colonisation définit très tôt un domaine géographique utile qu'elle sépare du reste du territoire. Il intègre les zones maritimes, les plaines agricoles et les régions riches en matières premières. Au Maghreb, par exemple, le Sahara n'acquiert de l'intérêt qu'à partir des années 1955-1956 et l'exploitation des hydrocarbures. Les limites des transformations économiques et sociales ressortent bien des études consacrées au sous-développement dans les années 1950-1960. L'enquête réalisée par P. Bourdieu (1960), à la fin de la période coloniale, donne une idée précise des conditions de vie et des difficultés de formuler des projets pour l'avenir.

La traditionalisation est aussi forte dans le domaine politique. La colonisation britannique s'appuie sur un petit corps de soldats, un groupe limité d'administrateurs et la chefferie traditionnelle qui est intégrée dans la gestion administrative des territoires. L'Inde en est le parfait exemple. Au Maroc, la politique de traditionalisation est systématisée par le général Lyautey. Sa gestion du protectorat cherche à préserver le cadre traditionnel en maintenant « les hiérarchies naturelles », « le décor chérifien » tout en transformant le pays en une « Californie française ». Cette politique est poursuivie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

C'est surtout dans le domaine culturel et de la pensée, difficilement quantifiable, que la colonisation a des effets les plus intenses et les plus durables. Elle

débouche sur la perversion des rapports des colonisés à la modernité.

L'illégitimité de la colonisation, parce que étrangère, discrédite gravement la modernité pour de larges secteurs des élites et de la population. Les témoignages ne manquent pas. Les réformes impulsées par les sultans marocains Sidi Mohammed et Moulay abd al Rahman sont considérées comme des innovations blâmables (bidâa), contraires à l'esprit de l'Islam. Le chroniqueur al Naciri traduit bien le sentiment général dans l'Istiqsa Il considère que « l'adoption des manières étrangères n'est d'aucun profit ; c'est au contraire la tradition et l'isolement qui seraient la seule solution pour renforcer le royaume face aux interventions étrangères. En Algérie, la scolarisation et la médecine coloniale se heurtent à une profonde résistance jusqu'à la fin du 19^e siècle (Chenntouf 2003).

Au 20^e siècle, les ouvrages de F. Fanon (1961) et de A. Memmi (1954) qui sont des contemporains de la colonisation et de la décolonisation fourmillent de données précises, concrètes et situées sur l'ampleur des dégâts causés à la psychologie et aux comportements des Maghrébins. M. Lacheraf ne cesse en Algérie, à travers ses nombreuses études, de signaler le rôle de la colonisation dans les carences de la lutte anti-coloniale et le nationalisme (Lacheraf 1962).

Aujourd'hui encore, la culture et la pensée politique n'ont pas encore tranché tout à fait les nœuds gordiens de la modernité : raison, liberté, devenir. Assimilée à la colonisation et à l'étranger, elle est récusée à ce double titre. La pensée dissocie la modernité en séparant ses aspects techniques et matériels, les plus visibles, et les fondements philosophiques, à savoir la conception du monde et l'action sur le monde. L'essence du fait colonial est sans doute d'avoir privé les colonisés de faire leur propre histoire.

L'enseignement du fait colonial

Quelles retombées didactiques ? Comment enseigner le fait et l'événement colonial ? Comment les intégrer dans les curricula et les exposer à de jeunes enfants et à des adolescents ? Dans une perspective d'histoire mondiale, l'enseignement de la colonisation soulève, au moins quatre problèmes.

Le premier concerne la chronologie qui demeure problématique aussi bien pour les grandes mutations de l'histoire que

pour la période des 19^e et 20^e siècles. Il faut également relever le décalage entre la recherche et les programmes officiels.

De nombreux ouvrages et colloques sont consacrés à la colonisation et aux colonies. Certains remontent à la Grèce et à Rome. La période médiévale serait aussi celle de la colonisation. M. Ferro, qui a coordonné une Histoire des colonisations (Ferro 2001) fait remonter celle-ci au 13^e siècle pour se terminer au 19^e. Situer les débuts de la colonisation au 16^e siècle rencontre un plus large consensus chez les historiens. Le second ouvrage de M. Ferro, intitulé : *Le livre noir du colonialisme* porte en sous-titre : 16^e-21^e siècles : de l'extermination à la repentance.⁹

Les programmes et les manuels sont, pour leur part, centrés exclusivement sur les 19^e et 20^e siècles. L'enseignement de l'histoire au Maghreb - reprend, tout en la discutant, la chronologie générale d'origine européenne. L'histoire continue d'être découpée en périodes ancienne, médiévale, moderne et contemporaine. La chronologie relative à la période contemporaine est plus discutée encore. En Algérie, 1830, année de la conquête et des débuts de la colonisation française n'est plus considérée comme une sorte de degré zéro de l'histoire. L'histoire de l'Algérie est inscrite dans des évolutions de plus longue durée. En Tunisie, les nouveaux programmes ont subi un double infléchissement. Le nationalisme tunisien ne naît plus dans les années 1930 en réaction au protectorat français et grâce à l'action de H. Bourguiba comme antérieurement. Il s'inscrit, dorénavant dans le réformisme du 19^e siècle et serait donc antérieur au protectorat. De la même manière, la chronologie privilégie les mutations internes plutôt qu'externes. Elle commence en 1881 et non pas en 1914 et la première guerre mondiale comme cela était le cas précédemment. Enfin, l'histoire de la Tunisie est séparée de l'histoire mondiale. Cette dernière comprend deux périodes : de 1914 à 1945 puis l'après seconde guerre mondiale. La première substitue aux trois périodes classiques (l'après première guerre mondiale, la crise du parti des années 1930 aux années 1945 et l'après seconde guerre mondiale) un schéma qui distingue quatre périodes : de 1881 à 1914, de 1914 à 1939, de 1939 à 1956 et de 1956 à 1964 (Abbassi 2002).

Le second problème est relatif aux concepts et au vocabulaire utilisés. Ils ont des contenus et des sens extrêmement variables d'un auteur à l'autre.

C'est surtout les usages multiples des vocables de colonisation et de colonie qui prêtent le plus à discussion. Pour M. Ferro, la colonisation n'est pas seulement le fait de l'Occident. Elle a existé dans le monde arabe et ottoman alors que la Russie et le Japon réalisent plus tardivement leur expansion territoriale (Ferro 2003). En fait, l'origine du mot colonie remonte à la République romaine ; elle est un détachement de citoyens romains envoyés pour peupler un territoire désert ou conquis par la force des armes. Il est repris dès le début du 17^e siècle par les Anglais et les Français pour nommer leurs nouvelles possessions outre-mer. Les Anglais dérivent du mot colony tout un vocabulaire avant l'utilisation en français du verbe coloniser (1770) puis les noms de colonisation (1790) et de colonisateur (1835). À partir de 1900, coloniser acquiert un sens nouveau. Dans les dictionnaires « coloniser un pays (ou un peuple revient à le soumettre au statut de colonie, c'est-à-dire de dépendance »). (Sur ces évolutions sémantiques se reporter à Pervillé 1993)

Les différences entre colonie, protectorat et mandat portent sur le statut des territoires dépendants et de leurs rapports avec les métropoles. En France, par exemple, la Tunisie et le Maroc relèvent du ministère des affaires étrangères alors que l'Algérie relève du ministère de l'intérieur. Dans les protectorats, les États précoloniaux continuent d'exister sous le contrôle d'un résident général alors que dans les colonies ils sont détruits par la guerre. Les mandats, définis juridiquement par la Société des Nations sont appelés, en principe, à devenir indépendants à brève échéance.

Les notions de colonialisme et d'impérialisme apparaissent à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. Ils sont plus utilisés dans la littérature politique produite par les colonisés et les anti-colonialistes. Les colonisés parlent plus de colonialisme que de colonisation. En 1955, la conférence de Bandoung (Indonésie) proclame que « le colonialisme dans toutes ses manifestations est un mal auquel il doit être mis fin rapidement, que la soumission des peuples au joug de l'étranger, à sa domination et à son exploitation était une négation des droits fondamentaux de l'homme, contraire à la Charte des Nations-Unies ». L'expression néo-colonialisme est employée pour la première fois par K. N'Krumah, premier ministre du Ghana indépendant. Elle désigne « la situation d'un État indépendant en théorie et doté de tous les attributs de la souveraineté, qui a, en réalité, sa politique dirigée de l'extérieur ». Le vocable d'impérialisme

est forgé par les économistes avant d'être repris par le marxisme. Hilferding et Lénine lui consacrent des ouvrages. Pour ce dernier, il représenterait le stade suprême du capitalisme.

Tous ces concepts et vocables ne trouvent pas toujours leurs équivalents exacts dans la langue arabe. Le vocabulaire le plus utilisé dans les manuels comprend : *Ihtital, Isti'mar, Imperialia, Qawmia, Thawra*. Le premier est proche du mot français conquête ou occupation ; le second de peuplement, de colonisation et de colonialisme. Le troisième est une arabisation du mot impérialisme. Les quatrième et cinquième renvoient à nationalisme et à révolution ou soulèvement.

Le troisième problème concerne les contenus des manuels et les séquences d'enseignement. La transposition didactique ne doit pas se traduire par une trop grande simplification de la complexité du fait et de l'événement colonial. Elle pourrait s'articuler autour de trois questions synthétiques.

La première s'intitulera l'histoire inégale et s'inscrira dans une perspective d'histoire comparée entre l'Europe et le reste du monde vers 1815. L'avance de l'Europe et l'accumulation de moyens techniques et matériels seront exposées. Elles sont suivies par les étapes et les méthodes de la conquête et de la colonisation.

La seconde traite la situation coloniale elle-même. Elle vise les structures et leur permanence dans le temps de la colonisation et de la domination. Elle inclut la présentation des colonisateurs, celle des colonisés et des échanges entre eux dans tous les domaines.

La troisième s'intéresse aux tensions et aux conflits. Le résultat le plus palpable de la colonisation et le renforcement et/ou l'émergence de mouvements nationalistes vigoureux. Ils présentent trois aspects : la fabrication des imaginaires nationaux, les luttes légales anti-coloniales, les luttes armées et la décolonisation.

Le quatrième et dernier problème a trait à la documentation utilisable en classe ou dans les manuels. Elle est abondante mais produite en grande partie par le colonisateur. Elle doit être rééquilibrée par les points de vue des colonisés.

La documentation dans les langues européennes est impressionnante. La « geste coloniale » a généré d'innombrables discours et commentaires. Les archives sont maintenant ouvertes aux chercheurs et aux auteurs de manuels. Les archives de la décolonisation se sont progressivement ouvertes en fonction des législations existantes dans les pays. En France, les

archives militaires de la guerre d'Algérie sont accessibles depuis 1992. Les cartes et les statistiques ne manquent pas également. Comme pour les archives, certaines sont éditées dans des ouvrages et des revues. Le recours à l'image, à la photographie, au film et à la bande dessinée est plus aisé depuis que les chercheurs se sont intéressés à ces supports.

La disponibilité de documents d'origine coloniale a pour conséquence d'occulter les voix des colonisés. La situation coloniale, les luttes politiques puis les guerres d'indépendance n'ont guère été favorables à la conservation des archives. Cependant, une presse en langue arabe est publiée dans les trois pays du Maghreb par les partis politiques et les associations pendant la colonisation. Elle a été, totalement ou partiellement, réimprimée après les indépendances. De nombreux témoignages oraux ou écrits ont été ou sont publiés. Le phénomène a pris une grande ampleur depuis la décennie 1980-1990. La littérature, la poésie et les traditions populaires permettent d'aller au delà de la vision des élites.

Notes

* Communication au colloque *La Storia è di Tutti. Nuovi orizzonti e buone pratiche nell'insegnamento della Storia*. Modena, Italia, 5-10 septembre 2005.

1. Cette dénomination correspond à l'usage français alors qu'en Algérie d'autres appellations sont utilisées dans le discours politique, les médias et la recherche. J'ai utilisé dès les années 1990 le terme de « guerre d'indépendance »
2. 27 février 1992. Aucune enquête systématique n'a été faite au Maghreb sur les résultats de l'enseignement de l'histoire et sa réception par les jeunes. La presse publie néanmoins des opinions de professeurs, de parents d'élèves et des lycéens. *Algérie-Actualité*, un hebdomadaire qui a aujourd'hui disparu, a réalisé une enquête sur le tas qui a été publiée (n° 1098, 30 octobre 1986).
3. Voir *le Monde* et les *Actes du colloque La guerre d'Algérie dans l'enseignement en France et en Algérie*, 1993, Paris : IMA-CNDP.
4. La réforme est appliquée en Tunisie en 1991 ; Le Maroc et l'Algérie sont engagés dans l'élaboration de nouveaux programmes et manuels.
5. *Journal officiel de la République française* du 24 février 2005.
6. Un groupe d'enseignants et d'historiens lancent le 25 mars dans le journal *Le Monde* une pétition intitulée : « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle ».

7. *JA/L'Intelligent* n° 2319, 19-25 juin 2005 ; *Le Monde*, 1^{er} juillet 2005.

Références bibliographiques

- Abbassi, D., 2002, « Le traitement de la période coloniale dans les manuels scolaires tunisiens de 1980 à 1998 : entre histoire et mémoire », *AAN*, T XL.
- Actes du colloque La guerre d'Algérie dans l'enseignement en France et en Algérie*, 1993, Paris : IMA-CNDP.
- Bairoch, P., 1963, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris : Sedes.
- Bancel, N., Blanchard, P., Vergés, N., 2003, *La République coloniale : essai sur une utopie*, Paris : Albin Michel.
- Berger, S., 2003, *Notre première mondialisation*, Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. 1960, *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris : Éd. de Minuit.
- Chenntouf, T., 2003, *Le Maghreb au présent*, Alger : Office des publications universitaires (notamment le chapitre consacré au Maghreb post-colonial).
- Chenntouf, T., 2005, « *La naissance d'une discipline scolaire. L'histoire en Algérie* », in : *Actes du colloque organisé par l'Institut Georg Eckert* (Brunschvig, avril 2004).
- Cot, J.P, 1984, *À l'épreuve du pouvoir. Le Tiers-mondisme pourquoi faire ?* Paris : Le Seuil.
- Fanon, F., 1961, *Les damnés de la terre*, Paris : F. Maspero.
- Ferro, M., 2001, *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances*, Paris : Le Seuil, nouvelle édition.
- Ferro, M., 2003, *Le livre noir du colonialisme 16^e-21^e siècles : de l'extermination à la repentance*, Paris : R.Laffont.
- Lantheaume, F., 2002, *L'enseignement de l'histoire de la colonisation de l'Algérie depuis les années 30 [texte imprimé] : États-nation, identités nationales, critique des valeurs. Essai de sociologie du curriculum*, 504 p. Thèse doctorat.
- Lacheraf, M., 1962, *L'Algérie, nation et société*, Paris : Maspero.
- Laroui, A., 1986, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, Paris : Maspero.
- Lefevre, D., 1997, *Chère Algérie (1830-1962)*, Paris : SFHOM.
- Lefevre, D., 1993, « L'Algérie dans les manuels scolaires d'histoire et de géographie de 1930 à nos jours », in *Actes du colloque : La guerre d'Algérie dans l'enseignement en France et en Algérie*, Paris : CNDP.
- « Les manuels scolaires », 2002, in : *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, Versailles : CRDP : 180
- Marseille, J., 1984, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris : A. Michel.
- Maschino, M.T., 2001, « La décolonisation telle qu'on l'enseigne », *Le Monde diplomatique*, février.
- Memmi, A., 1954, *Portrait du colonisé, précédé du Portrait du colonisateur*, Paris : Buchet-Chastel.
- Pervillé, G., 1993, *De l'empire français à la décolonisation*, Paris : Hachette.
- Wallerstein, I., éd, 1966, *Social Change : The colonial Situation*, New-York Sydney : J.Wiley and Sons.

Les avocats dans le contexte du néolibéralisme : des suppliants professionnels de l'autorité, ou la conscience d'amateurs de la société ?

Discours d'adieu à l'occasion du départ officiel à la retraite de l'Université de Dar es Salaam, Tanzanie, 15 juillet 2006.

Dédié à mon ami et camarade Chachage que je n'oublierai jamais. La très triste nouvelle de son décès m'est parvenue alors que je finissais la rédaction de cet article

Faisant le panégyrique du livre du Professeur Hernando De Soto, *The Mystery of Capital: Why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else* (traduction : « Le mystère du capital : Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs »), la baronne Thatcher déclare :

Le mystère du capital est à même de créer une nouvelle révolution des plus salutaires, en ce sens qu'il traite la source majeure d'échec dans le tiers monde et les anciens pays communistes—l'absence d'un État de droit qui fasse respecter la propriété privée et offre un cadre à l'entreprise. Cet ouvrage doit être une lecture obligatoire pour tous ceux qui ont en charge les richesses des nations.^{1,2}

Margaret Thatcher, ancien premier ministre britannique et Ronald Reagan, ancien président des États-Unis, étaient les pion-

Issa G. Shivji
Dar es Salaam,
Tanzanie

niers politiques du néolibéralisme dans le monde de l'après-Guerre froide.³ Francis Fukuyama, l'auteur de *The End of History*, affirme qu'avec le triomphe du capitalisme et de la démocratie libérale partout dans le monde, l'histoire est arrivée à sa fin. Il a fourni au néolibéralisme des armes intellectuelles et idéologiques. Hernando De Soto⁴, le consultant le plus recherché par les pays « pauvres », à ce qu'on dit, a fourni le mécanisme de transformation des actifs des pauvres, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, qu'il appelle « capital mort », en « capital vivant ». Tant que les pauvres du tiers monde ne seront pas intégrés dans le courant capitaliste

dominant, la civilisation capitaliste de l'Occident sera en danger, prévient-il. « La communauté des affaires occidentale », dit-il, « éprouve une inquiétude croissante : et si l'échec de la plus grande partie du reste du monde dans la mise en œuvre du capitalisme finissait par entraîner les économies riches dans la récession ? »⁵

Le mécanisme pour redonner vie au capital mort consiste à mettre en place un système juridique qui permettra aux actifs des pauvres d'obtenir des titres, les rendant ainsi négociables et vendables sur le marché. Dans cette « révolution néolibérale », affirme De Soto, les avocats ont un rôle d'avant-garde à jouer. Je le cite :

Une fois que les réformateurs [néolibéraux] auront à leurs côtés les pauvres et au moins une partie de l'élite, il sera temps d'assumer la bureaucratie publique et privée qui administre et maintient le statu quo—

principalement, les avocats et les techniciens... Aucun groupe—à l'exception des terroristes—n'est en meilleure position pour saboter l'expansion capitaliste. De plus, contrairement aux terroristes, les avocats savent comment s'y prendre légalement.⁶ (L'interpolation est de l'auteur)

Dans ce discours, je vais essayer de donner quelques aperçus du rôle de la loi dans le plongeon de la Tanzanie de Charbyde en Scylla, c'est-à-dire du nationalisme d'État au néolibéralisme corporatif. *D'abord*, je vais décrire rapidement le processus d'accumulation de capital qui sous-tend les phases coloniale, néocoloniale et néolibérale dans le contexte des régimes fonciers et ouvriers ; *ensuite*, je ferai référence à certains arrêts du travail faisant jurisprudence, qui ont ouvert la voie au néolibéralisme, et *enfin*, je poserai la question de savoir si les avocats tanzaniens ont été des « terroristes » qui ont saboté le néolibéralisme ou des techniciens qui en ont huilé les rouages.

L'accumulation par la dépossession

La Nature ne produit pas d'un côté des possesseurs d'argent ou de marchandises, et de l'autre des possesseurs de leurs propres forces de travail purement et simplement. Elle n'a pas non plus décrété qu'il y aura dans le Nord des riches, des puissants et des privilégiés, et dans le Sud des défavorisés et des serviles. Ceux qui possèdent des biens et ceux qui n'en possèdent pas, les capitalistes et les prolétaires, les riches et les pauvres, les propriétaires terriens et les sans terre, les gros propriétaires de plantations et les petits paysans producteurs, les puissants et ceux qui sont réduits à l'impuissance, ont tous été créés par l'entremise de l'homme dans un processus historique. Vendredi n'est pas né un vendredi, il a été créé par Robinson Crusoe.⁷ Et un Crusoe n'aurait pas pu capturer et dompter un Vendredi sans son fusil. Le « sauvage anthropophage », comme Crusoe décrit l'état initial de son Vendredi, n'aurait pas pu être sauvé sans l'*usage* du fusil. Et un Vendredi qui craint Dieu, comme l'a baptisé Crusoe, n'aurait pas pu être transformé en un esclave discipliné et obéissant sans la peur du fusil. Vendredi était là comme un effaré à la vue du fusil. « ... il n'osa pas y toucher de plusieurs jours ...; mais lorsqu'il en était près, il lui parlait et l'implorait comme s'il eût pu lui répondre ; c'était, je l'apprenais dans la suite, pour

le prier de ne pas le tuer ». Finalement, Crusoe apprend à Vendredi à manipuler le fusil et même lui en donne un, après lui avoir enseigné les règles bibliques de ne point tuer et d'être obéissant, loyal et de rester aux côtés du maître. Comme le disait Malcolm X dans sa phrase mémorable, le nègre des champs est devenu un nègre domestique.

Ainsi, quelle est la genèse du travail et du capital coloniaux ?

La terre et le travail étaient essentiels au projet colonial. La terre et le travail étaient essentiels au projet néocolonial, et aujourd'hui, ils sont essentiels au projet néolibéral. En 1923, l'État colonial a promulgué la Master and Native Servants Ordinance. La même année, la Land Ordinance a été promulguée. Un an plus tôt, le Gouverneur avait promulgué la Hut and Poll Tax Ordinance. Si les années de promulgation peuvent être une coïncidence, la logique quant à elle ne l'est pas. Le droit fiscal n'avait pas pour but de générer des recettes, quand bien même il l'ait fait aussi. Il visait à lever la main-d'œuvre des producteurs, pour les faire travailler dans les mines et les plantations ; à utiliser leur force musculaire par la contrainte ou par l'habitude, plus par la contrainte que par l'habitude au début de la période coloniale.⁸ Chaque propriétaire ou occupant d'une case était assujéti à un impôt prescrit par le gouverneur. La case était définie comme étant « toute case, bâtiment, ou structure communément décrite par les indigènes comme habitation ». Un indigène n'était ni un citoyen, ni une personne. Dans le langage colonial, l'« indigène » était l'habitant local des terres envahies par le colon, le « nègre primitif » dans le vocabulaire du Gouverneur Byatt, premier dirigeant militaire du Tanganyika. Si l'indigène logeait plus d'une femme dans sa case, ce qui était courant, il était alors assujéti à l'impôt pour chacune d'entre elles. C'est ce qu'on appelait l'impôt « femmes nombreuses ». Wanyakyusa s'est révolté contre cet impôt en 1928, et a émigré au Nyassaland. Pendant la période d'occupation allemande, l'impôt et la terre étaient les principales revendications des rebelles. En 1894, Macemba, le Chef Yao, mena une protestation contre l'impôt. Celle-ci fut écrasée en 1899, et le chef s'enfuit au Mozambique tandis que ses partisans furent emprisonnés. En 1902, Mpoti, originaire de Kitangari, fut pendu pour avoir mené une protestation contre un impôt.⁹

Ceux qui n'avaient pas de case (ou peut-être n'avaient pas de femme!) devaient payer un impôt de capitation ou impôt sur la personne. « Tout indigène de sexe masculin, physiquement apte et dont l'âge supposé est seize ans ou plus », stipule la section 4, « ... payera chaque année un impôt de capitation d'un montant qui sera prescrit par le gouverneur ». L'impôt devait être payé en espèces. Il fallait opter entre semer des cultures commerciales pour le marché métropolitain ou aller travailler pour le capital dans les plantations de sisal de la Province orientale, ou dans les plantations de café de la Province du Nord ou encore, les plantations de tabac de la Province du Sud ou des Hauts plateaux du Sud. Ces zones étaient des zones d'importation de main-d'œuvre, tandis que les Provinces de l'Ouest, du Lac et du Centre étaient des zones d'exportation de main-d'œuvre.

Chaque année, des milliers de Wanyakyusa, Wangoni, Wayao, Wamakua, Wamakonde, Wapangwa, Wabena et Wafipa originaires du Sud et du Sud-Est ; de Wanyamwezi et de Wasukuma originaires des Provinces de l'Ouest et du Lac, et de Wanyaturu, Wairamba et Wasandwe originaires de la province Centrale parcouraient des centaines de kilomètres à pied pour se rendre dans les centres d'emploi. C'est ce que l'on appelle les *manamba*¹⁰ ou travailleurs migrants. Migrants parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'amener leur famille et de s'établir dans les plantations. Les *manamba* recevaient des salaires de célibataires, des rations de célibataires et vivaient dans des camps de célibataires. Les familles laissées derrière devaient se débrouiller seules. Ainsi, pendant que l'homme devenait semi-prolétaire, la femme devenait semi-paysanne, et tous deux subventionnaient le capital colonial qui amassait de super profits en imposant des conditions de travail inhumaines.

Aux termes de la loi, un « indigène » assujéti à l'impôt pouvait s'acquitter de son obligation en fournissant un montant équivalent de travail dans n'importe quelle entreprise de l'État ou n'importe quels « travaux et services essentiels, d'intérêt public, autorisés par le Gouvernement ». Grâce au travail des contribuables en défaut, l'infrastructure de l'économie coloniale a été construite. « Des centaines de milles de routes ont été construits, des dizaines d'édifices ont été bâtis et entretenus, des barrages ont été construits, et des travaux agricoles ont été effectués à

la sueur et au sang des... contribuables en défaut ».¹¹

Aux termes de la Master and Native Servants Ordinance, la rupture de contrat était une infraction pénale, appelée défection. Il y avait d'autres infractions relatives à la discipline, à l'absentéisme, aux injures ou tentatives de voies de fait contre l'employeur, etc. Le droit pénal s'appliquait aux relations civiles. C'est la force qui prédominait dans le processus économique. L'État créait et entretenait le marché du travail non pas au moyen d'instruments économiques, mais d'instruments de violence.

La main-d'œuvre « gratuite » était précédée du travail forcé, et c'est par l'usage de la force qu'on créait de la main-d'œuvre « gratuite ». Il fallait séparer le producteur de son moyen de production, c'est-à-dire la terre. Le capitalisme est sorti des entrailles du féodalisme. Le féodalisme rattache le serf à la terre. Le capitalisme le « libère » de la terre et transforme sa force musculaire en un produit à vendre sur le marché du travail. Libre à lui de vendre sa main-d'œuvre ou de mourir de faim. Il y a la liberté de travailler ou de ne pas travailler. Et même, vous pouvez avoir droit au travail, comme le prévoit notre constitution, mais nul n'a l'obligation de vous donner du travail. Dans l'affaire *Timothi Kaare contre Mara Co-operative Union*¹², la Cour d'Appel a statué que « de par sa nature même, le droit au travail ne peut pas être absolu ». Le Tribunal de grande instance nuançait davantage le droit au travail. L'Article 22(1) qui prévoit le droit au travail, a déclaré le juge, est précisé par l'Article 11(1) qui stipule que l'« État devra, dans la limite de sa capacité économique, prendre des dispositions adéquates pour garantir le droit au travail... » Lorsque le Tribunal parle du fait que le droit est limité « par sa nature même », il fait allusion à la « nature capitaliste » du travail, et la « capacité économique » de l'État à garantir le droit est aussi déterminée par le système capitaliste. Le capitalisme, par définition, exige une armée de chômeurs, appelée armée industrielle de réserve, qui lui permet d'assurer le contrôle des salaires et de freiner le militantisme ouvrier ; il lui est loisible d'y puiser pendant les périodes d'expansion, ou de renvoyer des travailleurs pendant les périodes de récession.

La création de main-d'œuvre « gratuite » est un aspect de l'histoire. L'autre aspect est la création de la terre en tant que capital. Tout comme la main-d'œuvre, *par na-*

ture, n'est pas un produit, la terre, *par nature*, n'est pas un capital. La mystérieuse découverte par Hernando De Soto de « capital mort » dans les pays non occidentaux, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, est une fantaisie ! Le capital n'est pas une chose, c'est une relation. C'est de l'économie politique élémentaire. La terre ne devient capital que dans certaines conditions et dans le cadre de certains rapports de production et systèmes économiques. La première condition consiste à établir un *monopole* d'accès à la terre, appelé propriété. La deuxième condition, c'est qu'elle doit être négociable.

La propriété n'est pas une relation entre une personne et une chose. C'est une relation de personne à personne. La propriété foncière signifie que le propriétaire peut exclure d'autres de l'accès à sa terre. *Mon* droit de posséder un lopin de terre signifie mon droit de *vous* en exclure. Et lorsque l'État garantit mon droit de propriété, il s'engage à en exclure d'autres par la loi, c'est-à-dire la force déguisée.

Seule la séparation de la possession et de la propriété peut assurer la négociabilité de la terre. À cet effet, un titre est émis, un papier représentant mon droit de propriété. Muni de son titre, un propriétaire peut exercer son droit de possession et d'exclusion de tout autre. Tout comme l'État garantit mon droit de propriété, il en permet le transfert par le biais d'un système d'enregistrement. BwanaPesa X vend à profit une plantation de café située à Meru à Moneybag Y à Londres, qui la transfère de nouveau à profit à Goldenberg Z à Washington, sans qu'aucun d'eux ait jamais vu ou été en possession de la plantation, alors qu'ils ont tous utilisé la terre comme capital. L'État garantit le titre et l'intégrité de la vente au moyen de la loi appuyée par la force. La loi et la force sont comme la bague pour le doigt. Mais avant que les Moneybags puissent avoir leur terre comme capital, ils doivent se débarrasser de ceux qui utilisent la terre comme moyen de subsistance pour nourrir leur famille. Ce processus aussi s'accomplit par la force, la force brute.

S'opposant aux propositions gouvernementales basées sur la recommandation de la Commission royale est-africaine—East African Royal Commission (1953-55)¹³ concernant *l'individualisation, l'enregistrement et l'octroi de titre de propriété pour les terres de régime coutumier*—quelque chose qui s'apparentait de très près à ce que De Soto allait dire un demi siècle plus tard, quoique dans un langage quelque peu confus—Mwalimu Nyerere écri-

vait en 1958 que la terre « est simplement un don de Dieu à Ses créatures vivantes ».¹⁴ L'article a été intitulé, de façon tout à fait significative, « *Mali ya Taifa* » ou « La propriété nationale ». Dans l'affaire de la *Tanganyika Cigarette Company*, sur laquelle je reviendrai plus loin, un juge de la Cour suprême a dit ceci : « normalement, selon mon opinion, c'est le Gouvernement qui est le garant de l'intérêt national ». Dans la jurisprudence bourgeoise, le terme « nation » est souvent amalgamé au terme « État », ce qui signifie que « propriété nationale » veut dire « propriété de l'État ». C'est exactement ce qu'a fait la Land Ordinance de 1923,¹⁵ comme nous allons le voir. C'est aussi précisément ce que défendait Mwalimu. Mwalimu était un politicien, et non un spécialiste d'économie politique. Il n'a pas expliqué comment un don de Dieu est devenu *propriété* d'abord, et propriété de l'État ensuite.

Un anarchiste français du XIX^e siècle, Proudhon, criait que « La propriété c'est du vol ». Marx l'a rectifié. La propriété primitive n'était pas un vol simple, mais un vol qualifié, c'est-à-dire un vol avec usage de la force, tel que l'auraient défini les avocats. Marx appelle cela *l'accumulation primitive*, dans le sens de l'accumulation originale.¹⁶ Dans l'accumulation primitive, qui incluait l'horrible traite des esclaves et l'impitoyable colonialisme, la force était l'action dominante. La force a assisté la naissance du capitalisme : « ... le capitalisme dégouline de sang et de sueur de la tête aux pieds, de tous ses pores ».¹⁷ Une fois le vol qualifié accompli, « Liberté, Égalité, Propriété et Bentham » (phrase de Marx) sont entrés en jeu. Les possesseurs de produit-capital et de produit-force de travail-pouvoir se retrouvent sur le marché et sont censés échanger des équivalents, comme s'ils étaient *libres* de le faire; comme s'ils étaient *égaux*, comme si tous deux étaient les détenteurs de leur *propriété* ; et tous deux mus par l'intérêt personnel à la Bentham. C'est ce que Marx a appelé « la reproduction élargie », qui signifie l'accumulation de capital par l'appropriation de la plus-value sur le lieu de production, et sa réalisation par le processus d'échange de produits sur le marché. En théorie, elle est censée être régulée par un processus purement économique. En pratique, naturellement, il y a beaucoup de fraude, de tricherie, d'escroquerie et d'expropriation forcée.

Rosa Luxemburg a affirmé que le deuxième aspect de l'accumulation, apparenté à l'accumulation primitive, a trait à la relation

entre les modes de production capitaliste et non capitaliste, comme par exemple les agriculteurs de subsistance et les petits producteurs dans le contexte colonial.¹⁸ Dans cette relation, la force extra-économique est au centre de l'exploitation. Ainsi, en Tanzanie, comme dans de nombreux autres pays africains, les petits paysans et éleveurs étaient en substance exploités par le capital colonial, tout en conservant toujours, officiellement, la possession et le contrôle de leurs moyens de production, la terre. La méthode qui consistait à fournir aux plantations une main-d'œuvre masculine semi-prolétaire qui recevait des salaires de célibataires tout en assurant la continuité de la production vivrière grâce aux femmes paysannes, revenait à subventionner le capital. La vente de cultures commerciales sur le marché mondial à des termes de l'échange constamment inégaux était un autre mécanisme d'exploitation. La vente des récoltes aux offices de commercialisation aussi bien pendant la colonisation qu'après l'indépendance, au-dessous des cours des marchés internationaux, était la troisième méthode d'exploitation. Les paysans n'avaient pas le choix quant à produire ou pas des cultures commerciales. Des arrêtés leur enjoignaient de produire des surfaces minimales de cultures commerciales et de cultures vivrières. Le non-respect de ces arrêtés entraînait des sanctions pénales—six mois d'emprisonnement.

J'ai expliqué plus haut les deux conditions requises pour que la terre devienne propriété et produit—le *monopole* de la propriété et sa *négociabilité* sur le marché. Dans ces deux aspects, la force et la loi jouent un rôle central. En mettant en place les conditions initiales, la force a joué un rôle prépondérant ; en maintenant les conditions, la loi, ou la force travestie, domine. La combinaison entre la loi et la force dépend des circonstances historiques et sociales. La coercition extra-économique continue de jouer un rôle dans la production dans de nombreuses économies périphériques.¹⁹ Les deux aspects de l'accumulation de capital, l'un basé sur la « reproduction élargie », l'autre sur ce qu'on a appelé « l'accumulation primitive » et que David Harvey appelle « l'accumulation par la dépossession », continuent de se bousculer. On peut aussi ajouter, en bref, que les politiques de ces deux tendances sont « nationalistes » et « impérialistes ». Dans la période qui a suivi l'indépendance, la manifestation locale de la tendance impérialiste était néocolonialiste.

Depuis l'ère Thatcher/Reagan de la fin des années 1970, l'impérialisme a été rebaptisé mondialisation, et sa manifestation locale est appelée néolibéralisme. Hugo Chavez, du Venezuela, va même jusqu'à déclarer la guerre—bien que des mots seulement—au néolibéralisme. Mais revenons au sujet !

La Land Ordinance, ce chef-d'œuvre de formulation juridique britannique, a exproprié toutes les terres du Tanganyika dans deux articles. L'Article 2 a déclaré « terres publiques » toutes les terres, occupées ou libres. L'Article 3 a placé toutes les terres publiques et tous les intérêts publics sur celles-ci sous le contrôle du Gouverneur qui peut en disposer pour l'usage et l'intérêt commun, direct ou indirect, des « indigènes ».²⁰ D'un seul coup, la propriété et le contrôle finals de la terre ont été dévolus à l'État qui est ainsi devenu ce que la Cour d'appel allait appeler, quelques six années plus tard, un « propriétaire terrien suprême ».²¹ Les tribunaux coloniaux étaient plus circonspects. Ils n'ont pas appelé l'État colonial propriétaire terrien suprême, mais ont agi et décidé comme s'il en était un.

La Land Ordinance a habilité le gouverneur à accorder divers intérêts fonciers, dont le plus important était ce que l'on a appelé le droit d'occupation accordé. Par définition, un droit d'occupation est un droit d'occuper et de mettre en valeur la terre et, au regard du Mandat, il incluait le « titre d'un indigène ou d'une communauté indigène utilisant ou occupant légalement la terre, conformément au droit et à la coutume indigènes ». Ces droits étaient appelés par les tribunaux « droits d'occupation tacites ». Les propriétaires de plantations et les communautés d'immigrants ont bénéficié de droits d'occupation accordés pour une durée de 99 ans maximum. Leurs terres ont fait l'objet d'arpentage et leurs titres ont été enregistrés. Les terres agricoles qui n'ont pas fait l'objet d'arpentage étaient « possédées » en vertu d'offres de droit d'occupation, également enregistrées, lesquelles étaient, à tous égards, aussi valables que les droits d'occupation accordés.

Les producteurs et les communautés indigènes détenaient des titres coutumiers, théoriquement à perpétuité. Ceux-ci n'étaient pas enregistrés. L'Ordinance restait ambiguë en ce qui concerne le statut légal des titres coutumiers. Les tribunaux levaient cette ambiguïté. Dans l'affaire *Muhena bin Said* (1949)²² le Tribunal de grande instance de Tanganyika, pré-

sidé par Sir Graham Paul, le Juge en chef, a statué que les titres et intérêts étaient « permissifs ». Les « indigènes » et les « communautés indigènes » possédaient, occupaient et mettaient en valeur la terre, avec la permission implicite du Gouverneur. Lorsque l'État colonial voulait que les paysans cultivent du coton, du café ou de la noix de cajou pour les marchés métropolitains, ou de la nourriture pour les *manamba*, la permission du Gouverneur continuait de s'appliquer et les « indigènes » continuaient d'utiliser et d'occuper la terre. Lorsque le Gouverneur voulait aliéner des terres de régime coutumier au profit de colons, d'immigrants ou de sociétés, il le faisait sans aucune contrainte juridique. On considérait qu'il avait retiré sa permission « implicite » au propriétaire coutumier. En somme, les droits coutumiers étaient *reconnus* par la loi, grâce aux exigences du Mandat, mais n'étaient pas *protégés* par celle-ci, du fait que les tribunaux étaient au service de l'État.

Donc, en résumé :

- (i) La relation entre l'État et le *bénéficiaire* du droit d'occupation était réglementée et protégée par la loi. Son titre lui était conféré contre tous, comme diraient les avocats, y compris l'État. Les droits et obligations du concédant, l'État, et du bénéficiaire, le « détenteur du titre », étaient régis par le droit civil. En vertu de la Land Acquisition Ordinance, le bénéficiaire pouvait se prévaloir du « principe de la procédure régulière » pour contester toute action adverse de l'État, comme l'acquisition forcée.
- (ii) La relation entre un propriétaire coutumier et l'État était de type *administratif*, et non juridique. L'observation des obligations du propriétaire coutumier relativement à l'utilisation des terres était assurée par le droit pénal, par l'entremise des lois sur les surfaces minimales.
- (iii) Les relations entre propriétaires coutumiers étaient régies par le droit coutumier, et les relations entre propriétaires détenteurs de titres par le droit civil. Le titre enregistré l'emportait sur le titre coutumier. En cas de conflit, le propriétaire coutumier cédait au détenteur d'un titre.

La conséquence de tout cela est l'absence de sécurité de jouissance pour les propriétaires coutumiers. Le régime foncier était affecté par la fragilité du titre coutumier. C'est ce système que Mwalimu défendait en 1958 dans son article intitulé «

Mali ya Taifa ». Contrairement à la croyance très répandue, même dans la doctrine juridique, la terre n'a pas été nationalisée par le socialiste Mwalimu ; elle a été nationalisée par l'État colonial capitaliste en 1923.

Le régime foncier fondé sur la *propriété de l'État* et des « droits » coutumiers non protégés se reflétait dans le système d'accumulation par la dépossession et le renforcement. C'est ce système qui a permis la villagisation forcée de millions de personnes dans les années 1970, sans pour autant changer le régime foncier. C'est ce système qui a permis aux urbanistes de supprimer les droits coutumiers dans les zones périurbaines, tout simplement en les déclarant zones d'aménagement. C'est ce même système qui a permis à des entreprises parapubliques comme la NAFCO (National Agriculture and Food Corporation) d'aliéner par la force des milliers d'acres de terres à Hanang pour mettre en place le projet de culture de blé avec l'aide du Canada ; dans le processus, elle a réduit des maisons en cendres, abattu d'autres à l'aide de bulldozers, fauché des cultures et battu des hommes, des femmes et des enfants. La terre était dès lors « *mali ya umma* » et *umma*, le public, était représenté par l'État, comme nous a déclaré Mwalimu.

À l'ère néolibérale, le même régime foncier permet à l'État de s'approprier des terres, cette fois-ci non pas au profit d'entreprises parapubliques, mais d'investisseurs privés. Sous le « nationalisme d'État », l'État pouvait déposséder un propriétaire coutumier parce que la terre était « *mali ya umma* », bien public. Sous le néolibéralisme, l'investisseur privé—un ancien colon zimbabwéen, un paysan Boer d'Afrique du Sud ou une compagnie d'oléagineux américaine faisant l'essai d'OGM—peut déposséder un propriétaire coutumier, par l'entremise de l'État, parce que ce dernier dit que c'est dans l'« intérêt public ». Et l'« intérêt public », ne cessent de nous rappeler les juges, c'est la même chose que l'intérêt de l'État.

Dans le passage du « nationalisme d'État » au « néolibéralisme », alors que les idées de propriété privée commencent à gagner en légitimité, les tribunaux étaient enclins à protéger certains droits coutumiers. Mais le processus était très contradictoire. Les tribunaux n'étaient pas préparés à faire valoir les droits coutumiers contre l'État, ou l'investisseur privé auquel l'État avait conféré son droit. Dans l'affaire *Mulbadaw contre NAFCO*, dans laquelle un village *Ujamaa* enregistré contestait l'aliénation des terres au profit

d'une entreprise parapublique, le Tribunal de grande instance a statué en faveur des villageois, au motif que la « garantie de procédure légale » prévue par la Land Acquisition Act n'avait pas été respectée. Les villageois sont rentrés en possession de leurs terres. La NAFCO a interjeté appel et déposé une demande de sursis à l'exécution que le Président de la cour a promptement accordé. La Field Force Unit a expulsé de façon tout aussi expéditive les villageois de force, pour la deuxième fois. Au procès en appel, les juges sont tombés d'accord avec le Tribunal de grande instance que les droits coutumiers ne pouvaient être acquis en dehors des procédures spécifiées dans l'Acquisition Act, mais se sont prononcés contre les villageois, au motif qu'ils n'avaient pas produit devant la cour des preuves montrant qu'ils étaient des « indigènes » et que seuls des « indigènes » pouvaient revendiquer des droits coutumiers.²³

Le différend n'a pas été tranché. Depuis lors, le peuple Hanang a intenté plusieurs procès par le biais de la commission d'assistance judiciaire (Legal Aid Committee), mais la plupart de ceux-ci ont échoué pour des raisons techniques diverses. Entretiens, un élément nouveau est apparu. La NAFCO est une société désignée pour être privatisée par l'agence de privatisation, la Commission de réformes du secteur parapublique—Parastatal Sector Reform Commission (PSRC). Les paysans réclament qu'on leur restitue les terres de la NAFCO. L'État soutient que ce n'est pas dans l'« intérêt public » de le faire. L'intérêt public exige qu'elles soient privatisées. Contre la NAFCO, les paysans pouvaient se plaindre auprès du Président et du premier ministre et du parti, et déposer une plainte relative aux droits de la personne pour faire honte à l'État. Mais lorsque les terres de Hanang auront été vendues à un investisseur privé, plus probablement une société étrangère, où iront-ils se plaindre ? Auprès du marché, je suppose !

Soutenir que les terres de régime coutumier ne pouvaient pas être acquises en dehors du respect des garanties de procédure légale était une avancée juridique, même si cela n'avait pas de conséquence pratique importante dans cette affaire ou ultérieurement. Cette avancée a été consolidée dans une autre affaire à Akonaay²⁴ où la cour d'appel, tout en réaffirmant la propriété de l'État, a statué que le titre coutumier était une propriété et que, par conséquent, il était protégé par l'Article 24 de la Constitution qui prévoit la protection de la

propriété privée et le paiement d'une indemnisation juste en cas d'acquisition forcée. Mais qu'est-ce qu'une indemnisation juste, s'agissant d'un titre coutumier ? Elle n'inclut pas la valeur de la terre en tant que telle. Jusqu'à présent, le droit foncier tanzanien n'a pas reconnu que les terrains nus ont une valeur et peuvent être vendus sur le marché. Cela, parce que l'État était le propriétaire et qu'il soutirait le loyer foncier aux propriétaires coutumiers par d'autres moyens, notamment, la coercition extra-économique, avec ou sans recours à la loi.²⁵ Par ailleurs, l'État, en tant que propriétaire, pouvait aliéner la terre et par conséquent, l'aliénation des terres, lorsqu'il le jugeait nécessaire, avait lieu par la force, plutôt que par le fait du marché. L'attribution de terres entre propriétaires privés était restreinte et nécessitait le consentement de l'État.

Alors que les tribunaux commençaient à prendre des mesures hésitantes dans les années 1980 et 1990, en vue du changement de statut des titres coutumiers, dans l'ensemble, ils laissaient intacte la principale prémisses du régime foncier, à savoir, la propriété publique. C'était le fondement sur lequel reposait la dépossession des propriétaires coutumiers. L'attribution de titre radical à l'État était si fondamental que le gouvernement a rejeté la recommandation de la Commission foncière, que j'avais l'honneur de présider, que les terres villageoises soient assignées à l'assemblée villageoise, et ne soient pas aliénables, même à l'État ou pour « utilité publique » sans consultation avec l'assemblée villageoise ou consentement de celle-ci. La position du gouvernement était que la terre devait continuer à être assignée au Président, tel qu'établi par l'administration coloniale. Le Président, en sa qualité de Chef de l'État, était responsable du développement et, par conséquent, devait contrôler la terre et être en mesure d'en disposer chaque fois que requis pour l'intérêt public. Si les recommandations de la Land Commission étaient acceptées, « le Gouvernement devra quémander des terres quand il en aura besoin pour le développement ». Le point essentiel de la position du Gouvernement était le suivant :

Si le Gouvernement n'a pas son mot à dire dans les questions foncières, la politique de promotion des investissements (Investment Promotion Policy) ne pourra pas être réalisée. Il faut que la terre reste aux mains du Gouvernement... la Commission n'a pas donné de raisons suffisantes pour motiver le changement.²⁶

En conséquence, les nouvelles lois foncières votées en 1999, les *Land Acts* N° 4 et 5, maintenaient la propriété ultime de l'État. Elles ont également supprimé la nécessité du consentement préalable, rendant ainsi les terres négociables sur le marché sans entrave. Naturellement, le point crucial est de promouvoir l'investissement pour lequel l'État doit fournir des terres, ce qui veut dire qu'il doit s'approprier les terres des communautés paysannes et pastorales. La soi-disant Land Bank (banque de crédit agricole) créée par le Tanzanian Investment Centre (TIC) est un exemple concret. Sur instructions administratives, les terres villageoises sont identifiées et mises de côté. Le directeur du TIC à l'époque aurait dit, en 2004 : « Plus de 2,5 millions d'hectares de terres en Tanzanie ont fait l'objet d'étude et se sont avérées propres à l'investissement ». Ce chiffre représente environ 62,5 pour cent de plus de quatre millions d'hectares gérés par le Tanzania Investment Centre. Le reste est classé dans la catégorie de terres ayant un potentiel pour l'investissement, et qui ont besoin d'études ou d'infrastructures supplémentaires.²⁷

Quatre ans seulement après avoir été votée, la Land Act a été modifiée, suite aux pressions de l'Association bancaire. Les banquiers voulaient l'assouplissement des règles de forclusion en cas de défaut.²⁸ Ils ont eu gain de cause. De plus, la Land (Amendment) Act, 2003 autorise pour la première fois la vente de terrain nu. Auparavant, le prix de la terre était supposé être uniquement pour les améliorations inachevées, pas pour les terrains nus.

Ces changements ont été effectués prétendument pour permettre aux paysans tanzaniens d'utiliser leurs terres comme garantie. En réalité, aucune banque commerciale n'accorderait de prêt à un petit propriétaire possédant cinq, dix, voire vingt acres, comme c'est le cas de la paysannerie. Dans la pratique, cela signifie que le soi-disant investisseur au profit duquel la terre est aliénée par l'État, ou qui a obtenu un titre dérivé d'un propriétaire coutumier, utiliserait son titre comme garantie pour obtenir un prêt. (Aux termes de la Land Act, un non-citoyen peut obtenir un droit d'occupation ou un titre dérivé, si c'est à des fins d'investissement). Il s'agit encore d'une expression pertinente de l'accumulation par la dépossession. *En premier lieu*, la terre est acquise pour une bouchée de pain parce qu'elle est destinée à l'investissement et que c'est dans l'« intérêt public » ; *en deuxième lieu*, cette terre est utilisée pour obtenir un prêt auprès d'une banque qui détient les dépôts des Tanzaniens, et *en*

troisième lieu, lorsque des profits sont réalisés avec les terres et les « capitaux » des Tanzaniens, ils sont expatriés et accumulés dans un centre sous-impérialiste, comme l'Afrique du Sud, ou dans les pays impérialistes eux-mêmes. C'est ce mécanisme qui est au cœur de l'accumulation néolibérale par la dépossession.

C'est aussi le mécanisme au centre du projet de De Soto appelé *Mkurabita* ou Programme de formalisation de la propriété et des petites entreprises (*Property and Small Business Formalisation Programme*). Lorsque l'on parle d'enregistrement et de formalisation des actifs des pauvres, on ne fait pas référence aux garages sous les arbres, ou kiosques des *wamachingas*. La propriété centrale ou l'actif central dont il est question, c'est la terre, la terre de régime coutumier. À cet égard, le programme est voué à l'échec. Il est pratiquement impossible de faire l'arpentage des terres, de les délimiter et de délivrer des titres à des millions de petits propriétaires ; et même si cela était fait, aucune banque commerciale ne leur accorderait de prêt. Toutefois, le vrai sens du programme, c'est d'enregistrer de grandes portions de terres villageoises pour préparer à l'aliénation. Comme le montre l'expérience, cela ne peut se faire que dans le dos des villageois, en utilisant la force, la fraude, la duperie, la corruption, et cetera.

Je n'ai fait que brosser les processus néolibéraux d'accumulation par la dépossession. Nous en voyons beaucoup d'autres, parmi lesquels la vente d'entreprises parapubliques à des prix dérisoires. La privatisation de NBC et TTCL est un exemple concret. On a utilisé l'argent des contribuables pour, dans un premier temps, remettre à neuf une entreprise parapublique déficitaire avant de la privatiser à nouveau. La marchandisation de la terre, de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'énergie, que nous avons tous vue, est le troisième exemple. Ainsi, on s'approprie les biens publics pour des bénéficiaires privés, lorsque les capitaux privés sont autorisés à faire profit en utilisant des ressources publiques. Le piège infernal de l'endettement dans lequel le prêt du créancier est réévalué, bien souvent alors que le paiement du débiteur est dévalué, est un quatrième exemple.

Alors que les ressources publiques et les avoirs de l'État sont engloutis, ouvriers et paysans sont recrachés pour grossir les rangs de la « population excédentaire » comme l'appelle Malthus, c'est-à-dire les pauvres, les moins pauvres, les plus pau-

vres, comme ils sont catégorisés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Dans le chapitre qui suit, je donnerai rapidement quelques aperçus du processus légal de création de « population excédentaire » ou travailleurs en excédent.

Aperçus du point de vue du droit du travail

En 1982, sept ans seulement après la nationalisation du chemin de fer, la Tanzania Zambia Railway Authority, ou TAZARA, a déclaré excédentaires quelques 300 travailleurs. Quatre vingt six pour cent de ces travailleurs étaient des ouvriers qualifiés qui avaient participé à la construction du chemin de fer et avaient été formés sur le tas par des experts chinois. Le chemin de fer *Uhuru*, comme on l'appelait affectueusement, a été construit à l'apogée du nationalisme post-indépendance et dans le contexte de la politique de la guerre froide. Britanniques et Américains étaient totalement opposés à ce que la Tanzanie acceptât l'offre de la Chine de construire le chemin de fer, mais n'étaient pas prêts à le construire eux-mêmes.²⁹

En recevant leurs lettres de licenciement pour cause de surnombre, les travailleurs ont été choqués, « sisi ndiyo tulipendekezwa na Mabingwa wa Kichina kubakia makazini kutokana na uhodari wetu, uvumilivu na nidhamu juu ya kazi » lakini « sasatunaona ajabu sisi wenyewe tena ndiyo tumekuwa mzigo wa kwanza kushushwa wakati wa uendeshaji wa Reli hiyo ». ³⁰ Éconduits par le syndicat de l'État, JUWATA, qui approuvait la décision de la direction, Hamisi Ally Ruhondo et ses 115 collègues ouvriers ont cherché assistance auprès de la Commission d'assistance judiciaire (Legal Aid Committee) de l'Université de Dar es Salaam.

Dans les années 1980, il n'y avait guère de loi sur le licenciement dans le pays. Mais cela ne pouvait pas décourager les avocats de la commission d'assistance judiciaire *de l'époque*, socialement conscients et intellectuellement engagés. Mettant en action de façon créative un alinéa très peu utilisé de la loi sur la sécurité de l'emploi (Security of Employment Act), la Commission a déposé une demande d'enquête sur un conflit collectif du travail auprès du Permanent Labour Tribunal aujourd'hui l'Industrial Court of Tanzania (Conseil de prud'hommes). À l'issue d'un procès interminable et contesté, les travailleurs ont obtenu leur réintégration. Faisant appel aux services d'un grand

avocat privé, la TAZARA a entamé une révision auprès du Tribunal de grande instance, afin d'obtenir un *certiorari* pour casser le verdict. L'avocat de la TAZARA a soutenu que le ministre qui avait pris la décision sur la base du rapport du Tribunal a outrepassé sa compétence parce qu'il s'est engagé dans le règlement d'un conflit du travail qui n'existait pas.³¹ Citant la lettre du Secrétaire général de JUWATA, il a soutenu avec force que le seul représentant de l'ensemble des employés en Tanzanie (section 4(1) de la JUWATA Act, 1979) avait réglé le conflit à l'amiable. Le juge en a convenu.

Sans se laisser décourager, Hamisi Ally Ruhondo et ses camarades, accompagnés de leurs avocats, ont marché sur la Cour d'appel.³² Le 26 mars 1986, soit 42 mois après avoir perdu leurs emplois et leurs moyens d'existence, les travailleurs de la TAZARA ont gagné leur procès devant la plus haute cour du pays. La Cour d'appel a considéré que la disposition légale relative à la consultation exige une « consultation sérieuse » avec les sections syndicales sur le lieu de travail et avant que la décision de licenciement ne soit prise. Elle a rétabli l'ordre de réintégration des travailleurs. Depuis lors, l'affaire *Hamisi Ally Ruhondo* est devenue une affaire célèbre, sans cesse citée dans de nombreuses affaires de licenciement qui ont été introduites à la suite des privatisations néolibérales des années 1990.

On peut citer en exemple une affaire qui s'est déroulée il y a près de vingt ans de cela. Ironie du sort, l'affaire impliquait les travailleurs de la Central Line construite par les Allemands dans la première décennie de l'âge d'or du colonialisme. Depuis sa construction, elle avait toujours été possédée, entretenue et exploitée par l'État. Dans la période qui a suivi la Déclaration d'Arusha, elle a été placée sous la gestion d'une société constituée en vertu d'une loi, la Tanzania Railways Corporation, qui figurait parmi plus de 400 entreprises à privatiser. Anticipant sur l'excédent de main-d'œuvre typique de la pratique de la privatisation, et n'ayant reçu aucune réponse de la direction ou de la Commission de réformes du secteur parapublic—Parastatal Sector Reform Commission (PSRC), le syndicat des travailleurs du chemin de fer tanzanien—Tanzania Railway Union (TRAWU) utilisant les services d'un avocat privé, a entamé des poursuites auprès du Tribunal de grande instance.

Dans l'affaire *Tanzania Railway Workers Union contre Tanzania Railways Corporation et PSRC*,³³ le Syndicat voulait que

le tribunal déclarât que les défendeurs étaient tenus de consulter les sections syndicales sur le lieu de travail avant tout licenciement, et que tout licenciement sans consultation préalable serait nul et non avenue. Le Syndicat a également introduit une requête d'injonction restrictive auprès du tribunal, pour empêcher les défendeurs d'appliquer les licenciements. En attendant l'audience et le jugement de l'affaire, le Syndicat a introduit une demande d'ordonnance de mesure provisoire empêchant la TRC de rendre effectifs les licenciements. La pomme de discorde réelle était bien entendu l'ordonnance de mesure provisoire, car, comme l'ont affirmé les avocats des défendeurs et comme la Cour l'a appliqué, une ordonnance de mesure provisoire retarderait le processus de privatisation. À peu près à la même époque, le Président Mkapa, à l'occasion d'une visite à Kampala, aurait, à ce qu'on dit, déclaré d'un ton sec qu'il ferait promulguer une loi abolissant les injonctions parce qu'elles entravaient le développement, c'est-à-dire la privatisation !³⁴ La colère du Président ne pouvait pas passer inaperçue chez les juges. Dans un verdict franchement non déguisé, inhabituel des tribunaux, le juge a dit ceci :

A mon avis, les défendeurs subissent beaucoup plus de difficultés, et la société en général de dommages, si l'ordonnance de mesure provisoire est accordée, que cela ne serait le cas pour les membres du défendeur si elle est refusée. Il est inutile de souligner que la TRC est une entreprise publique. Ceux qui la gèrent, et qui s'opposent aujourd'hui à cette application, ne le font pas pour leurs... propres intérêts ou avantages personnels. Ils le font au nom du public ou de la société en général. Par conséquent, s'il est fait suite à la requête, c'est le public ou la société qui va en pâtir. L'ensemble de la politique déclarée de privatisation qui, bien entendu, pourrait ne pas être du goût de tous, sera contrecarré, ce qui ne sera pas de l'intérêt public. Par conséquent, je conclus et juge en faveur de ce principe et donc, pour les défendeurs et contre les requérants.

La demande d'ordonnance de mesure provisoire fut rejetée et finalement, le Syndicat renonça au procès même. Il était évident que cela n'aurait pas eu de sens de le poursuivre.

Il y a eu plusieurs autres affaires de licenciement, mais aucune n'a connu d'issue heureuse, en particulier celles qui deman-

daient des injonctions. Les juges du Tribunal de grande instance et de la Cour d'appel ont montré beaucoup plus d'impatience et moins de sympathie envers les travailleurs qui cherchent à entraver le processus de privatisation, ou qui demandent l'attribution d'indemnités de départ.

Dans l'affaire qui a opposé le syndicat *COTWU (T)-OTTU Union et autre à l'Honorable Iddi Simba, Ministre de l'Industrie et du Commerce & 7 Autres*,³⁵ les travailleurs de la National Shipping Company, NASACO, par le biais de leur syndicat, demandaient une ordonnance de mandamus qui obligerait le ministre à ne pas renouveler les licences de 29 sociétés privées. La position des travailleurs était que le ministre du commerce avait octroyé des licences contraires à la politique gouvernementale définie dans le document de Cabinet n° 5 de 1997. Ce document stipulait un certain nombre d'étapes dans le processus de libéralisation du commerce maritime. L'idée maîtresse du document était que le gouvernement conserverait au moins 40 pour cent d'actions et que les actions privilégiées de premier rang reviendraient aux employés de la NASACO et à des citoyens tanzaniens, et qu'aucune licence ne serait octroyée aux particuliers tant qu'un cadre réglementaire approprié ne serait pas mis en place. Contrevenant à cette politique, le ministre titulaire avait délivré des licences de transport maritime à quelque 29 compagnies privées. En attendant l'audience, les travailleurs ont introduit une requête d'ordonnance de mesure provisoire visant à empêcher le ministre de renouveler les licences chaque fois qu'elles arrivaient à expiration.

Dans un verdict plein de questions rhétoriques, le juge a rejeté la demande, en se fondant sur trois motifs principaux. Un, que la soi-disant Directive du Cabinet n'avait aucun cachet officiel ; elle aurait tout aussi bien pu être préparée à Manzese ou à Mchafukoge. Deux, que ce sont les défendeurs et l'intérêt public, plutôt que les requérants, qui subiraient un préjudice irréparable et, enfin, que les compagnies dont on cherchait à restreindre les licences n'étaient pas parties à l'action.

Mais les commentaires les plus intéressants, et sans doute les plus explicites, ont été formulés dans le contexte de l'« intérêt public ». Ils méritent d'être cités en long pour leur véhémence :

Point n'est besoin qu'on nous fasse un exposé sur le fait que le Port est

non seulement un point d'accès à la Tanzanie continentale, mais il dessert aussi l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et certaines régions du Zaïre. Comment l'économie serait-elle affectée ? [si les licences ne sont pas renouvelées] Dès lors, pour ainsi dire, ce sont seulement les travailleurs qui risquent de subir un préjudice, et dire que la prépondérance des inconvénients est en leur faveur, c'est de l'égoïsme pur et meurtrier, qui fait abstraction des millions de Tanzaniens qui tirent profit des recettes générées par les taxes portuaires, qui oublie des millions d'Ougandais, de Burundais, de Rwandais, etc.

En conséquence, l'ordonnance de mesure provisoire ne devrait pas être octroyée machinalement, l'intérêt de la société devant être sérieusement pesé. Dans cette affaire, l'injonction, si on y fait suite, entraînera un préjudice, c'est-à-dire des pertes économiques, non seulement pour notre pays, mais aussi des pays voisins, et je ne saurais me résoudre à l'accorder, car on ne peut pas dire que les demandeurs peuvent subir un préjudice plus irréparable que celui que subiraient des millions de personnes, ni que la prépondérance des inconvénients est en leur faveur.

En réalité, la NASACO était l'une des sociétés parapubliques les plus rentables, et sa restructuration prématurée et sa privatisation se sont soldées pour des « millions de Tanzaniens » par des pertes constantes dont ils ne se sont toujours pas relevés. Il n'est pas rare que les tribunaux utilisent des concepts tels que « intérêt public » ou « intérêt national » ou « intérêt de la société » lorsque cela les arrange pour arriver à leur conclusion, tout en étant très techniques dans d'autres cas. Dans une affaire antérieure, le syndicat OTTU a directement contesté la privatisation de la Tanzania Cigarette Company (TCC), une entreprise à but lucratif, en introduisant une requête de déclaration contre la Commission de réformes du secteur parapublique, la *Parastatal Sector Reform Commission*.³⁶ Le gouvernement proposait de vendre les actions de la Cigarette Company à une multinationale étrangère, R. J. Reynolds. Le syndicat, au nom des travailleurs, a introduit une demande de déclaration que la vente des actions était préjudiciable à l'intérêt national, et contraire aux politiques du gouvernement et du CCM. Il a introduit une demande d'ordonnance de mesure provisoire en attendant l'audition de l'affaire. La Commission a répliqué en disant que le syndicat ou les employés n'avaient aucun intérêt propriété

dans les actions, et par conséquent, n'avaient pas qualité pour entamer une procédure. Refusant d'accorder l'injonction, le juge s'est livré aux commentaires suivants :

Le demandeur déclare qu'il peut bloquer la mesure envisagée par le défendeur, pour raisons d'intérêt national et de politique publique. Or normalement, à mon avis, c'est le gouvernement qui est le gardien de l'intérêt national. La question de savoir si des employés ou des individus peuvent attaquer leur propre gouvernement pour défendre l'intérêt national est une question qui, encore une fois, mérite d'être étudiée, et je ne peux pas dire ici que le demandeur présente un cas aussi clair, basé sur l'intérêt national et la politique publique, comme l'exigerait l'ordonnance d'une mesure injonctive, en attendant la décision sur l'affaire.

Dans un ouvrage intitulé *The Politics of the Judiciary*, le Professeur Griffith résume bien la question, lorsqu'il dit que le concept des intérêts de toute une société se fonde sur l'hypothèse politique que les intérêts de diverses classes sociales sont homogènes, ce qui n'est pas le cas. Il poursuit en ces termes :

C'est de tout cela que découle cette idée de l'intérêt public qui se manifeste dans les attitudes des juges, telles que la tendresse envers la propriété privée et l'antipathie pour les syndicats, une forte adhésion au maintien de l'ordre, la répugnance pour les opinions, les manifestations et les protestations des minorités, le soutien du secret d'État, le souci de la préservation du comportement moral et social auquel ils sont habitués, et cetera.³⁷

À mesure que la privatisation se poursuivait, les affaires de licenciement se multipliaient. Dans des jugements plus récents, la Cour d'appel est allée encore plus loin, non seulement pour rétrécir le champ de la consultation, mais pour se décharger de sa compétence pour entendre de cas de licenciement. Dans l'affaire *Nurdin Ibrahim & 147 Autres contre le Directeur général de la Tanzania Harbours Authority*,³⁸ la Cour d'appel a admis que la consultation avec le Local Joint Industrial Committee était suffisante parce que 20 membres de la section locale y avaient participé.

Dans une autre décision rendue deux ans auparavant, la Cour d'appel avait jugé que tout différend, qu'il soit de nature contractuelle ou autre, y compris le licenciement, opposant un ou des employés à l'employeur, est un conflit du travail et

que par conséquent, seul le Tribunal du travail a compétence initiale.³⁹ Le Tribunal de grande instance ne peut pas en connaître. Ce jugement a pour effet de dénier aux travailleurs l'accès au Tribunal de grande instance en premier lieu, et donc, aux différentes voies de droit en équité telles que les injonctions et les dommages-intérêts.

Aussitôt après l'indépendance, un certain nombre de législations limitant le droit d'un employeur à renvoyer un travailleur a été voté. La principale d'entre elles était la Security of Employment Act qui offrait une procédure à suivre pour imposer une sanction disciplinaire. Elle créait également des Conciliation Boards (commissions de conciliation) ayant compétence pour connaître de plaintes et ordonner la réintégration lorsqu'elle conclut à l'illégalité du renvoi ou à l'injustice de la résiliation de contrat. La Conciliation Board pouvait ordonner la réintégration, auquel cas l'employé licencié devait être réintégré et percevoir des arriérés de salaire pour la durée de sa période de chômage.

Les tribunaux avaient admis le principe qu'on ne pouvait pas refuser des arriérés de salaire à l'employé qui avait été au chômage du fait d'un acte illégal ou injuste de l'employeur, à travers un certain nombre d'affaires pour lesquelles la commission d'assistance judiciaire s'est battue.⁴⁰ Ces acquis, pour ainsi dire, ont été renversés par la décision récente de la Cour d'appel dans l'affaire ayant opposé *Pius Sangali & Autres* à la *Tanzania Portland Cement Co. Ltd*. Dans cette affaire, la Cour, sans même évoquer sa propre jurisprudence, a décidé de laisser à l'appréciation de l'employeur la réintégration ou non du travailleur, et aussi, le paiement d'arriérés de salaires. Ainsi, les tribunaux avaient rogné le droit à la sécurité de l'emploi au moment où la nouvelle législation du travail venait asséner le coup de grâce.

L'Employment and Labour Relations Act 2004, et la Labour Institutions Act 2004, ont été rédigées par un consultant sud-africain et financées par le Danemark. Il y avait censément un groupe de travail tripartite pour mener des consultations et guider le processus servi par le Legal Consultancy Services Committee de la Faculté de Droit. Les nouvelles lois se fondent sur l'hypothèse que « la loi devrait offrir une garantie d'emploi minimum avec un maximum de flexibilité », pour citer le rapport du groupe de travail.⁴¹ Ainsi, par exemple, il n'existe pas de procédure de licenciement, excepté un Code de bonne pratique sur le licenciement, com-

plexe et pas juridiquement contraignant. En effet, les restrictions en matière de licenciement imposées par la Security of Employment Act ont été supprimées. Comme le dit un commentateur, « L'emploi n'est plus forcément à temps plein ou permanent ». ⁴² Il est loin le temps où un jeune avocat Kenyan, formé à la faculté de Droit de cette Université, essayait de faire valoir devant la Cour constitutionnelle de son pays que l'emploi était couvert par le droit de protection de la propriété, puisqu'un travailleur avait un droit propriétaire à l'emploi. Naturellement, les tribunaux protègent jalousement le droit de propriété, mais ils n'ont aucune patience avec quiconque soutient qu'il existe un « droit au travail » et que le droit à la vie inclut le droit aux moyens d'existence, c'est-à-dire à l'emploi.

Les économistes néolibéraux déclarent qu'il devrait y avoir une mobilité de la main-d'œuvre dans l'économie. Les avocats libéraux affirment que les travailleurs devraient avoir le droit de passer d'un employeur à l'autre parce qu'ils ne sont pas des esclaves. Les capitalistes, de leur côté, disent qu'il ne leur appartient pas de fournir des emplois. Quant à l'État, il soutient qu'il n'est pas dans les affaires, et que par conséquent, il ne peut pas offrir d'emplois, mais seulement faciliter la recherche d'emplois. À cet effet, il met en place le Labour Exchange Bureau (Bureau de placement) avec l'aide de bailleurs de fonds. En situation de chômage rampant, et de chômage propre au système, la mobilité de la main-d'œuvre se traduit par le « droit » d'un travailleur de passer de l'emploi au chômage, par l'entremise d'un bureau de placement.

L'État étant passé du statut « nationaliste » au statut « néolibéral », son rôle n'est plus celui de législateur de la sécurité de l'emploi, mais de facilitateur de la recherche d'emploi.

La nouvelle législation du travail est complexe, et ce n'est pas ici le lieu d'en donner les détails. Mais, ce qui est intéressant, c'est que si l'emploi n'est pas réglementé ou protégé, le droit de grève par contre est sévèrement réglementé. On a réintroduit le concept colonial d'interdiction de la grève dans les services essentiels. Dans les autres services, la grève doit suivre des procédures prescrites. Tandis que, comme je l'ai démontré plus haut, les tribunaux refusaient systématiquement de prononcer des injonctions empêchant les employeurs d'arracher aux travailleurs leur gagne-pain, l'Employment and Labour Relations Act (loi relative à l'emploi et aux relations du travail) autorise la

Labour Division du Tribunal de grande instance à prononcer des injonctions empêchant tout individu de participer à une grève illégale ou un lockout, ou de s'engager dans une conduite interdite (article 84). Le Tribunal a compétence pour ordonner le paiement de dommages-intérêts pour toute perte attribuable à une grève ou une conduite illégale. En outre, les tribunaux seront censés avoir le pouvoir en common law de mettre sous séquestre les biens d'un syndicat, pour violation d'une ordonnance d'injonction. Dans les années 1980, en Grande-Bretagne, Margaret Thatcher avait utilisé cette combinaison d'injonction, de dommages-intérêts et de menaces de mise sous séquestre de leurs biens pour briser l'échine du syndicat des mineurs militant. Lorsque les syndicats ne sont pas puissants ou n'ont pas une longue histoire de lutte derrière eux, les conséquences risquent d'être pires si les travailleurs sont à la merci des aléas du marché et des caprices des employeurs, sans aucune protection légale. Le langage néolibéral qui fait du travail et du capital des partenaires sociaux est aussi fallacieux et vide de sens que le terme communauté internationale l'est pour décrire l'impérialisme.

J'aurais pu continuer encore et encore, mais je ne le ferai pas. Il est temps de faire notre propre introspection, nous autres avocats. Quel rôle avons-nous joué dans ce processus de *mageuzi* ou passage du « nationalisme d'État » au « néolibéralisme » ?

Les avocats dans le contexte du néolibéralisme

Le néolibéralisme génère une intelligentsia juridique transnationale, pour le servir et en huiler les rouages. La mondialisation globalise le capital social. L'élite néolibérale mondialise le soi-disant « régime de droit », à la Thatcher. Ce « régime de droit » n'a rien à voir avec celui ancré dans les valeurs politiques libérales de la période de l'Enlightenment. Il est fermement ancré dans les exigences du « régime du capital » au service d'une corporatocratie. Comme le dit Cutler, la « loi qui est en train d'être mondialisée est essentiellement d'origine américaine ou anglo-américaine, promouvant les valeurs d'ordres réglementaires néolibéraux ». Au cœur de ces valeurs figurent l'expansion et la protection des rapports de propriété et de l'appropriation privée de plus-values. ⁴³

Ainsi, l'élite juridique participe, en qualité de consultants, à la rédaction de la législation relative à la privatisation ; à la mise en place de cadres institutionnels favorables

dans lesquels le capital social peut fonctionner sans entrave. Elle participe à la rédaction de contrats permettant au capital social d'exploiter des minerais souterrains et des ressources biologiques en surface. Elle participe à la facilitation de la marchandisation de l'éducation et de la santé, de l'eau et de l'énergie, des terres de régime coutumier et des plantes médicinales traditionnelles. Elle participe à la rédaction de lois relatives à la propriété intellectuelle pour protéger les plasmas de graines modifiées et les plantes médicinales, dont la connaissance est volée aux paysans et pasteurs du quart monde. *Accumulation primitive* !

Les consultants aux ordinateurs portables empruntent les airs pour aller d'une capitale à l'autre ; mènent des « évaluations rapides en milieu rural » en une semaine ou deux, pondent des documents de politique générale, font des présentations Power-Point au cours d'ateliers des parties prenantes, qui formulent et avalisent les politiques étatiques. L'intelligentsia juridique transnationale est aussi répartie entre pays industrialisés et quarts mondes. L'élite juridique est basée dans les pays industrialisés, les « masses » ou « messagers » juridiques dans le quart monde. Le consultant international perçoit des honoraires cinq fois plus élevés que ceux d'un consultant local et dix fois plus que ceux d'un fonctionnaire local. La recherche et l'analyse locales sont effectuées par le « messenger juridique », tandis que le consultant international fait les présentations Power-Point et disserte sur les normes de « meilleure pratique internationale ». Un avocat local me disait l'autre jour que s'il veut remporter un marché, il doit s'associer avec un cabinet d'avocats du Nord. Plusieurs cabinets d'avocats locaux sont ainsi associés.

Les activités de conseils engloutissent des milliards de dollars annuellement. Selon Action Aid, près d'un cinquième de l'aide globale sert au paiement de consultants et de soi-disant experts techniques. Les donateurs emploient 100 000 experts techniques en Afrique. ⁴⁴ La Tanzanie verse 500 millions de dollars américains par an à des consultants étrangers, ⁴⁵ soit plus de trois fois l'investissement étranger direct qu'elle a reçu par an, de 1994 à 1999. ⁴⁶

Le nouveau projet de Charte veut faire de la consultation l'une des principales fonctions de notre Université. Dans les années 1970, la Faculté de droit avait pour mission de produire des avocats soucieux de la société, en appliquant la méthode historique et socioéconomique. Nous avons fait de l'Assistance judiciaire pour assister des ouvriers, des paysans, des femmes et des

enfants. À présent, nous poursuivons le fantôme de la production d'avocats de sociétés. Aux termes du projet de Charte, l'Université promouvra ses objectifs « en étroite collaboration avec l'industrie et le commerce ».

La corporatisation de l'université fait partie de l'attaque idéologique néolibérale contre la pensée critique, contre les intellectuels qui « Conseilleraient les autorités en toute conscience » selon l'expression d'Edward Said.⁴⁷ Elle sape l'université en tant que site d'importance vitale pour le savoir, et miroir de la société. Les tentations sont grandes, assurément, et nul d'entre nous n'est à l'abri.

Mon discours touche à sa fin ; permettez-moi donc d'être un peu nostalgique, de faire un petit examen introspectif. Je suppose qu'avec mes 60 ans, vous me permettrez aussi d'être un tantinet présomptueux. En 1968, nous avons lancé à l'USARF une revue polycopiée, intitulée *Cheche*, d'après *The Spark* de Nkrumah et *Iskra* de Lenin. Ses trois premiers éditeurs étaient trois charmants jeunes gens, Zakia Meghji, Henry Mapolu et Karim Hirji. Dans le premier numéro était publié mon article intitulé *The Educated Barbarians*. La lecture de ce texte aujourd'hui suscite quelque embarras. Sur 12 pages on compte 20 notes de bas de page, s'étalant sur une demi page avec de nombreuses citations de Baran, Nkrumah, Fanon, De Castro, et cetera. Aucun éditeur « respectable » ne l'aurait accepté, mais à l'époque, ça nous était complètement égal. Nous n'écrivions pas pour être publiés, mais plutôt dans le cadre de nos luttes idéologiques. Il est incontestable que le texte était maladroit, le style grossier, et la réflexion quelque peu mécaniste. Toutefois, *The Educated Barbarians* déborde incontestablement de colère, de passion et d'engagement. C'était l'époque du nationalisme radical, appelé « socialisme ». Les jeunes étaient mécontents du monde tel qu'il était, intellectuellement engagés à mieux le comprendre, et débordant de passion pour le changer en mieux. Nous discutons de Fanon en travaillant dans les plantations de noix de cajou aux alentours de l'Université, donnions des cours de littérature basés sur *Pedagogy of the Oppressed* (traduction : *Pédagogie des opprimés*) de Paulo Freire à Mlalakuwa, construisions nos propres abris, appelés maisons, par nos propres moyens. Les planches à dessin du Camarade Joe (Professor Kanywanyi) en témoignent.

Aujourd'hui, mon écriture est peut être plus docte et plus raffinée. Je ne saurais le dire. Je ne suis pas censé le dire. Seuls mes pairs sont habilités à m'évaluer. Il faut être un Ali

Mazrui pour faire son auto-évaluation ! Cependant, quel que soit le verdict intellectuel, je peux dire une chose à propos de ces écrits, et nul ne peut m'empêcher de le dire, ils ne sont pas *passionnés* comme « The educated barbarians ». Peut-être que je suis plus *éduqué* à présent, mais moins sensible à l'injustice et donc, peut-être plus barbare ! Un jour, alors qu'elle lisait un brouillon de mon article, ma fille a déclaré d'un ton railleur, « *papa, tu n'es pas assez en colère* ». Et ce n'est pas une question d'âge ; on ne perd pas ses engagements, sa passion et son dévouement à cause de l'âge ! Il faut chercher une explication, et non une justification, et l'explication se trouve ailleurs.

Le néolibéralisme a prélevé son tribut et le langage de la consultation s'est substitué au langage de la conscience et de l'engagement. En tant qu'individus, nous ne pouvons qu'agoniser et oublier petit à petit ne serait-ce que de diagnostiquer les maux de notre société. « Organisez, n'agonisez pas », dit mon ami Chachage, qui se remet derrière son pupitre pour écrire *Makuadi wa Soko Huria*. Cela aussi, nous devons le faire. Cela vaut mieux que de prendre l'avion pour Johannesburg pour assister à une conférence sur les moyens de mettre en œuvre le NEPAD mû par les impérialistes.

Je ne sais pas si notre monde est meilleur qu'il y a trente ans de cela. Ce que je sais, c'est que ni notre pays, ni notre continent, ne le sont. Les Programmes d'ajustement structurel des années 1980 ont détruit les quelques acquis que nous avons réalisés durant la période nationaliste, en matière d'éducation, de santé, d'espérance de vie et d'alphabétisation. Les politiques néolibérales de la dernière décennie ont détruit le petit secteur industriel—textiles, pétrole, cuir, acier, matériel agricole, fabriques de noix de cajou—qui avait été construit au cours de la période de remplacement des importations. Mais par-dessus tout, nous avons perdu ce que représentait l'indépendance, à savoir le respect, la dignité et l'humanité, et le droit d'avoir nos propres opinions. La grande majorité de nos populations, les ouvriers et les paysans, tels que décrits d'une manière qui ne porte pas atteinte à leur dignité dans la Déclaration d'Arusha, ont été transformés en « pauvres anonymes ».

Ouvriers et paysans, qui étaient supposés être les artisans de l'histoire et les moteurs du développement, sont devenus les objets des DSRP—documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Le secteur privé est le moteur de la croissance, on nous fustige du matin au soir et pour couronner le tout, on nous sermonne. Des « copies con-

formes » des DSRP sont produites d'un pays à l'autre par les consultants aux ordinateurs portables. Les stratégies de réduction de la pauvreté sont un préalable à l'obtention d'une réduction de dette. Entre-temps, la dette augmente, passant de 8 milliards de dollars américains à plus de 9 milliards de dollars américains aujourd'hui. Rembourser la dette, c'est comme courir après un mirage ! Les règles du jeu changent constamment.

Entre-temps, financés par des millions de dollars d'aide supplémentaire, nous louons les services d'un De Soto pour qu'il nous dise que nous sommes trop stupides pour reconnaître « le mystère du capital » et comprendre « pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs ». Nous sommes assis sur des milliards de dollars de « capital mort ». Nous devons insuffler une vie légale à ces actifs « inexploités » et voilà, nous serons tout aussi capitalistes que l'Occident. La question est de savoir qui détiendra les milliards de dollars à l'issue du processus, et qui sera mort. L'histoire nous apprend que les milliards de dollars s'accumulent dans le Centre capitaliste, laissant derrière, à la Périphérie, les morts, les mutilés, les malnutris, ceux qui sont divisés et ceux qui sont en conflit.

Dans les années 1980, financé par Mahatir Mohammed de Malaisie, Mwalimu Nyerere a présidé la Commission du Sud (aujourd'hui le Centre du Sud) pour examiner comment l'Occident capitaliste foule au pied le Reste (leur message exprimé dans mes propres termes). Entre autres choses, la Commission a constaté que le monde était biaisé et divisé, et qu'il souffrait de l'inégalité des rapports de pouvoir. Elle a aussi constaté que cette situation découlait à la fois de l'histoire du colonialisme et de l'inégalité de l'ordre mondial contemporain. Dans son langage sobre, elle dit ceci : « Les disparités de plus en plus grandes entre le Sud et le Nord ne sont pas seulement attribuables aux différences de progrès économique, mais aussi, à l'élargissement du pouvoir du Nord vis-à-vis du reste du monde ».⁴⁸ La Commission du Sud a constaté l'existence d'un processus inverse de flux des ressources du Sud pauvre vers le Nord riche. « ... [Ces] récentes années », dit-elle, « les pays en développement ont dû faire des transferts nets de près de 40 milliards de dollars américains par an vers les pays développés, au titre de la dette, et il y a peu d'espoir de voir s'inverser ce flux paradoxal de capitaux des pays pauvres vers les pays riches ».⁴⁹

En l'an 2000, le Président Mkapa a été nommé par Tony Blair à la Commission

pour l'Afrique sur la pauvreté. En deux phrases, la Commission a effacé 50 ans d'histoire de l'Afrique, en ces termes :

L'histoire de l'Afrique ces 50 dernières années a été gâchée par deux points faibles, à savoir, la *capacité*—l'aptitude à concevoir et à exécuter des politiques, et l'*imputabilité*—à quel point l'État est responsable devant son peuple (p. 14).

Ainsi, les Africains n'ont pas de capacité de réflexion, et les états africains de capacité de conception de politiques. Celles-ci sont « compromises » par l'absence d'imputabilité qui est un mot code pour désigner la légendaire « corruption » et la soi-disant « mauvaise gouvernance ».

Dans les années 1960, les Allemands de l'Ouest avaient reçu l'ordre de faire leurs bagages et de quitter la Tanzanie, et de ne rien laisser de leur aide sur place, parce qu'ils se servaient de l'aide pour faire pression sur la Tanzanie pour qu'elle n'accorde pas de statut diplomatique aux Allemands de l'Est. Aujourd'hui, la « bonne gouvernance » exige le vote de lois anti-terrorisme, même au risque de diviser notre peuple, parce que c'est la politique étrangère de quelques tyrans de la planète.

Oui, en vérité, le monde a changé. Oui, en vérité, les temps ont changé. Oui, en vérité, nous avons une nouvelle forme d'impérialisme, appelé mondialisation. Oui, en vérité, nous devons changer. Mais changer dans quelle direction, au profit de qui, et dans l'intérêt de qui ? Telle est la question. Edward Saïd affirme que la question fondamentale pour l'intellectuel est celle-ci : « Comment dire la vérité ? Quelle vérité ? Pour qui et où ? »⁵⁰ La question fondamentale aujourd'hui est de savoir si cette contre-révolution néolibérale, thatchériste, est à l'avantage des masses ou des élites néolibérales restreintes. On ne saurait décrire, encore moins analyser et comprendre, un changement social, économique et politique quel qu'il soit, si ce n'est du point de vue d'une classe particulière, d'un peuple particulier, d'une nation particulière et, universellement, du point de vue de l'humanité. Et assurément, le présent ne peut être compris et changé au mieux sans une meilleure connaissance du passé. Aucun intellectuel digne de ce nom ne peut condamner la bestialité, qui est le propre de l'impérialisme.

Le moins que nous puissions faire nous autres avocats, pour paraphraser Edward Saïd, c'est de nous poser la question suivante : Comment, en tant qu'avocats, nous adressons-nous à l'autorité/au pouvoir : comme

des suppliants professionnels, ou comme sa conscience d'amateurs, non rémunérée ?

Notes

1. Dans De Soto (2000), *The Mystery of Capital: Why Capitalism triumphs in the West and fails everywhere else*, Londres : Transworld Publishers, Black Swan Edition.
2. J'ai entendu dire, mais je n'en ai aucune certitude, que le Président Mkapa a fait de *The Mystery of Capital* une lecture obligatoire pour ses ministres !
3. Voir Harvey (2005), *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford : Oxford University Press, passim. Je remercie Ng'wanza Kamata de m'avoir permis d'obtenir une copie.
4. L'entreprise de De Soto, l'Institut pour la Liberté et la Démocratie (Institute of Liberal Democracy), est engagée dans un projet d'un coût d'un million de dollars en Tanzanie pour l'évaluation et la mise en place d'un cadre juridique d'enregistrement des « actifs des pauvres ». Le titre de ce projet, *Mkurabita*, un acronyme Swahili, est typique du style tanzanien.
5. De Soto, op cit. p. 3.
6. Ibid, p. 209.
7. Il s'agit d'une référence au célèbre roman de Daniel Defoe. Il n'existe sans doute pas de meilleure représentation fictive des processus coloniaux/capitalistes que cette œuvre.
8. D'après mon ouvrage intitulé *Law, State and the Working Class in Tanzania*, (1986), Londres : Heinemann.
9. Ibid. p. 11.
10. *Manamba* pluriel de *namba* (numéro) puisque le travailleur migrant était identifié par un numéro, et pas par un nom.
11. Shivji op cit. p. 9.
12. Appel en matière civile N° 42 de 1992, Cour d'appel de Dar es Salaam, non publié.
13. Cmnd. 9475.
14. Nyerere (1966), *Freedom and Unity*, Oxford: OUP, p. 53.
15. Les décrets allemands de 1895 et 1896 étaient très clairs : « Sauf lorsque la propriété peut être prouvée par des particuliers ou des personnes juridiques... toutes les terres en Afrique de l'Est germanique seront considérées comme étant sans propriétaires. La propriété de ces terres est attribuée à l'Empire ». Du fait que l'Angleterre était un fidéicommiss dans le cadre du Mandat, le langage ne pouvait pas être aussi explicite, mais les effets pratiques et juridiques étaient presque les mêmes.
16. Marx, *Le Capital*, vol. 1, VIII^e Partie.
17. Ibid. p. 112.
18. Rosa Luxembourg (1963), *The Accumulation of Capital*, Londres : Routledge.
19. Mahmood Mamdani (1987), « Contradictory Class Perspectives on the Question of Democracy: the Case of Uganda », dans Peter Anyang' Nyong'o, dir., *Popular Struggles for Democracy in Africa*, Londres : Zed, pp.78-93.
20. Voir en général Tanzania, United Republic of (1994), *Report of the Presidential Commission of Enquiry into Land Matters*, Uppsala : Scandinavian Institute of African Studies, chapitre 1. La discussion sur la question foncière est basée en général sur mon ouvrage intitulé *Not Yet Democracy : Reforming Land Tenure in Tanzania*, (1998) Londres & Dar es Salaam: IIED & Faculté de Droit & Hakiardhi.
21. Nyagaswa v. Nyirabu, appel en matière civile N° 14 de 1985, Cour d'appel de Dar es Salaam, non publié.
22. Muhena bin Said v. Registrar of Titles (1949) 16 E.A.C.A. 79.
23. Voir Shivji & Tenga, « Ujamaa in Court », *Africa Events*, décembre 1985.
24. Procureur général contre Lohay Akonaay & Autre, (Cour d'appel) [1995] 2 LRC 399.
25. Pour cette question, voir Shivji (1987) « The Roots of Agrarian Crisis in Tanzania—A Theoretical Perspective », *Eastern African Social Science Research Review*, vol. III, n° 1, pp. 111-134
26. Cité dans Shivji 1998, p. 81.
27. *The Citizen*, 10 septembre 2004.
28. Tanzania Bankers Association, avril 2001, Argumentation de l'association bancaire de la Tanzanie sur les propositions d'amendements de la Land Act (N° 4), 1999.
29. Public Records Office, UK, Prem 13/614 : « Internal Situation : Alleged Western Plot against Tanzania : Nov. 1964-Nov.1965 ».
30. « Les experts chinois nous avaient recommandé de continuer à travailler en raison de nos qualifications, de notre patience et de notre discipline au travail ; à présent, à notre grande surprise, nous sommes devenus pour la gestion du chemin de fer un fardeau dont il faut se débarrasser ». [Traduction de l'auteur] Cité dans *Mfanyakazi* (« The Worker »), 4 décembre 1982.
31. Tanzania Zambia Railway Authority v. Hamisi Ally Ruhondo & 115 Others, Misc. Civil Cause No. 7 of 1985, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, non publié.
32. Hamisi Ally Ruhondo & 115 Others v. Tanzania Zambia Railway Authority, Cour d'appel de Dar es Salaam, appel en matière civile N° 1 de 1986, non publié.

33. Affaire au civil N° 190 de 2002, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, non publiée. Je remercie M. Kashumbugu de m'avoir aidé à retracer cette affaire. Je remercie aussi M. Wilberforce de la bibliothèque du Tribunal de grande instance de m'avoir aidé à retrouver le jugement.
34. Publiée dans les journaux, citation mal placée, les avocats des deux parties, M. Kashumbugu et M. Kilindu, s'en souviennent.
35. Misc. Civil Cause N° 100 de 1999, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, non publiée.
36. Le Secrétaire général de l'OTTU contre la commission présidentielle de réformes du secteur parapublique, affaire au civil N° 145 de 1995, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, non publiée.
37. Ibid.
38. Appel au civil N° 47 de 2001, Cour d'appel de Dar es Salaam, non publié.
39. Tambueni Abdallah & 89 autres contre caisse de sécurité nationale, Cour d'appel de Dar es Salaam, non publiée.
40. Voir par exemple, Wendelin Ludger contre Tanzania Harbours Authority, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, appel au civil N° 8 de 1986, non publié et Esso contre Kajjage, Cour d'appel de la Tanzanie à Dar es Salaam, appel au civil N° 6 de 1989, non publié. Voir aussi, Kazibure contre Tanzania Post and Telecommunications, Tribunal de grande instance de Dar es Salaam, Misc. Civil Cause N° 94 de 1985, non publiée.
41. Ministry of Labour, *Youth Development and Sports*, premier rapport de la Task Force sur la réforme du droit du travail, juin 2003, p. ii.
42. C. Mtaki, « Employment and Labour Relations Act, 2004: Employment Standards », p. 11. Article préparé pour les besoins du Séminaire à l'intention du Conseil d'administration et du personnel de direction de NHC, 13-15 décembre 2004, Livingstone Club, Bagamoyo.
43. A. Claire Cutler, « Historical Materialism, globalization, and law: competing conceptions of property », dans Mark Rupert et Hazel Smith, dir., 2002, *Historical Materialism and Globalization*, Londres : Routledge.
44. Action Aid International (2005), *Real Aid: An Agenda for Making Aid Work*, p. 22.
45. Dr Ali Mohamed Shein, Vice-Président, *The Guardian*, 10 juin 2006.
46. Tanzania Investment Centre, Tanzania Investor, <http://www.tic.co.tz>
47. Edward W. Saïd (1993), *Representations of the Intellectual*, The 1993 Reith Lectures, Londres : Vintage.
48. The South Commission (1990), *The Challenge to the South*, Oxford : Oxford University Press, p. 3.
49. Ibid. p. 19.
50. Saïd 1993, op cit. p. 65.

Pour reconstruire l'État africain

J'ai pris connaissance du papier de Stephen Ellis : «How to Rebuild Africa» (Ellis 2005) après mon retour de la 11^e Assemblée générale du CODESRIA (Maputo, 6-10 décembre 2005). J'avais moi-même présenté, à cette occasion, une communication sur l'État face à la mondialisation en prenant pour cas d'étude : l'Algérie.¹

Mon intérêt était donc déjà orienté vers la crise des États en Afrique et les sorties possibles de celle-ci. Aussi, j'ai lu avec la curiosité scientifique nécessaire la contribution de St Ellis. Il se place du point de vue de la sécurité mondiale et de l'aide internationale pour analyser la situation présente du continent.

Sa contribution s'appuie sur des observations tout à fait pertinentes (les difficultés des États en Afrique) mais la signification de leur crise, et plus encore, les propositions (trusteeship) qu'il avance pour régler leurs dysfonctionnements me semblent plus problématiques.

Les remarques suivantes demanderaient plus de développements ; elles ne peuvent être que brièvement présentées dans le cadre de ce débat.

1-La crise étatique est incontestable à la fin de la décennie 1980-1990. Il est vain de démêler les facteurs internes et externes

Tayeb Chenntouf
Université d'Oran,
Algérie

qui sont inextricablement liés pour mettre en difficulté la totalité des États africains. Aucun n'y échappe même si la gravité de la crise varie d'une région à une autre, d'un pays à un autre.

Les nationalismes ont été à partir des années 1950 un puissant moteur de la modernisation. Leur légitimité ne devient contestable et n'est contestée que dans la décennie 1980-1990. L'arrivée de nouvelles élites, plus jeunes, pose la question de leur intégration dans la vie politique. Elles remettent en cause la prépondérance des « pères », au besoin par la violence. D'autre part, le relatif échec du développement se traduit par l'arrêt de la forte mobilité sociale qui a suivi les indépendances politiques. L'émigration vers les centres urbains, l'inflation, le chômage et la pauvreté s'installent durablement.

La mondialisation, plutôt le « nouveau monde » apparu après la chute du mur de Berlin en 1989, aggrave la crise des États en rendant très incertaine toute sortie de celle-

ci. La mondialisation économique et financière marginalise un peu plus le continent dans les échanges mondiaux. Elle se traduit dans l'immédiat par les interventions de la BM et du FMI qui imposent des plans d'ajustement qui ont pour résultat la fragilisation des États, un approfondissement du chômage et de la pauvreté et une décennie perdue pour le développement. Cette première mondialisation masque une seconde mondialisation qui est moins prise en compte, sauf par les spécialistes de la géopolitique et de la stratégie, dans les analyses. La disparition du bloc socialiste donne naissance à un nouveau monde dominé par une puissance unique : les États-Unis d'Amérique. Les États africains perdent la marge de manœuvre qui était la leur dans le cadre du non-alignement. Les aides étrangères stagnent lorsqu'« elles ne régressent pas.

2- Les conflits sont alimentés par cette conjoncture interne et mondiale sérieusement dégradée. Des mouvements religieux (Algérie, Égypte, Maroc, Nigeria du Nord) ou d'apparence ethnique (Rwanda, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Soudan) éclatent à travers tout le continent. Ils contestent gravement la légitimité des États et remettent en cause « le monopole de la violence légitime ».²

De nombreux travaux ont été consacrés à ces conflits. En convergence avec la thèse du déclinisme de l'État dans la mondialisation, des africanistes, islamologues et orientalistes font une description apocalyptique de la décomposition des États débordés par les guerres, la contrebande, les mouvements de population, la corruption, les fraudes de toutes sortes. I. W. Zartman édite, aux États-Unis, en 1997, un ouvrage intitulé : *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority* (Zartman 1997). En France, B. Badie considère qu'on assiste à une déterritorialisation et au relâchement des liens entre les citoyens et l'État (Badie et Smout 1996). Pour le second comme pour le premier, les États n'auraient plus d'États que le nom.

La fragilisation des États et, dans certains cas limités, leur totale paralysie sont tout à fait réelles dans les années 1990 mais elles ne signifient ni « retournement du monde », ni « déterritorialisation ». Les États ne sont pas non plus devenus « virtuels ». Ils sont proches de l'effondrement et pourtant ils ne s'effondrent pas, contrairement aux prévisions afro-pessimistes. Aucun État n'a disparu de la carte politique africaine. Les frontières, définies par l'OUA en 1963, se sont maintenues. Ce que les sciences sociales doivent expliquer, c'est la permanence des États plutôt que leur effondrement. Le risque est grand de se tromper de problème : ce que révèle la crise des États, c'est leur durabilité.

En fait, la phase de l'effondrement analysée par I. W. Zartman, et ses collaborations est suivie par une phase de reconstruction. Les deux moments et les deux mouvements sont inséparables dans une perspective dynamique et historique. La séquence en trois phases proposée par Van Gennep (cité par Bayart 2004) avec, au départ, une crise suivie par une phase de réformes elle-même suivie par une phase de recomposition est plus proche de l'observation et des événements. L'État, atteint de plein fouet par la crise, met à profit celle-ci pour se consolider davantage. Au prix de négociations et d'une adaptation, il ré-émerge sur la scène nationale et internationale. La demande d'État elle-même est formulée de plus en plus clairement et de plus en plus fortement par les Africains. Parallèlement, les États invoquent la mondialisation soit pour imposer des décisions politiques, soit pour obtenir des soutiens internes.

3- L'État, issu de la crise est fort différent de l'État antérieur. Il en est sorti renforcé

et ses appareils assurent un plus grand contrôle de la société.³

L'État en Afrique est irréversible et il n'existe aucun moyen de revenir en arrière. La situation des citoyens lui est définitivement liée. La sortie définitive de la crise ne peut venir ni des Nations-Unies sous la forme du « trusteeship », ni même de l'Union africaine ou de l'aide internationale. Sa reconstruction demande des mesures spécifiques qui accompagnent ou font suite à la gestion et au règlement des conflits mais ne peuvent être confondues avec ceux-ci.

Le moment actuel de la trajectoire historique des États africains est bien celui de leur passage à « l'État intégral », expression déjà employée par A. Gramsci. La centralisation politique était relativement avancée au XIXe siècle ; elle a été largement sous-estimée par l'ethnologie coloniale. La colonisation renforce de manière notable les États (armées, réseaux de communication, école, fiscalité, bureaucratie) au besoin par la violence (guerres, travail forcé, code de l'indigénat) mais les délégitime gravement parce qu'ils sont le résultat de la conquête et sont profondément vécus comme étrangers. Les nationalismes leur confèrent l'indispensable légitimité dont ils manquaient. La construction de l'État devient un objectif primordial après les indépendances politiques. Elle est poursuivie avec un succès relatif jusqu'à la crise des années 1980-1990.

Aujourd'hui, il s'agit en fait « d'étatiser » l'État qui présente trois déficits sérieux en matière d'appareils d'États, de ressources financières (à l'exception des États rentiers) et de légitimité. Les actions internationales doivent accompagner la réforme des institutions, l'amélioration des ressources financières et de la légitimité. Une mise en tutelle, fut-elle celle des Nations-Unies (trusteeship) aura des effets contraires à ceux recherchés comme le montrent bien deux exemples récents.

Le premier oppose le Tchad et la Banque Mondiale (BM). L'exploitation du pétrole dans ce pays commence en juillet 2003. Elle est placée sous la tutelle de la BM et d'un consortium pétrolier (Exxon et Chevron, Pétronas) les besoins de financement étaient tels (3,7 milliards de dollars) que le Tchad a tout cédé en échange d'une contrepartie minimale en signant les accords de 1999 et 2000. Le cas est unique au monde et doit, en principe, servir d'exemple de bonne entente entre les pétroliers, les bailleurs de fonds et les pays producteurs de pétrole. Il

s'avère, quelques années plus tard, comme un véritable diktat. L'argent du pétrole échappant au Tchad, celui-ci remet en cause les accords, ce qui provoque la rupture avec la BM. Des négociations s'ouvrent à Paris le 30 janvier 2006 mais P. Wolfowitz demande la suspension des travaux et exige du Tchad de se soumettre au préalable à une mission d'inspection de la BM (4).

Second exemple. Dans le cadre du Forum social de Bamako (Mali, janvier 2005), des jeunes, réunis en atelier, devaient discuter de la manière de « faire la démocratie ». Il est apparu de manière très explicite qu'ils avaient une très mauvaise image de la démocratie assimilée à la politique menée par G.W. Bush et les gouvernements de l'Union européenne (5).

Pour conclure, il faut rappeler que l'État africain n'existe pas et que, seules, des études de cas suffisamment représentatives à travers le continent permettraient d'établir des diagnostics significatifs du triple déficit dans les appareils de l'État, des ressources financières et de la légitimité d'une région à une autre, d'un pays à un autre. Seraient alors à prendre en considération la profondeur historique des États ou de la centralisation politique, les transformations de l'institution étatique sous la colonisation, les protectorats et les mandats de la SDN, enfin les modalités de la décolonisation (négociation ou lutte armée).

Notes

1. Elle peut être consultée sur le site du CODESRIA, 11^e Assemblée générale.
2. Pour les conflits, se reporter aux chroniques documentées de l'International Crisis Group basé à Londres (site Internet).
3. On peut se reporter, dans une perspective comparative, aux travaux du Crisis States Research Centre basé à Londres (Site Internet).
4. *Jeune Afrique / L'Intelligent* n° 2352, 5-11 février 2006.
5. *El Watan*, 30-1-2006.

Références

- Badie, B. et Smout, M. C., dir., 1996, *Cultures et conflits*, Paris : L'Harmattan.
- Bayart, F., 2004, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard
- Ellis, S., 2005, "How to Rebuild Africa", *Foreign Affairs*, september-october, vol 84, n°5.
- Zartman, I.W., 1997, *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder: Lynne Rienner.

L'argumentation sur le Mungiki et la retraditionnalisation de la société : une quête de reconnaissance ?

Cette note succincte est une critique de l'analyse par Peter Kagwanja du Mungiki, qui est ancrée dans la retraditionnalisation de la société et l'instrumentalisation de cadres de désordre. Ce sont deux cadres liés, qui ont éclairé les travaux de Patrick Chabal, Jean-Pascal Daloz et Stephen Ellis.¹ L'article démontre le lien entre la retraditionnalisation du cadre de société et la récente recommandation d'Ellis pour une nouvelle tutelle d'États africains qui ont prétendument échoué.² Il montre que la tutelle, en tant que proposition de recolonisation, est fondée sur la piètre opinion que se fait Ellis du nationalisme africain. En dernière analyse, l'article soutient que les chercheurs africains, tels que Kagwanja, prennent de gros risques lorsqu'ils conceptualisent des mouvements tels que le Mungiki en partant de cette perspective très imparfaite, principalement axée sur la guerre, le chaos, l'anarchie et la violence, autant d'aspects qu'Ellis et ses associés lient au traditionnel. L'article identifie le centrage d'intérêts personnels occidentaux comme étant le but caché d'une interprétation aussi pessimiste des réalités africaines, quand bien même ces intérêts sont présentés de façon prétentieuse comme emphatiques pour les africains. En conséquence, il s'agit à la fois d'une note personnelle à Kagwanja et d'une réplique à Ellis.

Kagwanja a eu une vie universitaire très prolifique. La qualité et la quantité de ses publications ont été régulières et impressionnantes. Il a publié plusieurs articles, certains dans des revues « réservées » comme *African Affairs* (ci-après appelée AA). AA est une revue rare, en effet, à cause de sa longue histoire de représentation des autochtones, et en particulier par la façon dont les éditeurs décident de ce qu'ils doivent accepter ou rejeter. Récemment, Stephen Ellis nous a fait réviser, Shadrack Nasong'o et moi, un article que nous avons présenté trois fois, seulement pour qu'il le déclare trop « journalistique » pour être publié. Il nous a également fait savoir qu'on lui avait soumis un très grand nombre d'articles de haute qualité, ce qui fait qu'il ne pouvait publier le nôtre. Naturellement, nous aurions été

Godwin Rapando Murunga
Kenya University,
Nairobi, Kenya

surpris qu'AA acceptât de publier notre article. Mais nous l'avions conçu de telle sorte que les éditeurs n'aient pas de bonne raison intellectuelle de le rejeter. Alors que nous étions en train de réviser et de réorganiser l'article, nous en sommes venus à apprécier à leur juste valeur les mots de Nyamnjoh, selon lesquels les chercheurs africains sont « confrontés au dilemme crucial de choisir entre sacrifier la pertinence pour la reconnaissance, ou la reconnaissance pour la pertinence ».³

Je raconte cette histoire à titre de commentaire sur le genre de pressions subies par de nombreux chercheurs africains dans leur tentative de se faire publier dans des revues occidentales, et le compromis qu'ils doivent faire assez souvent entre reconnaissance et pertinence. Dans « Power to Uhuru », Kagwanja fait un choix particulièrement pernicieux pour la reconnaissance. Son argument emprunte, sans aucun esprit critique, l'idée d'Ellis d'un passage visible de la modernité à la retraditionnalisation de la société, en la prenant au pied de la lettre. Il ne cherche pas à théoriser et à expliquer le concept de retraditionnalisation. En conséquence, ses analyses des activités de Mungiki n'arrivent pas à prendre avec la démarche qu'il se propose d'adopter. Il semble s'être accroché aux deux perspectives du désordre et de la retraditionnalisation de la société, simplement pour attirer l'attention de ceux qui contrôlent l'accès à la publication chez AA. Une telle attitude est décourageante, car jusqu'alors, Kagwanja était un analyste de premier plan de la question de la jeunesse/générationnelle dans la politique kenyane, dont la position interprétative désignait les réalités kenyannes.⁴ Pour cela, d'autres lui faisaient des compliments, à l'exemple de Mshai Mwangola dont les travaux cherchent à sauver les discours sur les jeunes de la conception trop négative des activités des jeunes, à travers le prisme pessimiste de la criminalité, du chaos, de la vio-

lence ou de la guerre. D'autres chercheurs comme Abubakar Momoh et Musambayi Katumanga ont apporté d'importantes contributions à cette discussion en situant la violence des jeunes dans le contexte de la nature de l'État lorsqu'il est contraint de faire des réformes. Naturellement, il y a l'étude éclairante de Mamadou Diouf sur la jeunesse sénégalaise, que Kagwanja ne mentionne pas.⁵ Pour comprendre pourquoi, examinons de près les outils conceptuels de Kagwanja.

En fait, la description éclairante que fait Kagwanja du Mungiki est recouverte des notions imparfaites de retraditionnalisation du régime politique et d'instrumentalisation du désordre. Sa conclusion est particulièrement significative, dans la mesure où elle désigne une logique obsolète de la modernisation. « Le Mungiki », déclare-t-il, « signifiait non seulement une logique d'instrumentalisation du désordre qui a caractérisé l'ère du multipartisme au Kenya, mais aussi, l'effort de retraditionnalisation de la gouvernance dans un espace essentiellement moderne ».⁶ En juxtaposant « tradition » et « modernité », Kagwanja pose d'importantes questions épistémologiques et méthodologiques. Cette démarche est particulièrement préoccupante dans le contexte de l'historiographie récente sur l'État africain. L'essentiel de cette historiographie cherche à trouver la meilleure épithète pour décrire l'État africain au lieu de localiser complètement les causes profondes de ces conflits dans l'économie politique des processus jumeaux de localisation et mondialisation. « La retraditionnalisation de la société » et « l'instrumentalisation du désordre » sont des notions qui ont émergé de cette historiographie discréditée ; elles ont été généralisées dans les années 1990 par un réseau africaniste regroupant des personnes comme Bayart, Ellis, Chabal, Daloz et Béatrice Hibou.⁷ Vers la fin des années 1990, ces africanistes ont commencé à « concrétiser » leurs arguments à travers la collection « Africa Issues » ; d'abord, comme moyen d'apporter le « meilleur » des œuvres d'africanistes français au monde anglais, et aussi, comme base de revendication d'une certaine nouveauté pour leur perspective. Leurs arguments ont reçu quelques ap-

plaudissements dans la communauté africaniste vivant en Europe et aux États-Unis, où la frénésie des épithètes avait suivi son cours. Mais ces études ont été largement rejetées en Afrique, sauf, bien entendu, par une minorité de chercheurs.

Cette pensée « nouvelle » a été rejetée par plusieurs chercheurs du continent pour un certain nombre de raisons. Les notions de retraditionnalisation s'inspirent d'une logique de la mission civilisatrice qui, jusque dans les années 1940, définissait les incursions européennes sur le continent. Construite autour d'une interprétation anthropologique des institutions et cultures africaines, cette mission mettait en question l'humanité des africains, justifiait leur colonisation et posait cette domination comme un moteur de la modernisation des autochtones. La modernisation coloniale est devenue le chemin qui mène l'Afrique du cœur des ténèbres à la modernité. Sa logique unilinéaire était le fondement de l'expansionnisme qui a succédé à la mission civilisatrice après les années 1940, un expansionnisme actuellement autorisé sous l'hégémonie américaine et autorisé à nouveau par le néolibéralisme du FMI et de la Banque mondiale.⁸ Dans *Criminalization of the State*, Bayart et al. évoquent le retour de l'Afrique au cœur des ténèbres tandis que dans *Africa Works*, Chabal et Daloz écrivent sur l'instrumentalisation du désordre en tant que retraditionnalisation plausible de la société. Il faut être un africaniste audacieux pour coucher par écrit de telles notions, dans ce monde où règne le politiquement correct.

Dans sa critique de Bayart, Chabal et Daloz, Guy Martin conclut avec justesse que les deux ouvrages étaient « longs du point de vue théorique, mais courts quant au fond ».⁹ L'article de Kagwanja semble conçu pour apporter le fond, et c'est très démoralisant. Les choses auraient pu s'arranger si le fond « fourni » par Kagwanja apportait des preuves précises à l'appui des concepts adoptés. Malheureusement, ce « fond » ne peut marcher qu'avec son cadre conceptuel, grâce à une mauvaise interprétation de la politique générationnelle au Kenya. D'abord, il n'existe pas de ligne définissant ce qui passe pour traditionnel ou moderne. Ces deux domaines s'imbriquent de façons complexes en Afrique, et de manière à faire de la dichotomie une parodie de la réalité. Les étiquettes dichotomiques sont souvent utilisées dans les discours africanistes comme des leurres à la mode, visant à si-

tuer les problèmes africains exclusivement sur le terrain local. Quel meilleur moyen de mettre l'accent sur les causes internes des problèmes africains que de se focaliser sur le local qui, la plupart du temps, est compris comme étant culturel ?¹⁰ Quel meilleur moyen de mettre hors de cause le lien externe que de mettre l'accent sur la tradition et prévenir des dangers qu'elle constitue pour la modernité ? Les arguments de Bayart ont été remarqués parce qu'ils éliminent le colonialisme occidental comme explication de la nature de l'État en Afrique. En ce qui concerne Ellis, Mkandawire écrit ceci : « Ellis s'intéresse au « local » et au « culturel » précisément parce que cela lui permet de les détacher du global, d'une part, et de l'« économique » et du « politique », d'autre part ».¹¹ Il ne faudrait donc pas s'étonner qu'il recommande à présent une nouvelle tutelle des États africains qui ont prétendument échoué.¹²

Deuxièmement, la définition par Kagwanja de la retraditionnalisation est de mauvaise qualité et très peu convaincante. De fait, il ne théorise guère la notion. Le simple fait qu'un groupe d'autodéfense s'inspire des « idiomes précoloniaux d'organisation basés sur des systèmes d'âge hiérarchiques » ne constitue nullement une retraditionnalisation du régime politique.¹³ Autrement, les nombreuses fois où les idiomes précoloniaux d'organisation ont été invoqués en Afrique postcoloniale feraient de toute cette histoire postcoloniale un processus de retraditionnalisation. Suivant la même logique, cela veut dire que chaque fois qu'un groupe de personnes s'emparent de lances, de flèches ou de sabres et se peignent d'ocre rouge ou revêtent le shuka traditionnel pour attaquer d'autres, nous devrions y voir une retraditionnalisation de la société et une instrumentalisation du désordre. La mesure dans laquelle cette description dévalorise la culture et nous invite à ignorer des éléments plus généraux de l'économie politique est remarquable. Et pourtant, ces approches de l'économie politique ont inspiré des décennies de recherche éclairante sur le continent que des notions telles que la retraditionnalisation sont en train d'abâtardir.

Chose curieuse, Kagwanja fait à peine référence à cette littérature inspiratrice. En effet, les adjectifs qu'il emploie pour parler des chercheurs africanistes dont il a choisi d'exploiter les perspectives justifient amplement l'affirmation qu'il cherchait à attirer l'attention de ceux qui contrôlent l'accès aux publications. Alors que

Grace Wamue, sans doute le principal chercheur africain qu'il cite en dehors de lui-même, s'est « dévoilé », dit-il, John Lonsdale « a puissamment argumenté », David Anderson « a argumenté de façon pertinente » ou « a analysé avec lucidité ». On peut comprendre pourquoi Lonsdale occuperait une place centrale dans le raisonnement de Kagwanja, du fait qu'il est le chercheur britannique phare dans l'étude du Kenya en ce moment. Cependant, ceux qui se servent des notions de « tribalisme politique » et d'« ethnicité morale » de Lonsdale « oublient » souvent, de façon commode, que Peter Ekeh a fait cette distinction éclairante dans sa notion de « deux publics », il y a trois décennies de cela.¹⁴ La notion d'Ekeh était une notion pionnière. Dans un article visant à canoniser la contribution d'Ekeh, Osaghae montre comment d'autres chercheurs, partant de l'analyse pionnière d'Ekeh, ont emprunté, utilisé et abusé de son argument. S'agissant des omissions que ces chercheurs favorisent au sujet de l'œuvre pionnière d'Ekeh, la plupart d'entre eux refusent de reconnaître la centralité du colonialisme dans son argumentation et l'impact de ce dernier sur la nature de l'État et de la société civile en Afrique. Ekeh a fait remarquer que « C'est vers l'expérience coloniale que doit se tourner toute conceptualisation valable de la nature unique de la politique africaine ».¹⁵

Or, la notion de retraditionnalisation de la société est bien centrée sur l'Afrique précoloniale. Elle cherche à identifier uniquement les aspects qui valident une interprétation locale/culturaliste de la politique africaine. La religion, les symboles culturels, la sorcellerie, la grammaire locale, les atours communautaires, le trafic de têtes, et cetera, y occupent la place d'honneur, sans se préoccuper de l'économie politique plus large relative au colonialisme, au néocolonialisme et au contexte néolibéral, dont les effets sur l'Afrique ont compliqué, plutôt qu'ils n'ont facilité, sa tentative de réparer les torts antérieurs.¹⁶ C'est presque comme si la culture est une persistance particulièrement précoloniale dans le moderne, quelque chose qui marque l'écart de l'Afrique par rapport à la norme universelle, à telle enseigne qu'une société en train de se retraditionnaliser est perçue comme étant en recul du point de vue de la modernité. L'amnésie au sujet du colonialisme a bouclé la boucle dans les écrits d'Ellis. Il rejette le nationalisme et recommande la tutelle, ce que Richard Joseph appelle « couplage de

pays' (« *country-pairing* »). Dans une étude récente, Ellis recommande « une nouvelle forme d'engagement international en Afrique, à savoir, la tutelle pour certains états qui ont échoué ». Sans chercher à approfondir comment cette nouvelle forme se distinguera de l'ancienne, Ellis en appelle à des « coentreprises multilatérales, dans lesquelles certains pays et institutions partagent le contrôle des opérations clés ». Chose curieuse, Ellis recommande que « les Nations Unies continuent de jouer un rôle fondamental (quoique non administratif) étant donné qu'elles sont les seules à pouvoir conférer le type de légitimité essentiel pour de tels projets ». Il plaide ensuite au nom des africains pour un représentant africain symbolique au sein d'un Conseil de sécurité élargi, arguant que « cela donnerait aux africains le sentiment d'être des partenaires à part entière de cet organe ».¹⁷ A-t-il dit « donner le sentiment » ?

De mon point de vue, la recommandation d'Ellis émane logiquement de l'interprétation culturaliste de l'Afrique discutée plus haut. La logique est simple : si le problème est interne à l'Afrique, alors la solution doit être externe ! Par conséquent, il n'est guère surprenant qu'il recommande la recolonisation qu'il appelle tutelle. Mais une telle recommandation ne peut pas marcher dans un contexte où les gens continuent de croire à la gloire du nationalisme. C'est ce qui explique son souci tragique de rejet du nationalisme. Pour lui, « l'âge d'or de la décolonisation et du nationalisme en Afrique ne s'est pas soldé, dans la plupart des cas, par des états souverains qui ont réussi ».¹⁸ Mais Ellis fournit à la décolonisation et au nationalisme de faux motifs. L'idée de la décolonisation et du nationalisme était l'autodétermination d'un peuple colonisé, et non la création d'états souverains réussis. De tels états étaient des conséquences fortuites de la lutte principale pour l'autodétermination d'un peuple. Si l'Afrique n'a pas pu créer des états souverains réussis, est-ce que se soumettre à la tutelle est une solution possible ?

Par-dessus tout, si une conférence d'un Basil Davidson aux africains sur les échecs du nationalisme peut avoir quelque chose de rafraîchissant, on ne peut pas en dire autant de Stephen Ellis.¹⁹ Après avoir distingué Davidson, appliquons la même logique que celle d'Ellis pour rejeter le nationalisme. Ellis rejette le « prisme idéologique étroit du nationalisme » qui a servi à interpréter la violence à grande échelle, organisée, du fait qu'il

s'agit de créations européennes.²⁰ Mais qu'est-ce qui l'autorise lui, un chercheur européen, à donner des conférences aux africains sur les faiblesses du nationalisme ? Troisièmement, la notion de tutelle d'Ellis est conceptualisée de façon cavalière et son idée des autochtones en tant que « partenaires à part entière » de la tutelle est suspecte. D'abord, il n'existe aucune solution de continuité qui garantirait une nouvelle sincérité aux incursions occidentales en Afrique. Ensuite, pourquoi les partenaires locaux, comme on les appelle, devraient-ils faire partie de la solution alors que, comme le souligne Ellis, ils « ont développé un intérêt pour le désordre et en manifestent très peu pour l'émergence d'un état efficient » ?²¹ Naturellement, Ellis a raison quand il note que « l'ingérence extérieure envahissante » est « difficile à avaler pour les nationalistes africains ». C'est parce que nous sommes habitués au zèle missionnaire qui va de pair avec de telles recommandations. Et Ellis n'est pas différent. Son gène de missionnaire l'amène à conclure en plaçant au centre l'intérêt personnel de l'Occident. « L'Occident », recommande-t-il, « devrait adopter une nouvelle forme éclairée d'intérêt personnel et être ouvert à la participation à des engagements d'un genre nouveau en Afrique ».²² Cet intérêt personnel, nous l'appelons impérialisme en Afrique. Il explique pourquoi de nombreux nationalistes doivent toujours se méfier de certains de nos bons anges.

Ainsi, Kagwanja devrait se désengager de ce type de pensée pessimiste pour poser sa question d'une autre manière, s'il espère arriver à une conceptualisation plus large et plus précise du rôle du Mungiki dans la politique kenyane et ce, malgré l'attrait de la reconnaissance dans les revues occidentales. Plutôt que d'inscrire le Mungiki dans une notion préconçue de retraditionnalisation de la société, il peut s'avérer bénéfique de se demander quels types de forces sont toujours constamment en train de s'organiser à l'arrière scène, relativement aux mouvements et groupes d'autodéfense comme le Mungiki. Poser la question de la sorte, c'est reconnaître que les forces ne sont pas toujours les mêmes, que leurs intérêts changent constamment et, à ce titre, ne convergent pas toujours. La question ainsi posée, il est difficile d'offrir des explications faciles, comme la retraditionnalisation de la société, pour la simple raison que la retraditionnalisation ou l'instrumentalisation, quand elle est

précédée du mot « classique », déhistoricise ces mouvements et les gèle dans le temps. Il n'existe aucun mouvement en Afrique, ou ailleurs du reste, dont l'objectif est tout simplement la retraditionnalisation de la société. Nombre de ces mouvements sont engagés dans une lutte pour le pouvoir, et les forces et intérêts agissant derrière empruntent des symboles culturels et la grammaire locale pour les utiliser dans le cadre de la lutte élargie pour le pouvoir. D'où l'utilité, lorsque l'on traite de ces questions, de faire une distinction conceptuelle entre objectifs et moyens, tout en comprenant que les deux sont, en réalité, étroitement liés. La plupart du temps, la perspective culturaliste s'est employée à décrire les moyens, tout en ignorant les objectifs. De telles études empruntent alors un long détour à la recherche de preuves de cette « tradition historique », et Kagwanja représente la plus récente tentative d'intégration de la preuve dans la notion « classique ».

J'ai un penchant pour l'analyse de Mkandawire.²³ Elle pose certaines questions fondamentales et il est sans doute plus utile de s'y engager que de se livrer à l'entreprise ignominieuse qui consiste à apporter un fond aux notions de retraditionnalisation de la société. L'analyse de Mkandawire peut être utile, en termes de connaissance de la dynamique rurale-urbaine des mouvements comme le Mungiki. En fait, aussi loin que va cet argument, il est possible d'infléchir l'hypothèse centrale de Mkandawire que les mouvements rebelles, pour la plupart, marchent des milieux ruraux aux sources d'influence urbaines. Et si ces mouvements n'étaient pas les vastes mouvements rebelles engagés dans de grands conflits ? Et s'il s'agissait de groupes d'autodéfense de moindre envergure, comme le Mungiki ? Il convient de noter que le Mungiki ne s'est pas contenté de marcher sur la ville ; il l'a fait tout en conservant stratégiquement ses racines en milieu rural. Cela, parce ses intérêts sont, par nature, différents et plus petits. Etre à cheval sur les domaines urbain et rural demeure l'objectif central du Mungiki pour deux raisons. La première, c'est par souci de sécurité. La deuxième, c'est qu'il n'est pas certain que le Mungiki soit en quête de pouvoir étatique. En effet, son caractère unique réside dans le fait que sa marche vers la ville obéit à des objectifs ordinaires de dispositions sociales, même si de telles dispositions sont prises de façon violente. En tant que groupe,

son programme d'action n'en fait pas un prétendant viable au pouvoir étatique. Aussi se contente-t-il de profiter du déclin en milieu urbain pour soutirer des rentes à ceux qu'il tient en otage. Compte tenu de la nature de ses objectifs, le Mungiki restera un mouvement faible, qui se prête à la cooptation, la manipulation politique et la défection intermittente de ses principaux membres lorsque le mouvement subit la pression politique ou lorsque l'État ou les politiciens leur font miroiter de meilleures perspectives. Mais qu'est-ce qui rend cette cooptation et cette manipulation possibles ? Il y a là matière à débattre. Est-ce à cause des faiblesses et du manque de principe de ses leaders, ou à cause de l'influence et du pouvoir de l'élite au sein du régime Moi ou Kibaki ? Pour Katumanga, c'est un peu des deux.²⁴

En somme, Kagwanja n'a aucune bonne raison d'adopter les cadres de retraditionalisation et d'instrumentation. Ces cadres sont problématiques à cause de la langue dans laquelle ils sont formulés et de leur tentative d'assainissement de postulats théoriques démodés et discrédités. Mais ce nouvel ordre mondial utopique de réaffirmation impériale a permis une vague d'expérimentation théorique des réalités africaines. Bon nombre de ces théories prétendent nouvelles ne font qu'habiller d'un langage nouveau de petites portions de positions théoriques obsolètes. Ceux qui sont chargés du rhabillage sont enhardis par la faible position de l'Afrique dans l'ordre mondial. Pourtant, nombre des analystes responsables de cette expérimentation détiennent des postes clés de contrôleurs d'accès dans l'industrie de l'édition universitaire. Les jeunes chercheurs africains pourraient être très tentés de s'attirer leurs faveurs. C'est ce qui a souvent mis les chercheurs africains dans la position non enviable de sacrifier la pertinence au profit de la reconnaissance ou la reconnaissance au profit de la pertinence, dans leurs choix de publication. Il est clair que dans cet exemple, Kagwanja a opté pour la première. C'est là que réside le risque tragique que sa recherche devienne non pertinente, du moins pour les personnes à propos desquelles il écrit.

Notes

1. Voir Peter Mwangi Kagwanja, « Power to Uhuru » : Youth and Generational Politics in Kenya's 2002 Elections', *African Affairs*, 105/418, pp. 51-75; Jean-François Bayart et al., *The Criminalization of the State in Africa*,

Oxford : Institut international africain en association avec James Currey ; Bloomington : Indiana University Press, 1999 et Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, *Africa Works : Disorder as Political Instrument*, Oxford : Institut international africain en association avec James Currey ; Bloomington : Indiana University Press, 1999.

2. Stephen Ellis, 'How to Rebuild Africa', *Foreign Affairs*, Vol. 84, Numéro 5, septembre-octobre 2005, pp. 135-148.

3. Francis Nyamnjoh, « From Publish or Perish to Publish and Perish : What "Africa's 100 Best Books" Tell Us about Publishing in Africa », *Journal of Asian and African Studies*, Vol. 39, N° 5, 2004, p. 333.

4. Voir son ouvrage intitulé 'Facing Mount Kenya or Facing Mecca? The Mungiki, Ethnic Violence and the Politics of the Moi Succession in Kenya, 1987-2002', *African Affairs*, Vol. 102, N° 406, pp. 25-49.

5. Abubakar Momoh, 'Youth Culture and Area Boys in Lagos', dans Attahiru Jega, dir., *Identity Transformation and Identity Politics under Structural Adjustment in Nigeria*, Uppsala : Nordic Africa Institute, 2000 ; Musambayi Katumanga, 'A City Under Siege : Banditry & Modes of Accumulation in Nairobi, 1991-2004', *Review of African Political Economy*, Vol. 32, N° 106, décembre 2005, pp. 505-520, et Mamadou Diouf, 'Urban Youth and Senegalese Politics : Dakar 1988-1994', *Public Culture*, Vol. 8, 1996, pp. 225-249.

6. Kagwanja, "Power to Uhuru", p. 73.

7. Jean-François Bayart et al., *The Criminalization of the State in Africa*, Oxford : Institut international africain en association avec James Currey; Bloomington : Indiana University Press, 1999, et Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, *Africa Works : Disorder as Political Instrument*, Oxford : Institut international africain en association avec James Currey; Bloomington : Indiana University Press, 1999.

8. Paul Tiyambe Zeleza, *Manufacturing African Studies and Crises*, Dakar : CODESRIA, 1997, pp. 218-240

9. *Africa Today*, Vol. 47, N°s 3/4, 2000, p. 179.

10. C'est un argument que Mkandawire défend énergiquement dans son débat avec Ellis. Voir Stephen Ellis, 'Violence and History: A Response to Thandika Mkandawire', et Thandika Mkandawire, 'Rejoinder to Stephen Ellis', *Journal of Modern African Studies*, Vol. 41, N° 3, 2003, pp. 457-475 et pp. 477-483.

11. Mkandawire, 'Rejoinder to Stephen Ellis', p. 480.

12. Richard Joseph fait aussi cette recommandation, qu'il appelle « couplage de pays » ('country-pairing') et qui aurait pour but « de renforcer les capacités dans des secteurs spécifiques ». On se demande si Joseph est conscient du fait qu'aujourd'hui, l'Afrique possède beaucoup plus d'experts étrangers qu'il n'y ait jamais eu d'officiers coloniaux, et qu'aucun d'entre eux n'a apporté d'innovation significative dans le renforcement des capacités. Pour la recommandation, voir Richard Joseph, 'Strengthening Development Capacity in Africa', un document de travail présenté à la conférence sur l'aide, la gouvernance et le développement en Afrique, qui s'est tenue du 12 au 14 mai 2005 à Northwestern University, p. 3.

13. Kagwanja, « Power to Uhuru », p. 59.

14. Peter P. Ekeh, 'Colonialism and the Two Publics in Africa : A Theoretical Statement', *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 17, N° 1, 1975, pp. 91-112.

15. Eghosa E. Osaghae, 'Colonialism and Civil Society in Africa : The Perspective of Ekeh's Two Publics', Article présenté à l'occasion du Symposium on Canonical Works and Continuing Innovation in African Arts and Humanities, Accra, Ghana, 17-19 septembre 2003, p. 3. Pour la citation, voir Ekeh, 'Colonialism and the Two Publics in Africa', p. 93.

16. Luise White, 'The Traffic in Heads: Bodies, Borders and the Articulation of Regional Histories', *Journal of Southern African Studies*, Vol. 23, N° 2, 1997, pp. 325-338.

17. Ellis, 'How to Rebuild Africa', p. 145.

18. Ellis, 'How to Rebuild Africa', p. 148.

19. C'est là un contraste évident, compte tenu de la longue histoire d'engagement de Basil Davidson dans le nationalisme africain et ses luttes ardentes aux côtés de nombreux nationalistes africains. C'est pour cette raison que son ouvrage *The Black Man's Burden : Africa and the Curse of the Nation-State*, New York : Times Books, 1992 était généralement bien accueilli.

20. Ellis, 'Violence and History', p. 472.

21. Ellis, 'How to Rebuild Africa', p. 143.

22. Ellis, 'How to Rebuild Africa', p. 148.

23. Thandika Mkandawire, 'The Terrible Toll of Post-colonial 'Rebel Movements' in Africa : Towards an Explanation of the Violence against the Peasantry', *Journal of Modern African Studies*, Vol. 40, Numéro 2, juin 2002, pp 181-215.

24. Katumanga, 'A City under Siege'.

Le problème de l'Afrique

Très souvent, le discours sur l'Afrique revêt des nuances pessimistes : « Un continent à prendre », « le continent perdu », « le continent des ténèbres », « un continent en danger », et que sais-je encore. Pourquoi en est-il ainsi ? L'Afrique a-t-elle atteint un point de non-retour ? Le continent africain est-il réellement impossible à sauver ? Que peuvent faire les africains du continent et de la diaspora, pour sauver leur continent ? Ce sont-là quelques-unes des questions brûlantes qui seront traitées dans cet article. L'auteur soutient que, pour sauver le continent africain d'une probable catastrophe économique, les africains du continent et de la diaspora doivent examiner les causes profondes du borborygme dans lequel l'Afrique patauge aujourd'hui.

Plusieurs facteurs expliquent le sous-développement de l'Afrique. Certains remontent aussi loin que l'époque coloniale. Dans son ouvrage qui fait école, intitulé *How Europe Underdeveloped Africa* (1982), Walter Rodney illustre, sans l'ombre d'un doute, que la plupart des maux dont souffre actuellement l'Afrique sont en réalité hérités de l'époque coloniale. Les apologistes de la soi-disant « mission civilisatrice » pourraient soutenir que le colonialisme n'a pas été entièrement un fléau pour le peuple africain, et même affirmer que la colonisation a fait du bien aux africains. Un tel raisonnement a sans doute une certaine force de persuasion, mais n'en est pas moins fallacieux. La vérité, c'est que le colonialisme était une machine à sous, tout comme le concept tout entier de « mission civilisatrice » était une farce. Comme le souligne Aimé Césaire (1989: 7), « Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde ».

Qu'est-ce que les colonisateurs avaient derrière la tête, quand ils sont venus coloniser l'Afrique ? Comment comptaient-ils se colletter avec les multiples cultures qui existaient en Afrique ? Ont-ils conçu l'incorporation de cultures autochtones dans la culture de la métropole ? Ce sont-là sans doute des questions oiseuses, puisque le développement des colonisés était considéré comme étant l'antithèse de la mission colonisatrice. Les administrations coloniales ont construit des routes, des écoles et des hôpitaux, mais pas

Peter Vakunta
University of Wisconsin
Madison, USA

dans le but de servir les africains. Les rares routes qu'ils ont construites devaient servir à transporter les matières brutes vers leurs industries en Occident, et les écoles à former des auxiliaires administratifs, des africains semi-alphabètes qui les assisteraient dans l'administration coloniale. Ce serait malhonnête que d'affirmer que le colonialisme, l'étape suprême de l'impérialisme, était conçu en vue du bien-être des africains. Ngugi wa Thiong'o (1989) soutient que « l'impérialisme n'est pas un slogan, c'est une réalité. Elle est palpable dans son contenu et sa forme, dans ses méthodes et ses effets » (2).

En réalité, ce que les maîtres coloniaux présentaient comme étant le « développement de l'Afrique » était l'expression cynique de l'exploitation injustifiable des ressources matérielles et humaines de l'Afrique. Durant les nombreuses années de régime colonial en Afrique, le continent stagnait pendant que le reste du monde faisait des bonds de géant. Pendant toutes ces années de servitude coloniale, l'Afrique a perdu toute chance de prendre en mains son destin. Il est incontestable que quiconque perd le pouvoir perd inévitablement le contrôle sur son propre destin, et c'est exactement ce qui est arrivé aux africains colonisés. Le pouvoir détermine jusqu'où un peuple peut survivre en tant qu'entité. Être obligé de soumettre entièrement son pouvoir à un autre constitue une forme de sous-développement. Le colonialisme a dépossédé l'Afrique de sa base de pouvoir. L'éducation a parfaitement servi ce dessein.

L'éducation pour le sous-développement de l'Afrique

L'éducation est vitale pour le développement socioéconomique de chaque société. L'ironie avec le système éducatif colonial en Afrique, c'est qu'il a été conçu pour freiner le progrès des africains. Avant l'arrivée des colons en Afrique, il existait des institutions éducatives bien implantées, y compris des universités. Ce qu'ils ont

fait, c'est démolir ces institutions. C'est là une réalité incontestable, parce que documentée. L'affirmation selon laquelle les occidentaux ont « apporté » l'éducation à l'Afrique est fautive. L'Afrique précoloniale s'enorgueillissait de grandes universités telles que Al-Azhar en Egypte, Fez au Maroc, Tombouctou au Mali et bien d'autres encore. Les chercheurs de l'histoire africaine confirmeraient ce fait. Le plus odieux avec l'éducation coloniale en Afrique, c'est son manque de pertinence pour les africains. L'éducation coloniale n'a pas cadré avec les réalités des sociétés africaines. Son but principal était de déshumaniser les africains et de leur laver le cerveau, pour les amener à croire qu'un jour, ils ressembleront à leurs maîtres coloniaux par la pensée et l'action. C'était un système conçu pour créer une crise identitaire. Le racisme et les tendances suprématistes blanches que l'on trouvait chez les maîtres coloniaux ont empêché les africains de bénéficier du système éducatif colonial.

En résumé, l'éducation coloniale était un simulacre pour promouvoir la subordination, l'exploitation et le complexe d'infériorité en Afrique. C'est la raison pour laquelle, durant toute la période coloniale en Afrique, les colonialistes n'ont pas jugé nécessaire de former des physiciens et des ingénieurs autochtones. Le plus malheureux, c'est que ces legs semblent persister en Afrique dans le sillage de l'indépendance politique.

L'héritage colonial en Afrique postcoloniale

Les lacunes coloniales n'ont pas disparu avec l'avènement de l'indépendance en Afrique. Quarante quatre ans après l'indépendance, la plupart des dirigeants africains continuent de se comporter comme des écoliers au service de leurs anciens maîtres coloniaux. Cette remarque pose avec insistance la question suivante : les choses ont-elles changé en Afrique après la décolonisation ? La réponse est non. Les dirigeants africains postcoloniaux ont eu l'opportunité d'accélérer le processus de développement de leur continent. Malheureusement, à de rares exceptions près, ils ont tous jeté des opportunités en or. Ils n'ont pas répondu aux attentes des peuples qui les ont élus. Ce qui ne veut

pas dire qu'il faut nier le fait que des facteurs internes ont contribué à la situation désolante de l'Afrique.

Les causes endogènes du sous-développement en Afrique

Le continent africain est rongé par trois grands maux : la sacralisation du pouvoir politique, la corruption et la mauvaise gouvernance.

La sacralisation du pouvoir politique

Très souvent, les abus de pouvoir en Afrique demeurent impunis, en grande partie parce que les africains ont tendance à vénérer les dirigeants politiques. Cette attitude est ancrée dans la culture. En Afrique, les dirigeants traditionnels sont considérés comme des intermédiaires entre les vivants et les morts. Autrement dit, chefs, rois, lamidos et sultans, pour ne citer que quelques-uns, ne sont pas considérés comme des mortels, mais plutôt comme des immortels « assis sur le tabouret » des ancêtres et exerçant un pouvoir incontestable sur leurs sujets. Presque partout en Afrique, le rôle sacré assigné aux dirigeants traditionnels a été transféré aux dirigeants politiques, avec comme conséquence l'impunité de l'abus de pouvoir et de l'abandon du devoir. Il en résulte que les gouvernements monopartites, les « démocraties » où il n'existe pas de partis (le cas de l'Ouganda) et la prolifération de « présidents à vie » sont érigés en norme en Afrique. Un exemple type est le gouvernement du Président Kwame Nkrumah du Ghana. Nkrumah a adopté le titre de « Osagyefo », c'est-à-dire le « sauveur » ou le « rédempteur » et appréciait bien d'être traité comme un dirigeant surnaturel. Le Président Ahmadou Ahidjo du Cameroun se comportait de la même manière. Il aimait se faire appeler « Le Père de la Nation ». Les africains doivent forger une nouvelle vision du leadership politique et du paradigme du partage de pouvoir qui garantirait la bonne gouvernance. L'auteur du présent article soutient que le multipartisme ne sera rien d'autre qu'une façade tant que les africains continueront à fermer les yeux sur l'abus de pouvoir injustifiable et la corruption qui affectent le continent.

La corruption, une pierre d'achoppement du développement de l'Afrique

La corruption a été décrite comme le cancer de l'Afrique. La prévalence des pratiques de corruption pose de sérieux pro-

blèmes de développement sur le continent. C'est un fléau qui ronge profondément le tissu social africain. Il ressort des enquêtes de chiens de garde internationaux tels que Transparency International (TI) basée à Berlin, que l'Afrique postcoloniale est l'une des plus grandes victimes de la corruption politique à l'échelle du globe. Il convient d'inverser cette tendance si l'on veut donner à l'Afrique des chances de se développer. Ironie du sort, malgré l'abondance de ressources naturelles—or, pétrole brut, diamants, bauxite, aluminium, cuivre, uranium, manganèse, phosphates, minerai de fer, étain, chaux, café, cacao, maïs, coton, blé, riz, bétail, caoutchouc, sorgho, bois, thé, poisson, pour ne citer que cela—l'Afrique demeure le continent le plus pauvre sur la terre ! Selon les statistiques, une part énorme des budgets nationaux en Afrique est dilapidée dans des pratiques corruptrices. Inutile de dire que la corruption ne se limite pas à la subornation, qu'on appelle généralement petite corruption en Afrique. La corruption comprend le trafic d'influence, illégal et contraire à l'éthique, appelé grande corruption. L'exaction est un autre exemple de grande corruption que l'on trouve dans chaque pays africain. D'autres formes de pratiques corruptrices sont les pots de vin, le dol, le népotisme, les dessous de table, le favoritisme et le détournement de deniers publics. La corruption est une entrave au développement de l'Afrique. Elle freine les initiatives de développement partout dans le continent. Ce problème est rendu plus complexe par l'incompétence des dirigeants.

La mauvaise gouvernance en Afrique

Ce qui est malheureux pour le continent africain, c'est qu'il est rempli de dirigeants incompetents qui sont pour la plupart des laquais de puissances occidentales. Il y a à cela plusieurs raisons : un complexe d'infériorité, une dépendance économique, le besoin d'assistance technique et l'endettement chronique. Ces facteurs ont des conséquences profondes pour le développement du continent :

- Les pays africains sont criblés de dettes (le service de la dette consomme une part considérable des budgets nationaux en Afrique) ;
- Le développement de l'Afrique est entravé par les programmes d'ajustement structurel imposés à ses pays

par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ;

- Les industries nationales sont en train d'étouffer ;
- Il y a une ingérence étrangère dans les affaires internes des États-nations africains ;
- il y a une mal mauvaise gouvernance (absence de transparence et d'imputabilité).
- La question à poser dans les circonstances actuelles est de savoir s'il y a de l'espoir pour l'Afrique. Le présent article soutient qu'il ya une lueur d'espoir au bout du tunnel. Pour parvenir à un succès politique et économique considérable, les africains doivent réfléchir et trouver un modus operandi efficace. Nous ne pouvons pas nous permettre de tergiverser, car les tergiversations sont une perte de temps.

Les perspectives

Pour sortir le continent africain de son borbier socioéconomique, les africains du continent et de la diaspora doivent prendre des mesures hardies, notamment :

- prendre leur destin en mains. La bonne volonté, aussi forte soit-elle, ne suffit pas pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Les africains doivent lutter contre la corruption endémique, au moyen de l'éducation morale et de l'inculcation de notions de la vie quotidienne (vérité, loyauté, respect, honnêteté, mérite de la confiance, patriotisme) aux citoyens ;
- lutter contre la pauvreté en utilisant tous les moyens nécessaires, y compris la réorientation des dépenses d'éducation vers l'acquisition des compétences requises au travail ;
- promouvoir le dialogue Sud-Sud et encourager l'intégration commerciale régionale (former et entretenir des blocs économiques régionaux entre pays africains). Le NEPAD, la CEDEAO et la SADC sont des exemples à suivre et à améliorer.
- Plus important, les africains doivent transformer leur indépendance politique, acquise au prix de rudes batailles, en une autonomie économique réelle.
- Enfin, et non des moindres, les africains doivent apprendre à investir dans l'avenir. Un continent qui épargne est un continent riche.

Des adieux douloureux à la patrie : la mauvaise gouvernance, facteur d'accélération de l'émigration africaine

Introduction

Pendant la majeure partie de leur histoire en tant qu'états indépendants, ce qui a le plus manqué aux pays africains, ce sont des dirigeants qui soient des unificateurs, des chefs au vrai sens du terme, qui pansent les blessures, maintiennent l'union de tous et de tout, mobilisent leur peuple et le motivent, poursuivent une politique d'inclusion plutôt que d'exclusion et sont perçus par tous comme étant de la plus haute intégrité et au-dessus de tout soupçon – Adedeji Adebayo (1999: 41).

Le vingt-et-unième siècle dont on a tellement parlé n'a que quelques années, et déjà de nombreux africains choisissent avec opiniâtreté de fuir leurs pays. L'on continue de se poser des questions quant à la capacité des états africains à s'engager dans une gestion efficace des ressources, à mettre en place une conception appropriée des politiques et une exécution efficiente des fonctions, autant de choses visant à répondre aux besoins humains fondamentaux. Les états africains peuvent-ils présenter une politique prédictible, ouverte et éclairée, mettant au service du bien public un système étatique imbu d'éthos professionnel ? Les africains peuvent-ils s'en remettre à leurs gouvernements pour leur assurer une liberté raisonnée et la capacité de poursuivre un processus intégré d'autoperfectionnement, dans une tentative d'acquiescer les choses qu'ils ont le droit de chérir chez eux ?

Ces questions pourraient sembler être une autre stigmatisation définitionnelle de la politique africaine. Cependant, nombre de jeunes, aujourd'hui, semblent être convaincus que le développement dans leurs pays ne se préoccupe plus de l'amélioration de leur sort et de la liberté dont ils veulent jouir. Ils veulent une vie plus riche et sans entraves, qui fait d'eux des êtres sociaux à part entière et leur permet d'intervenir dans les affaires de leurs pays et de les influencer. Ils ne veulent pas passer leur temps à se battre pour survivre, et à succomber de temps à autre aux restrictions matérielles à l'autoperfectionnement.

Cage Banseka
African Union Mission
Khartoum, Sudan

Cela est considéré comme le facteur précipitant de l'émigration en Occident.

Le phénomène de l'émigration est apparemment lié à la nature des états en Afrique, à leurs situations économiques, politiques et sociales. Si les réalités économiques et politiques étaient différentes chez eux, ces gens auraient-ils choisi l'émigration ? Ces questions suscitent des points de vue nombreux et contradictoires. Cependant, les raisons qui font qu'ils préfèrent affronter l'inconnu, les voyages en haute mer qui peuvent être mortels et la marginalisation à leur lieu de destination semblent impérieuses, et les commentateurs peuvent facilement invoquer le marasme économique et politique sur le continent africain, nonobstant l'ambition personnelle et la folie humaine.

Le présent article examine le bilan des témoignages actuels qui semble suggérer que ce sont la faiblesse et l'échec des états africains qui sont les facteurs précipitants des départs massifs. La question est la suivante : pourquoi les États permettent-ils aux gens d'aller chercher refuge à l'étranger, où ils ont tendance à raconter des histoires odieuses, vraies ou imaginaires, qui trahissent et exposent encore plus les états africains au ridicule, au plan international ? Nous avons d'avantage axé la discussion sur les mœurs et les normes qui prévalent dans la gouvernance africaine, et sur les conséquences générationnelles qui ont pu entraîner l'émigration massive et soutenue, malgré les dangers et les frustrations qu'elle comporte.

La mauvaise gouvernance, facteur précipitant de l'émigration ?

Plusieurs années après l'indépendance, certains africains attendent toujours que leurs dirigeants réorganisent leurs vénéra-

bles sociétés et suppriment les vieilles querelles de clochers au profit de nations qui donnent priorité au bien-être général. Les jeunes attendent toujours que leurs états s'engagent dans la voie qui mène à des niveaux sans précédent de prospérité et à de nouveaux sommets de développement humain et de dignité humaine, au moyen d'une série de macro- et micro-politiques sociales et économiques. On ne peut tout simplement pas réfréner le sentiment fort, chez ces jeunes, que d'une façon ou d'une autre, les états réaliseraient pour eux tous les signes extérieurs d'un bien-être économique, social et politique progressif.

Dans certains pays d'Afrique, la gouvernance et la politique continuent de se préoccuper largement de la question de savoir comment survivre (qui obtient quoi, quand et comment ?) plutôt que comment gérer les affaires de l'État de manière à ce qu'elles bénéficient à tous les citoyens. Les rares réponses qui ont été suggérées par les politiciens du continent à ces questions ont semblé très peu satisfaisantes, en particulier pour ceux qui sont les bénéficiaires de la politique, et qui finissent par développer le sentiment qu'ils n'ont guère d'autre choix que d'aller vivre en Occident. Ils laissent derrière eux des pays caractérisés par la stagnation et le déclin social, le délabrement de l'infrastructure et des logements, la faiblesse de la production agricole et la baisse de l'espérance de vie.

À l'exception de quelques rares pays, les dirigeants ne font presque rien, apparemment, pour réorganiser les structures déformées et désarticulées, dépendantes et sous-développées, des formations sociales du sous-continent. Très peu est fait pour autonomiser les gens, renforcer et reconstituer l'allégeance nationale à l'État, et remettre en question l'abâtardissement culturel auquel la mondialisation assujettit le continent. Bon nombre de dirigeants continuent de confondre l'instauration de structures violentes et la consolidation de l'État. Ils prennent souvent pour du pouvoir le harcèlement d'éléments de l'opposition, l'asphyxie de la société civile, la

brutalité politique et le pillage criminel des ressources nationales. En somme, une certaine classe d'individus opportunistes, décadents, irresponsables, largement improductifs, impudiquement corrompus et idéologiquement stériles dirige certains états africains et hypothèque l'avenir des jeunes.

Les étudiants africains qui acquièrent une éducation précieuse dans des institutions occidentales ne cherchent plus à rentrer dans leurs pays et le servir ; ceux qui le font sont des phénomènes rares. Dès leur arrivée en Occident, beaucoup d'émigrés se lancent dans la quête de naturalisation ou d'autres moyens qui leur permettraient de rester en permanence dans leurs pays d'accueil. Dans de nombreux cas, ils abandonnent leurs buts éducatifs. Pour eux, la naturalisation en elle-même est déjà une réalisation. C'est un gage de sécurité que leur propre pays n'a pas su leur donner. Ce processus favorise l'exode des cerveaux africains, pendant que les dirigeants sont là à regarder sans rien faire.

Des générations entières de jeunes grandissent dans des pays dont le paysage est jonché de projets inachevés, d'infrastructures délabrées, d'une bureaucratie peu serviable, de politiques gouvernementales changeantes, de mauvaise gestion généralisée, de gaspillage, d'aventurisme politique et de manipulation du pouvoir politique. De plus, le nombre croissant d'enterrements consécutifs à l'infection au VIH est impressionnant et cause le chagrin de nombreuses personnes. Autant de choses qui ont plutôt compromis les perspectives de stabilité, de paix et de développement, poussant ainsi de nombreux jeunes africains à considérer leurs États comme des exemples types de chances gâchées, de rêves dénaturés et de politique de gangsters (Akeya 1997: 346).

Nombreux sont ceux qui pensent que certains gouvernements du continent cherchent à imposer un cadre d'ordre avec une plus grande propension pour l'échec que pour la survie. De nombreux états se sont fragilisés et, dans bien des cas, s'avèrent pratiquement incapables de traiter leurs conflits internes ou internationaux. Il arrive parfois, comme c'est le cas au Soudan, que l'État s'effondre sous la pression de sa propre gestion. Dans ce sens, l'État n'est plus la solution du problème, ou le pourvoyeur de sécurité, mais fait partie du problème lui-même. Par exemple, le fait que le gouvernement souda-

nais ait pris conscience de la faiblesse de l'instrument dont il doit dépendre renforce sa détermination à éliminer toute forme d'opposition sur son passage. C'est cette logique qui en a fait le principal instrument de la violence dirigée contre son propre peuple. Cette violence et cet échec de l'État transparaissent clairement dans le nombre de civils soudanais qui cherchent refuge au Tchad ou ailleurs. Ces peuples hypnotisés qui, devant l'échec profond de leur propre État dans la fourniture des nécessités de base pour l'existence humaine, ont préféré quitter leur patrie pour une vie inconnue, mais presque toujours misérable, au-delà des frontières de leur pays.

En Afrique subsaharienne, l'inefficience et l'exploitation sont des phénomènes moins inquiétants que la violence étatique, mais aussi, plus récurrents. Le rôle extractif de l'État et le degré d'extorsion de recettes au citoyen ordinaire, afin d'offrir des avantages à un groupe privilégié de fonctionnaires ou de loyalistes et clients, est beaucoup plus évident que ses efforts pour réaliser une vie meilleure pour tous. Contrairement aux états industriels capitalistes dans lesquels l'une des fonctions du gouvernement consiste à transférer des ressources des producteurs aux consommateurs, et de ceux qui ont le plus à ceux qui ont le moins, les gouvernements africains font le plus souvent le transfert dans l'autre sens. Les ressources sont transférées de ceux qui ont peu d'influence politique à ceux qui en ont plus. Ainsi, les dirigeants africains se distinguent des autres, par l'autoperpétuation des groupes de bénéficiaires.

Dans le continent, l'inefficience, l'exploitation et la privation s'expriment toutes non seulement à travers des modèles néopatrimoniaux de rapports sociaux, mais plus nettement, à travers la corruption qui bénéficie à ceux qui ont le plus d'influence politique tout en faussant l'application de tout critère décent ou universaliste d'administration d'un État ou d'affectation de ses ressources et avantages. Les gouvernements africains présentent parfois l'économie externe, en particulier les sociétés multinationales, comme les forces exploitantes de leur propre économie nationale, mais ces sociétés sont souvent un mécanisme qui permet à cette même élite dirigeante de prélever des excédents économiques, et aussi, une filière qui lui permet d'établir une relation clientéliste

avec le monde extérieur. Lorsque les États sont efficaces et imputables, le rôle de ces sociétés transnationales ne pose plus un problème. Certaines d'entre elles emploient des nationaux qui, autrement, seraient tentés de partir pour l'Occident.

Conclusion

Certains pays africains ont fait des progrès louables en matière de développement et de bonne gouvernance à l'heure actuelle, et c'est sans doute une lapalissade que de dire que les récentes tentatives massives d'africains pour émigrer en Occident ont été provoquées par l'Internet et la télévision, qui apportent des images d'opulence occidentale jusque dans les contrées les plus reculées du monde. Cependant, les causes sous-jacentes de l'émigration sont plus complexes que ces interprétations simplistes, peu importe le bilan positif que nous aimerions dresser du développement économique et politique de l'Afrique au cours des dernières années.

Il est vrai que de profonds échecs sociaux et économiques sous-tendent certains des problèmes auxquels sont confrontés les États africains, mais il est tout aussi exact de dire que ces problèmes eux-mêmes sont principalement des problèmes politiques, pour lesquels il faut trouver des solutions politiques avant qu'il y ait de chance de renforcer les structures sociales et économiques qui peuvent améliorer les moyens d'existence et retenir les gens dans leur pays. Cependant, il est certain que l'existence d'une communauté politique ne peut se fonder que sur une convergence adéquate des intérêts des divers groupes qui la composent, et sur un sens de la conscience nationale et des obligations réciproques. Qui plus est, l'hétérogénéité et les éléments disparates des communautés africaines rendent difficile une vie politique commune, et l'une des plus grandes erreurs commises par certains dirigeants contemporains a été de supposer qu'il leur suffit d'ordonner pour que l'homogénéité soit. Cela aussi fait peur à certains et les pousse à fuir leur pays.

L'une des plus grandes tragédies de l'Afrique contemporaine réside dans le fait que nombre de ces États comparativement peu nombreux qui ont semblé être en position d'ériger des institutions efficaces fondées sur des valeurs partagées

et intégratives, ont lamentablement échoué. Je n'en veux pour exemples, parmi les plus frappants, que la République démocratique du Congo, riche en minerai, le Nigeria qui regorge de pétrole et l'Ouganda fertile. Dans ces pays, la source la plus évidente du problème, exprimée dans le concept de l'autoritarisme bureaucratique, a été le refus des élites dirigeantes d'accepter la restriction de leur position de pouvoir et de privilège qu'impliquerait l'obligation de rendre compte, et leur volonté de recourir à la répression et aux modifications de la constitution comme moyen de protéger leur position.

Il convient également de noter que les guerres civiles, les conflits prolongés entre communautés et la dictature militaire ont aussi largement contribué à freiner le développement positif dans certains pays africains. Ceux qui pensent que l'ordre politique efficace est une perspective lointaine choisiront de partir dans des endroits où ils espèrent trouver des gouvernements raisonnablement compétents, centrés sur les personnes, honnêtes et non personnalistes.

De surcroît, les normes que certains politiciens essaient d'instaurer au cours de leurs campagnes électorales sont souvent trop irréalistes. S'ils arrivent finalement au pouvoir, et que la profondeur des problèmes à résoudre devient apparente, il devient de plus en plus difficile d'entretenir l'image de ce qui allait être pour eux leur conduite politique. Ils finissent par devenir ce que Migdal a décrit comme des « jouets mécaniques avançant péniblement et résolument à travers les différentes scènes du développement » (Migdal 1988: 5). Même à en juger d'après des nor-

mes plus modestes, de nombreux états ont lamentablement échoué dans le renforcement des capacités pour améliorer la situation de leurs sociétés de façon proportionnelle aux développements mondiaux contemporains. Le fait qu'ils n'aient pas cultivé, chez les citoyens, un sentiment national et unitaire, et leur succès limité dans l'application de leur propre législation ont finalement affecté la cohérence et le caractère mêmes des états, et conduit à la désillusion générale et l'immigration massive.

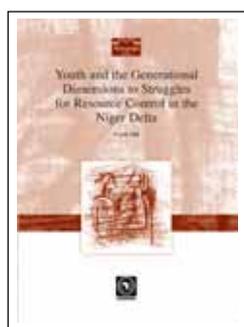
Dans certains pays, et dans le siècle dit de l'espoir, l'avenir paraît toujours sombre et un nouveau cynisme s'est glissé dans la recherche sur le développement de l'Afrique. Les dirigeants de l'État ne participent que de façon minimale au maintien de liens économiques entre groupes internes et externes, autant d'éléments révélateurs de la pénétration limitée de la société par les centres d'autorité nationaux. Les rapports État-société ne font qu'empirer, apparemment. Comme l'illustre la crise actuelle en Ethiopie, ce qui s'avère être aujourd'hui un modèle courant est une méfiance et une résistance sérieuses, face aux desseins de l'État, de minorités non intégrées qui considèrent désormais les politiques gouvernementales comme annonçant de terribles menaces à leur survie state.

Les experts du développement suggèrent habituellement que la seule solution au problème de l'émigration serait l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays d'origine des immigrants. Certes, cela peut paraître bizarre d'argumenter contre ce point de vue, mais

il faut également voir le rôle de la politique dans le processus. Si les gouvernements continuent d'être clientélistes, corrompus, inefficients et prébendiers, s'ils ne partagent pas les ressources limitées qu'ils peuvent avoir de manière équitable et inclusive, si le pays est en proie à la mauvaise gestion, les gens seront aliénés, sans espoir et sans moyens de subsistance. Améliorer la situation économique de pays mal gouvernés pourrait être une bonne chose, mais ne pas réparer les méfaits politiques laissera irrésolus nombre des problèmes qui précipitent l'émigration.

Références

- Adebayo, Adedeji, ed., 1999, *Comprehending and Mastering African Conflicts. The Search for Sustainable Peace and Good Governance*, London: Zed Books.
- Akeya, Agbango George, 1997, *Issues and Trends in Contemporary African Politics, Stability, Development and Democratisation*, New York: Peter Lang Publishing.
- Calvez, Jean-Yves, 1973, *Politics and Society in the Third World*, New York: Orbis Books.
- Damachi, Ukandi G., 1976, *Leadership Ideology in Africa*, New York: Praeger Publishers.
- Doro, Marion E., Newell M. Stultz, eds., 1970, *Governing in Black Africa*, New York: Prentice-Hall.
- Migdal, Joel S., 1988, *Strong Societies and Weak States: State-Society Relations and State Capabilities in the Third World*, New Jersey: Princeton University Press.
- Olowu, Dele, Adebajo Williams, Kayode Soremekun, eds., 1999, *Governance and Democratisation in West Africa*, Dakar: CODESRIA.



August 2006; 54 pages;
 ISBN 2-86978-180-6
 ISBN13: 978-2-86978-180-1
 Price: Elsewhere: 15.00 USD; Africa:
 CFA 5000; non CFA zone: 10.00 USD.

Youth and the Generational Dimensions to the Struggles for Resource Control in the Niger Delta

Cyril Obi

This Monograph explores the festering crises in Nigeria's troubled oil-rich, but poverty-stricken Niger Delta region, where the ethnic minority youths, frustrated and angry as a result of the pillaging and pollution of their communities, are demanding, rather forcefully, for the control of the oil wealth produced from under their ancestral lands and waters by oil multinationals operating in partnership with the State - a process that has direct implications for intergenerational power relations in the volatile Delta, as well as the fragile oil-hinged unity of the Nigerian Nation-state.

Se réconcilier, juger ou pardonner ? Les Mauritaniens face à leur histoire

« L'impuissance de la vie se manifeste en ceci que le commencement et le résultat se séparent. Il en est de même dans la vie des individus et dans celle des nations. L'esprit national déterminé n'est qu'un individu dans la marche de l'histoire mondiale. Chaque peuple mûrit un fruit ; son activité consiste à accomplir son principe et non à en jouir. Au contraire, ce fruit lui apporte un suc amer ; il ne peut le rejeter, car il en a une soif infinie. Or il lui en coûte sa destruction, suivie de l'avènement d'un nouveau principe. Le fruit redevient germe, germe d'une autre nation qui mûrira » Hegel, cité en épigraphe par Izard (2003 : 7).

« Une mauvaise mémoire, c'est une mémoire en trompe l'oeil nous colle au présent et éloigne le trop proche pour nous donner l'illusion de la perspective », Augé 2001 : 28).

Le conflit sénégal-mauritanien est né d'un différend « banal » et qui, je pense, entre dans le cadre d'une cohabitation (une longue interdépendance) longue de plusieurs siècles entre éleveurs et agriculteurs. Il aurait du être circonscrit à ses frontières et réglé à l'amiable comme savent le faire les acteurs impliqués. Mais la lourde main de l'État a pesé de son poids au point de le dénaturer, d'en infléchir les trajectoires et d'en compliquer les conséquences. Sa dénaturation a conduit à une dérive de la part des gardes-frontières mauritaniens¹ ; l'inflexion de ses trajectoires est au soubassement des exactions commises sur de paisibles populations² et de la complication de ses conséquences résultent les tueries, la déportation d'authentiques citoyens mauritaniens vers le Sénégal et le Mali. Les activités quotidiennes des populations frontalières perturbées au point que l'administration réglemente l'accès au fleuve Sénégal à des heures déterminées de la journée voire interdit totalement³. On déplore les tortures, les exécutions sommaires⁴ et tous les sévices qui entraînent l'utilisation, aujourd'hui, du vocabulaire nazi ou celui de l'apartheid dans le langage quotidien des exilés négro-mauritaniens⁵. La perturbation avait atteint son paroxysme au point que son procès reste difficile à

Abderrahmane N'Gaïde
Université Cheikh Anta Diop,
Dakar, Sénégal

faire. Cette situation et ses conséquences posent non seulement un problème de justice, mais aussi d'interprétation des concepts qui peuplent le discours politique des opposants au régime mauritanien⁶.

À qui profite le crime commis ? Qui en est le principal ordonnateur ? A quelle fin l'exécution de cette tâche devait aboutir ? Qui doit être, aujourd'hui, jugé pour ces crimes ? Sont-ils le résultat de la prétendue haine qui alimente les rapports quotidiens entre les différentes communautés mauritaniennes ? Qui sont ceux qui ont appliqué la politique de la connivence et ceux qui sont restés passifs devant l'ampleur du crime ? Les responsabilités restent partagées, mais il faut bien situer les véritables auteurs du crime pour laver l'affront et reconstruire le tissu social.

Dans ce texte, qui s'assigne comme objectif une volonté de susciter un débat, j'expose ce que m'inspire ces années d'exécution qu'a connues la Mauritanie.

Comment réconcilier les Mauritaniens avec/entre eux-mêmes ?

Pour répondre à cette question, il faut solliciter plusieurs ressources. D'abord pour compliquer la discussion posons-nous la question de savoir si les Mauritaniens sont brouillés entre/contre eux et s'ils ont réellement besoin de se réconcilier. Ne se réconcilient que des ennemis. Les Mauritaniens, dans leur majorité, sont-ils des ennemis irréductibles – dans le plein sens du terme – les uns des autres ? Je ne le pense pas. Il m'est difficile de soutenir pareille assertion simplificatrice car les populations mauritaniennes ne se vouent point une haine viscérale et insurmontable, même si par ailleurs des signes particuliers permettent de soutenir que leur désamour est possible. Certes leurs rap-

ports ne sont pas ce qu'ils devraient être. Mais mettre la haine au centre de leurs relations me semble relever d'une observation trop naïve au point qu'elle caricature les rapports de compétition qui sous-tendent leur commerce quotidien.

Dès lors deux niveaux d'observation s'offrent à nous : faire une distinction et tracer une ligne de démarcation entre les actions de l'État, de ses serviteurs et le peuple mauritanien. Je pense que c'est l'État, en tant que monstre froid, qui a transformé le « peuple en une multitude de figurants », dans son entreprise de destruction massive de la vie humaine et d'instauration de la vénalité comme ressource de promotion économique, politique et sociale. Il a choisi, pour légitimer ses actes, de cibler une partie de ses citoyens stigmatisés. *L'État-monstre* a ébruité la périphérie en mentant sur son rôle central dans l'administration de la démesure et de la manipulation. Le pouvoir avait comme un besoin de transposer sa haine, de la dramatiser afin de la traduire en faits politiques salutaires pour une catégorie de citoyens afin de la sécuriser d'un danger dit imminent. Il prétend avoir agi en conformité avec les inquiétudes des Arabes. Ce spectacle macabre est mis en scène par l'intermédiaire d'exécutants de second ordre dont l'engagement dérouté les consciences : gouverneurs, préfets, chefs de brigade de gendarmerie, police, armée, voire le simple citoyen. L'intention de l'État et de ses tenants était, me semble-t-il, de trouver un moyen de dépasser son incapacité à mettre de l'ordre. Sa seule volonté était de nuire à l'ensemble de la communauté mauritanienne. Il a, par ses actes, installé le désordre. Il a réussi à subordonner quelques consciences à l'idée d'un péril noir. Les acteurs panarabistes ayant investi le pouvoir, appliquent à la lettre leurs fantasmes idéologiques puisés soit dans le discours baathiste soit dans celui de Nasser.

Quelques-uns ont été « fascinés par le drame » croyant que la solution, pour une cohabitation saine, passe par la loi de la terreur alors que d'autres l'ont subie dans leur chair et sont restés médusés devant

la machine de la mort. Cette « attaque subtile (...) permettait de dépouiller un homme de sa propre estime et du respect de ses associés » (Balandier 1980: 42) pour reprendre une idée de Balandier. Tout est brouillé. Les limites de l'acceptable repoussées, les normes violées, la loi bafouée et le sens de la vie évidé de sa positivité et de sa faculté de produire de l'ordre au sein des sociétés humaines. L'État a mis en avant ce que Balandier nomme « le pouvoir ravageur d'une « fraternité » démoniaque » (Balandier 1980: 51). En Mauritanie les populations ont subi les dérives inintelligentes de ce pouvoir qui tire sa force dans l'illusion d'une appartenance à une identité supérieure (blanche, musulmane et arabe⁷) qui utilise les ressources de la force pour s'imposer. Toutes ces manifestations empruntent les voies et l'ordre du diable qui déconstruisent les réalités du monde et qui distendent les relations de réciprocité entre les communautés humaines. Le pouvoir politique revêt l'image du sorcier qui « occupe l'univers du caché, manipule le désordre, inverse les conventions sociales et les conduites ; son travail est négatif du point de vue de la communauté. C'est d'ailleurs ce qui permet de le soupçonner ou de l'identifier, de lui donner une existence à la fois réelle et imaginaire... Il est l'ennemi masqué de l'intérieur » (Balandier 1980: 73-74) pour reprendre encore une fois les idées de Balandier. L'État mauritanien a été tout cela en même temps. Mais peut-on le dire du peuple mauritanien en entier, sans distinction, sans aucune appréhension ni aucune mesure ?

L'État a été au cœur du désordre au point que ne pas se conformer à cet ordre institué devient répréhensible, voire une attitude contraire à la norme générale et acceptée comme une loi fondamentale ; en dépit de ce qu'enseigne la religion que partagent les citoyens mauritaniens. Ce conformisme est condamnable, mais il ne doit pas alimenter une atmosphère de « vengeance et de meurtre » qui prend un caractère épidémique. Le meurtre d'hier a été vécu comme une fête, cette dimension reste insupportable. Elle dépasse l'entendement humain et s'enfoncé dans le mensonge qui alimente les sillons du génocide dont parlent beaucoup d'acteurs politiques. L'entreprise est dirigée contre tous les Noirs sans distinction d'ethnie et de conditions. La traque quotidienne, la démesure du crime et la façon de faire mourir l'autre démontrent comment l'Homme a été dévalorisé. Les victimes

n'ont rien compris, leurs proches humiliés sont restés dans un deuil dont le poids reste d'une lourdeur inexplicable. Ils se sentent de plus en plus hors du champ de la République et de cette nation à construire. On peut soutenir qu'on les a brouillés avec leurs concitoyens araboberberes au nom desquels les crimes ont été, semble-t-il, commis. Faut-il en déduire que tout le monde est coupable ? Devrait-on être jugé pour un crime commis en notre « absence », mais exécuté explicitement en notre nom ? Comment dès lors faire la différence entre le reste du peuple et les commanditaires du « crime administratif » ? Je pense que c'est un sujet d'une extrême gravité et qui mérite un débat approfondi de la part de tous les acteurs. Je pense que les Mauritaniens doivent et peuvent tracer une ligne de démarcation entre la passivité et la connivence. Je reproduis ici quelques éléments de réflexion sur la passivité et la connivence, que j'ai eu l'occasion de discuter dans une contribution il y a plus de deux ans sur les sites mauritaniens.

Entre connivence et passivité : dilemme ou voyeurisme ?

La passivité dénote une véritable perversion morale, une incapacité cynique à situer le mal qu'on voit et qu'on confond avec le bien. La passivité, c'est le pouvoir de se cacher derrière la fatalité et la simplicité de « je n'y peux rien ». La majeure partie des Mauritaniens a été passive face aux événements. Cette passivité égale le consentement et ce qu'on appellera ici une connivence passive. La violence était tellement massive, permanente, délibérée, révoltante au point que la passivité devenait suspecte. Voyager en Mauritanie était devenu infernal vu la multiplication des postes de contrôle et les vexations subies devant des passifs insoucieux voire joyeux. Etre soi-même, posséder des biens, avoir une femme, des enfants, manger, jouir, pleurer, s'habiller en pantalon et chemise bref être une créature d'Allah, tout cela était devenu un délit pour un certain citoyen mauritanien. Alors que son compatriote observait les scènes en spectateur, stupéfait, joyeux ou triste mais toujours silencieux comme s'il jouissait comme un voyeur observant le crime à travers les persiennes à lui fabriquées pour l'occasion.

Aujourd'hui je ne comprends pas encore cette passivité. Les passifs doivent des excuses aux victimes sinon leur passivité sera toujours un fardeau. Lourd fardeau qu'ils porteront leur vie durant. La passi-

tivité est une autre forme de connivence. Elle s'alimente aux sources d'une indifférence fataliste dont le danger est que le sujet se complaît « dans une sorte de contemplation perverse : le bénéfice pervers de l'indifférence à sa propre vie » comme nous l'explique Baudrillard (lire son entretien avec Czechowski 1991 : 34). Le passif nie son existence tout en pensant que la disparition de l'autre le sauvera du fardeau qui alourdit son existence. Ceux qui ont appliqué la loi de la connivence ont plus qu'obéi à la loi. Ils sont allés « au-delà des impératifs de l'obéissance » car ils ont identifié leur propre volonté « au principe de la loi ». Ils devaient « agir comme » s'ils étaient « le (s) législateur (s) de la loi à laquelle » (Arendt 1998 : 224).

Ils obéissaient. Ils ont fait plus que leur devoir. Mais sont-ils plus condamnables que les passifs ? C'est là une grande question. Elle reste difficile à trancher pour une victime. Il est vrai qu'il est impossible de condamner tout un peuple, mais il faut trouver des personnes à juger : ceux qui portent en eux les marques indélébiles du crime. Est-il possible voire souhaitable d'accuser tous les Maures d'être des criminels ? Existient-ils « des preuves contre » eux « en matière de motivation et de conscience qui pourraient être suffisamment établies » (Arendt 1998) ? Autre question qui me semble aussi importante est le rôle joué, dans l'ombre, par quelques Noirs contre leurs propres frères. Ceux qui, profitant du crime, se terrent alors que l'ombre des victimes se confond à la leur et que leurs spectres hantent leur nuit et leur jour. Peut-on évaluer le degré de leurs responsabilités dans ce qui s'est passé ? Avaient-ils les moyens et les capacités de barrer la route au crime organisé ? Avaient-ils des voix capables de masquer celles de ceux qui mourraient en gémissant ? Et pourtant ils ont une part de responsabilité : leur passivité⁸.

Les Mauritaniens doivent tous réfléchir sur cette série de questions qui me semblent être au soubassement des incompréhensions, des généralisations hâtives qui s'alimentent aux sources légitimes de la douleur. Elles sont, me semble-t-il, les fondements de la résurgence des particularismes ethniques, régionaux et statutaires.

Faire la différence entre les criminels et ceux au nom desquels le crime a été commis est l'un des premiers préalables pour tenter de mettre en place les mécanismes d'un jugement équitable et capable de panser les plaies. Le second préalable est

celui de la compréhension du crime afin d'aboutir à deux phénomènes indissociables : le devoir de mémoire et la nécessité du pardon. Je pense qu'il est souhaitable d'abord que les Mauritaniens comprennent pourquoi le crime a été commis. Comment a-t-il été ordonné ? Qui en a donné l'ordre ? À quelle finalité ses ordonnateurs voulaient-ils aboutir ? Est-il simplement inspiré de l'idée d'extermination d'une population, de la castration de sa voix et de sa culpabilisation dans la difficulté de construire une nation unie et diverse ?

Les réponses qui seront apportées à ces questions permettront de penser le pardon et tout ce qui peut permettre une autre vision constructive d'une société commune. Le principe du pardon est une donnée innée chez l'homme. Mais quelle voie emprunter pour permettre aux Mauritaniens de se rencontrer sur l'espace public, parler de leur passé, de leur présent qui a eu plus de prégnance sur la détérioration de leurs relations quotidiennes et de leur devenir ? Discuter de tout ce qui a affecté de manière profonde la confiance réciproque et du comment la rétablir sans qu'il y ait possibilité de répéter la bêtise de cette nuit d'obscurantisme et de haine, sera l'un des piliers pour penser une nouvelle forme de République. Tout homme a déjà pardonné dans sa vie. Mais à quel moment ce principe se déclenche-t-il chez un être meurtri ? Et qui peut pardonner un crime aussi massif et exécuté avec une grande froideur et une tranquillité troublante ? Ce sont là des questions importantes. Et pour cela méditons, ensemble, l'une des approches du pardon avancée par Pierre Legendre : « on entre dans la question du pardon par la porte du désespoir, et s'il y a du pardon, ce ne peut être que sur fond d'impardonnable » (Legendre 1991 : 19). Cette entrée est troublante dans la mesure où le crime qui nous préoccupe dépasse les dimensions du compréhensible et que la construction d'une nation défie toute possibilité de se retrancher derrière les barrières du sentimentalisme et de la victimisation.

La souffrance de la communauté négro-mauritanienne doit être partagée par l'ensemble du peuple mauritanien, afin que le pardon et ses conséquences salutaires puissent servir de remèdes au mal commis. Le principe du pardon doit être stimulé par celui qui est censé venir le demander. Je reste persuadé que ce n'est pas à la victime d'aller chercher son bourreau et lui pardonner ses actes. Mais elle est tenue, malgré toute vraisemblance, à être vigilante pour qu'au moment venu, elle puisse compren-

dre le poids de son rôle dans la consolidation de la rencontre. Cela ne signifie point qu'elle doit s'abandonner mains et pieds liés pour le sacrifice du pardon.

Un crime a été commis et il ne reste plus qu'à en assumer la responsabilité. Agir avec les « ruses de l'inconscient » afin de brouiller les souvenirs et ne pas regarder le visage de sa victime reste une chose impensable. Les événements que les Mauritaniens ont vécus entre 1989 et 1992 ne sont ni accidentels, ni fortuits. Il serait, d'un grand intérêt que les bourreaux parlent et qu'on ne sacrifie pas cette histoire à écrire sur l'autel du pardon tacite et de l'oubli abject. Les bourreaux doivent répondre de leurs crimes, expliquer comment ils ont fait mourir leurs semblables, raconter la souffrance de ces hommes, les privations qu'ils ont subies, nommer ceux qui ont donné l'ordre de tuer et à quelle finalité ils voulaient aboutir en exécutant les ordres de leurs supérieurs. Comment ont-ils pu, le cœur serein, continuer à dormir, manger, rire, aimer leurs femmes, copuler avec elles, adorer leurs enfants, prier et réciter le Coran ? Il faut que le bourreau se souvienne de son acte et qu'il mesure sa méchanceté gratuite, délibérée et grotesque. Il faut que la victime puisse dire un jour : « Rentre en toi-même, [bourreau], et cesse de te plaindre » (Abecassis 1991 : 142). Les bourreaux ont commis un crime « contre l'essence même de l'humanité ». Ils ont agi contre « le statut d'être humain » (Arendt 1998 : 416). C'est cette dimension du crime qui est insupportable. Le désir de justice ne servira pas seulement la communauté meurtrie car « ce n'est pas seulement la victime qui est lésée par un crime de ce genre, c'est aussi, et surtout, la communauté dont la loi a été violée ». Hannah Arendt nous dit que « le malfaiteur comparaît en justice parce que son acte a perturbé et mis en danger la communauté dans son ensemble et non, comme dans les affaires civiles, parce qu'il a lésé certains individus qui ont droit à un dédommagement. Le dédommagement, dans les affaires criminelles, est d'une toute autre nature : c'est la communauté elle-même qui doit être dédommée parce que c'est l'ordre public perturbé, qui doit être en quelque sorte rétabli » (Arendt 1998 : 421-422). C'est pourquoi il est impensable de procéder comme on a voulu le faire avec cette commission qui est allée demander pardon aux familles des victimes et comme on l'a fait avec cette pseudo-loi d'amnistie. L'auto-amnistie votée en juin 1993 en Mauritanie est in-

terprétée comme une loi qui absout les bourreaux de leurs crimes passés. Ses concepteurs pensent avoir la faculté voire le mandat moral pour pardonner à la place des victimes dont la mémoire est absente. Celui qui a eu le privilège de porter la loi, n'est autre qu'un membre de cette communauté brimée. Il fallait, au bourreau, la caution morale d'une victime consentante. En tout état de cause la loi fut votée à l'unanimité. Elle sanctionna le gommage des crimes dont les mobiles restent ensevelis dans les plis et replis de l'incompréhension générale.

Des bourreaux s'accusent entre eux et se pardonnent pendant que la victime, dans sa douleur, reste silencieuse. A la question de savoir si on peut pardonner à soi-même, Stanislas Breton répond par la négative et nous dit ceci : « Il faut une intentionnalité dirigée vers l'extérieur. Je peux accepter le pardon, mais me le donner moi-même, non. Je peux reconnaître la loi de surabondance à mon égard, mais je ne peux pas me l'appliquer à moi-même. C'est un autre qui peut le dire de moi. Il faut une certaine distance entre le pardonnant et le pardonné » (Breton 1991 : 107-108). Mais en Mauritanie les commanditaires du crime ont fait voter à une assemblée exceptionnelle, une loi d'exception pour s'absoudre de crimes par eux commis alors que leurs mains sont encore tâchées de sang de jeunes et innocentes personnes. En agissant ainsi, ils valident le crime et en commettent un autre. Cette assemblée n'a pas pris « une distance suffisante » qui lui aurait permis « d'énoncer le pardon » comme source et voie qui alimentera un futur de conciliation et surtout de tolérance mutuelle. La légitimité de son acte est plus que discutable. Elle a institué ce qu'un auteur appelle « la ténèbre de l'humain » (Breton 1991 : 110). En voulant instituer le pardon, l'Assemblée a prétendu sanctifier l'oubli. Mais elle a oublié que cette forme de sanctification peut être interprétée comme le véritable sceau de « l'inoubli ».

Devoir de mémoire

Le crime commis est imprescriptible et ce caractère rend la loi illégale et révoquée à tout moment. Elle n'a pas été votée dans la légalité, mais imposée par un régime d'exception dont la volonté est de dissoudre son acte dans le masque de la légalité. La durée du « mal absolu », volontaire et abject, exercé avec une « lucidité parfaite » est le fondement du caractère impardonnable de ce type de crime. Mais comme le pardon a pour source l'impar-

donnable, les victimes, après avoir compris, pourront se prononcer. C'est leur pardon qui validera « l'inoubli » et le souvenir indispensable pour rebâtir la nation et cicatriser les blessures. Au-delà de l'injustice c'est le mal infligé qui mérite explication. Les concepteurs de ces crimes doivent se repentir par allégeance à la vérité et à la justice. Ils ne doivent pas fuir « l'univers morbide du remords ». Ils doivent s'y résoudre afin de vider le remords de sa morbidité. Ils ont une obligation d'assumer leur responsabilité respective afin de participer, de manière active, à l'apaisement des cœurs de ceux contre lesquels ils ont agi et ceux pour lesquels ils pensent avoir exécuté les ordres. Le pardon de la victime les délivrera de la misère d'un jour et d'une nuit. Il libérera les morts de leurs souffrances passées, restées gravées en nos mémoires de victimes potentielles ou de victimes tout court. Elles sont tracées comme des sillons sur nos corps de survivants. Il sera lecture, mémoire, document de cette nuit lucide où le mal a prévalu et s'est imposé comme norme. Cette nuit où la bêtise a triomphé sur la morale et l'éthique humaine. Il marquera la dissolution de l'acte commis, dans le silence du complot, dans la négation de l'autre, de son altérité alimentée à la vanité du mortel. Il mettra fin à la pause silencieuse de la honte morbide et instaurera le souvenir de l'acte pardonné. Les pleurs de la souvenance, ses transes et ses sanglots seront le deuil commun aux Mauritaniens, tous ensemble dans la recherche d'une quiétude salvatrice. La victime ne cherche, dans le repentir de son bourreau, que la réparation et la reconnaissance de l'injustice subie au nom de la bêtise humaine. La victime ne cherche que le *je* assumé. Ce qu'elle redoute le plus c'est la « dilution de la responsabilité », son évanescente dans l'anonymat du *nous*, fondement d'une fuite permanente et d'une inconséquence majeure.

Au-delà des sentiments c'est à la mémoire du peuple mauritanien qu'il faut faire appel, à sa capacité d'ériger cette tragédie en document qui s'insère dans son histoire collective. Qu'elle ne soit pas seulement le « malheur singulier » des Noirs. C'est toute la communauté nationale qui doit exiger la justice et le pardon. Les enfants et les petits-enfants demanderont un jour les causes de ces stigmates. Après un long silence, les victimes et les passifs raconteront ces traces silencieuses qu'ils portent en témoignage de leur vie. Des larmes silencieuses couleront et leurs visages mouillés troubleront ces enfants.

Après la lecture de cette histoire, ils décideront de « ce avec quoi ils ne veulent plus composer ». Ils pourront après leur long silence interrogatif, se parler dans la sérénité qu'apporte la compréhension d'une chose. Quand la chose silencieuse se mettra à parler sous l'injonction innocente de la question et du désir de compréhension, les héritiers de demain ne perdront pas de temps pour comprendre. Et ces enfants issus du meurtre de la société auront la lourde charge d'assimiler une leçon d'histoire et surtout apprendre à vivre ensemble dans l'harmonie que procure le pardon. On ne peut pas bâtir une nation sur des amertumes et sur des ressentiments. L'ensemble du peuple mauritanien doit renouer avec la parole. Il faut qu'il arrive à « tisser des liens avec des mots, les couvrir les uns les autres pour interpeller l'autre » (Laufer... : 30), afin que toutes les communautés mauritaniennes puissent œuvrer ensemble. Je suis convaincu que « les mots suturent les cicatrices pour replier les rebords de la blessure l'un sur l'autre et la refermer en laissant une trace qui sera porte-parole, témoin de l'histoire » (Laufer 1999 : 34). Le témoin de cette histoire restera la volonté de juger ces crimes et non d'absoudre les criminels par un tour de magie. Ce qui est souhaitable voire obligatoire est bien la reconnaissance⁹ des crimes commis (déportations et exécutions sommaires), le jugement des coupables et la reconstruction du tissu social et politique pour le triomphe de la République. Aucune discussion ne peut être entreprise sans ce préalable-là. Il est le garant de la quiétude nécessaire pour faire valoir, et partout, notre humanité.

Cette page de l'histoire mauritanienne ne sera pas blanche, vierge, elle sera violée par une écriture explicative à portée didactique.

Notes

* Ce texte est une version remaniée d'une contribution postée sur le site des Forces de libération africaine de Mauritanie (FLAM) – <http://flamnet.fr.fm> – et sur celui de l'Organisation contre la violation des droits humains (OCVIDH) – <http://www.ocvidh.org> – en réaction à une contribution d'un compatriote sur la prétendue passivité de la majorité des Arabo-bébères.

1. Cet accrochage a fait des morts et des prisonniers sénégalais, qui furent acheminés à Sélibaby.
2. Que ce soit du côté mauritanien ou sénégalais, mais la tâche fut plus dramatisée en Mauritanie au point de prendre l'ampleur

d'une organisation pensée et exécutée de manière méthodique.

3. Les pêcheurs perdent leur activité et les populations qui utilisaient le fleuve comme ressource se reconvertissent dans d'autres activités et se plient à d'autres habitudes.
4. On déplore plus de 500 disparus dans des conditions effroyables.
5. Pour lever toute équivoque disons que le terme négro-mauritanien désigne ici, dans le contexte mauritanien, les ethnies suivantes : Bambara, Haalpulaar, Soninke et Wolof. Les Haratin, bien que d'origine négro-africaine, sont exclus de cette catégorisation. Ils sont intégrés à l'ensemble arabo-berbère. Mais aujourd'hui avec les multiples enjeux, nous assistons à leur rattachement presque tacite à l'ensemble négro-mauritanien. Quelques défenseurs de leurs droits fondamentaux revendiquent cette origine, sans qu'elle leur soit déniée, et d'autres les rattachent fébrilement à l'ensemble arabo-berbère, pour ne pas dire arabe tout court.
6. Des termes comme génocide, extermination, camp de la mort, charniers, enfer, régime ethno-génocidaire, pardon, jugement, réconciliation, connivence, passivité, apartheid et autre vocabulaire inspiré de la période nazie. Dans ce texte je reviens sur les notions de passivité et de connivence.
7. L'ordre des adjectifs est ici d'une importance capitale, même si la force haratine – composante noire de la communauté arabo-berbère – a été utilisée de manière systématique dans l'exécution des actes de pillages et d'assassinats. Il détermine la primauté de la race sur les autres critères de classification.
8. Aujourd'hui circulent des listes de Noirs considérés comme traîtres à la cause noire. Quelle validité donner à cette accusation ? Qui doit en évaluer le seuil de l'intolérance ? Qui est mandaté pour l'établir ? Ces questions d'une gravité extrême doivent-elles prendre en compte la situation générale dans laquelle vivait l'ensemble des Mauritaniens ? Czechowski, Nicole, 1991, « Paysage sub lunaire et atonal », in Olivier Abel (dir.), *Le pardon. Briser la dette de l'oubli*, Paris : Autrement, Série Morales, n° 4.
9. Aujourd'hui l'initiative des Marocains doit servir d'exemple afin de laver, sans nier le passé récent, les traces de l'affront. En effet, au début du mois de décembre 2004 d'anciennes victimes de tortures sous le règne du roi Hassan II, témoignent ouvertement sur les sévices subis dans les deux chaînes de télévision et sur les radios du royaume. Ce type de thérapies (d'exorcisme) permet à l'ensemble du peuple de comprendre ce qui s'est

passé, aux victimes de vider de leurs esprits la lourdeur du temps passé, aux bourreaux de libérer leurs esprits et à ceux qui gouvernent de penser l'avenir avec plus de sérénité. Aujourd'hui, après les deux tentatives de coup d'État et l'attaque contre une garnison de l'armée mauritanienne par le groupe salafiste algérien, les hommes politiques appellent au dialogue pour réconcilier les Mauritaniens. Mais plusieurs voix dans la diaspora mauritanienne rejettent ce dialogue tant que le « passif humanitaire » n'a pas été résolu et que le problème des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali reste en suspens.

Références

- Abecassis, A., 1991, Abecassis citant *Cinna*, acte V, Scène 2, vers 1130-1131, « L'acte de mémoire », in Olivier Abel (dir.), *Le pardon. Briser la dette de l'oubli*, Paris, Autrement, Série Morales, n° 4.
- Arendt, H., 1998, *Eichmann à Jérusalem*, Paris, Folio/Histoire.
- Augé, Marc, 2001, *Les formes de l'oubli*, Paris : Payot & Rivages poche.
- Balandier, G., 1980, *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland.
- Breton, S., 1991, « L'autrement du monde » entretien avec Stanislas Breton, in Olivier Abel (dir.), *Le pardon. Briser la dette de l'oubli*, Paris : Autrement, Série Morales, n° 4.
- Czechowski, N., 1991, « Paysage sublunaire et atonal », in Olivier Abel (dir.), *Le pardon. Briser la dette de l'oubli*, Paris : Autrement, Série Morales, n° 4.
- Izard, M., 2003, dans, *Moogo. L'émergence d'un espace étatique ouest-africain au XVIe siècle*, Paris : Karthala.
- Laufer, L., 1999, « J'ai fait silence », in Claudie Danziger (Sous la dir.), *Le silence. Force du vide*, Paris : Autrement, Coll. Mutations, n° 185.
- Legendre, P., 1991, « L'impardonnable », entretien avec Pierre Legendre dans Olivier Abel (dir.), *Le pardon. Briser la dette de l'oubli*.

Écriture du corps féminin dans la littérature de l'Afrique francophone : taxonomie, enjeux et défis

L'absence de discours critique sur les écritures littéraires du corps féminin dans la littérature de l'Afrique francophone a été à l'origine de ce travail. Jusqu'ici les études littéraires ont mis l'accent sur les récits écrits par les femmes africaines sur les femmes africaines. Mon travail de recherche m'a permis de rectifier une insuffisance majeure des approches critiques actuelles de la littérature africaine. Dans ces approches le personnage féminin symbolise très souvent l'oppression féminine ou la libération de ladite oppression Sans pour autant s'intéresser aux significations inscrites sur le corps. La recherche universitaire contemporaine a fait montre d'un souci de représentation de l'expérience féminine comme moyen de remise en cause du système patriarcal et comme expression d'une quête de liberté (D'Almeida 1994). Cependant la corporéité du sujet féminin n'est pas discutée. Les figures féminines fonctionnent uniquement comme des corps abstraits. Au lieu de considérer le corps féminin comme signifiant stable de l'oppression féminine et de la résistance au patriarcat, j'estime que le corps féminin expose un ensemble de conflits existant dans les sociétés africaines post-coloniales.

À cet égard, il est nécessaire de problématiser les modes de représentation du corps féminin comme signe porteur d'idéologies sociales et politiques. Ces Idéologies sont inscrites dans les discours sur le patriarcat, le nationalisme, la violence

Nathalie Etoke
Brown University,
Rhode Island, USA

et le désir. Je défends l'idée selon laquelle les modes d'écritures du corps féminin sont également des modes de création, de performance et de transmissions idéologiques. Ce sont des processus à travers lesquels l'écrivain et le lecteur se représentent les réalités sociales.

M'inspirant également des analyses de Michel Foucault sur le corps comme lieu de pouvoir (Foucault 1975), j'ai pu observer les processus de transgression à travers lesquels le corps féminin se transforme en terrain discursif sur lequel s'affrontent des discours contradictoires sur le nationalisme, l'identité, la violence et le désir. Une telle démarche permet de voir comment le corps devient la figure médiatrice à travers laquelle plusieurs revendications sociales et politiques sont exprimées. Les romans étudiés peignent un corps féminin conflictuel tiraillé entre docilité et résistance. La plupart des récits décrivent plus un processus de libération qu'une libération définitive. Les écrivains africains créent un corps complexe dont l'itinéraire fictionnel emprunte le chemin de la subversion, de la transgression et de la négociation. Les tentatives de transformation et de remise en cause de pratiques socioculturelles qui

légitiment l'idée d'un corps docile n'aboutissent cependant pas à l'effacement romanesque dudit corps. Un coup de plume ne saurait détruire des rites, des traditions et des modes de pensée séculaires. Par conséquent, le corps féminin devient un terrain discursif sur lequel différents discours sur les pratiques sociales, les croyances et le libre-arbitre se confondent. Le corps féminin est loin d'être une entité en soi. C'est un lieu de tension, de contestation et d'affirmation. Le challenge est de lire le corps féminin comme un texte social à déchiffrer dans un contexte postcolonial marqué par la dictature, le néocolonialisme, les problèmes de genre et l'émergence de comportements sexuels naguère interdits et tabous. Au vu de ces considérations, mon travail de recherche m'a amenée à établir une taxonomie qui dévoile les dichotomies et les ambiguïtés inhérentes aux représentations littéraires du corps féminin dans la littérature de l'Afrique francophone. Le corps médiateur, le corps résistant et le corps captif/otage sont les trois catégories majeures qui ont résulté de ma recherche. J'ai élaboré ces catégories non pas dans l'optique de fournir une explication définitive et unique des représentations littéraires du corps féminin dans la littérature de l'Afrique francophone, mais pour souligner la nécessité d'un examen critique. Les catégories mentionnées précédemment sont pertinentes au niveau théorique parce qu'elles s'entrechevauchent constamment. Elles me servent de dispositifs analytiques. Essayer de dé-

finir le corps féminin devient par conséquent une entreprise herméneutique qui a pour but de comprendre la lutte pour le changement à l'intérieur des limitations sociales, culturelles et politiques.

Dans *La petite peule* (2000), Mariama Barry révèle comment le corps féminin fonctionne comme un médiateur qui permet de trouver un compromis entre le besoin de liberté et les mécanismes socioculturels qui régulent la vie de l'individu. Nous avons constaté que l'écriture du corps souffrant est une écriture étouffée dans la mesure où Mariama Barry n'arrive pas à échapper aux modes de penser traditionnels qui répriment toute manifestation affective. Le tabou qui entoure la pratique sociale de l'excision est levé. Mais la peine subit par la petite fille est passée sous silence. La romancière guinéenne n'enfreint pas totalement la loi. L'affrontement entre la victime et ses oppresseurs est décrit en détails. Le jeune personnage féminin tente de se libérer en se réappropriant un corps que sa communauté veut posséder. La résistance dont fait montre ce personnage est symptomatique de l'aspiration de l'individu à la liberté. Cependant, la communauté exécute l'acte de mutilation sexuelle. La description de celle-ci est d'une brièveté déconcertante : « Je perçus entre mes jambes le contact glacial de quelque chose de tranchant. Sur le coup je n'ai pas réalisé la douleur » (13), « je ne voulais plus penser à mon mal » (15). Le couteau ou la lame de rasoir, qui coupent le clitoris ne sont pas nommément cités. L'accent est mis sur la tentative de résister et d'oublier. L'écriture de l'oubli témoigne du travail constant d'une mémoire marquée par des traumatismes psychologiques. Le souvenir du refus de soumission reflète la répression du souvenir de l'acte de mutilation en lui-même. Cette dynamique mémorielle oppositionnelle est révélatrice d'une médiation. Le langage qui décrit le corps féminin médiateur réduit la souffrance au silence à cause du système d'éducation traditionnel : « vous devez étouffer vos cris, maîtriser votre corps » (17). Il exprime aussi un désir de liberté à travers la description de l'effort de résistance : « Je me redressai [...] Je voulais rentrer chez moi. Mais je fus rattrapée [...] Je me débattis comme un diable » (13). Barry négocie un espace littéraire dans lequel il est possible de dire une expérience individuel traumatisante lorsqu'on appartient à une société dans laquelle la mutilation sexuelle féminine est avant tout vécue comme une pratique culturelle communautaire participant au maintien des

valeurs traditionnelles et à la cohésion sociale.

La mutilation sexuelle féminine n'est malheureusement pas la seule violence à laquelle les femmes sont confrontées. Le viol en est une autre. *C'est le soleil qui m'a brûlée* (1987) de Calixthe Beyala offre une représentation du corps violé dans une optique militante. Ce roman raconte les tribulations d'Ateba, une jeune femme dont la vie oscille entre pauvreté, violence et solitude. L'auteur camerounais témoigne de l'importance stratégique de la sexualité dans les sociétés africaines contemporaines. Sous sa plume, le viol devient emblématique de la relation sociale inégalitaire existante entre l'homme et la femme. Dans un ouvrage intitulé *Sexual politics*, Kate Millet explique comment la relation sexuelle peut être lue comme un acte politique :

The term «politics» shall refer to power-structured relationships, arrangements whereby one group of person is controlled by another [...] sex is a status category with political implications. (23-24)

Dans le roman de Beyala, l'écriture d'un acte sexuel coercitif rend en effet possible une textualisation de l'équation entre rapport sexuel et rapport social, oppression sexuelle et oppression sociale. Les différentes positions imposées à Ateba durant l'acte de fellation : à genoux/ en dessous de l'homme, sont autant d'éléments descriptifs qui opèrent une analogie entre la condition de la femme humiliée dans le cadre de la relation sexuelle et son infériorité sur le plan social : « rape is thus a political act rather than a sexual one, because the goal is to enforce men's power over women. Rape is about Power and Domination » (Baumeister & Tice 2001 : 163). La tentative de viol que subit Ateba symbolise de la violence séculaire exercée par les hommes sur les femmes : « La tête dans les odeurs de l'homme, la bouche contre son sexe [...] Et si elle arrêtait le cours de l'histoire en arrachant son sexe à coup de dents ? » (46). Le sujet féminin est aphone. Sa bouche envahie par le sexe masculin est symbolique d'un ordre social phallique. L'acte de castration est la seule solution. Il exprime une tentative de résistance à la réification du corps féminin et au patriarcat. La violence initiale subie par la femme se transforme en force libératrice quand elle exerce sa capacité à agir. L'étude de ce roman, montre la possibilité d'une rébellion et d'une libération de la femme violée à travers le meurtre

de son assaillant. Le corps résistant se défend et inverse le rapport de force. Sous la plume de Beyala, l'hétérosexualité est oppressive. Cependant, les relations sexuelles entre femmes ne sont pas ouvertement abordées. Le corps féminin résiste au viol sans pour autant se libérer de l'hétérosexualité obligatoire qu'il essaie de remettre en cause.

Beyala et Barry sont deux femmes dont les écrits sur le corps féminin explorent la signification de la féminité. Elles fournissent également une compréhension poussée des pratiques et des dynamiques postcoloniales liées aux questions de genre. Contrairement à ses collègues femmes, Sony Labou Tansi se sert du corps féminin dans une optique de guerre nationaliste. Dans son roman *La vie et demie*, le corps féminin est uniquement décrit comme un corps machine de guerre qui a pour mission d'aider à la réalisation des objectifs révolutionnaires. Chaïdana a pour mission principale d'éliminer la dictature de la Katalamanasie en ayant des rapports sexuels avec les membres corrompus de celle-ci auxquels elle fait au préalable boire du champagne empoisonné. Le corps de Chaïdana est une arme fatale garantissant une révolution réussie. L'extrême réification du corps de la femme aboutit à son effacement en tant que sujet. Elle devient femme-objet. Sa socialité ontologique est sexualisée. Sa subjectivité niée. En renversant la dictature, elle promeut un idéal de liberté et de justice. En raison du caractère controversé de la représentation de Chaïdana, on est en droit de se demander si la mise en scène d'une prise en charge par la femme du destin collectif aux dépens de son destin personnel n'est pas une forme de négation de l'individualité féminine. Au-delà du discours apparent qui fustige un État corrompu et tyrannique, se cache un autre discours qui définit l'identité féminine uniquement à travers les idées de sexualité et de lubricité. L'écrivain congolais réussit sa critique de l'échec postcolonial. Cependant, la réalité du vécu de la femme africaine n'est jamais évoquée. Le genre de Chaïdana importe uniquement quand elle accomplit son « terrorisme sexuel » (Ananissoh 1997 : 18). Je m'inscris contre une telle perspective. Chanter les louanges de la femme guerrière n'est pas suffisant. On devrait s'interroger sur l'utilisation littéraire de la sexualité féminine : « we must guard against a simple celebration of female militancy or political participation, because the key question is for what purpose it is used. The question becomes especially urgent in postcolonial

societies » (Loomba 1998 : 226). Les implications idéologiques du corps féminin dans le roman de Labou Tansi sont conflictuelles. Le corps féminin est arme sexuelle et catalyseur de changement politique. De la même façon, il est aussi prisonnier d'un ensemble de stéréotypes qui définissent les femmes par leur sexualité. La subjectivité féminine est totalement effacée. La condition sociale du sujet féminin postcolonial est totalement inexistante. La représentation du corps féminin que propose Labou Tansi est problématique. En fonction de votre position idéologique, vous pouvez lire *La vie et demie* comme une œuvre puissante et originale qui encourage la fin des dictatures postcoloniales ou comme un texte misogyne qui promet la réification de la sexualité féminine.

Perpétue et l'habitude du malheur de Mongo Beti traite également de la question du destin national mais dans une optique différente. L'écrivain camerounais raconte l'histoire tragique d'une jeune femme nommée Perpétue. Sa vie qui est à l'image de la situation délicate dans laquelle se trouve l'Afrique aux lendemains des indépendances. Personnage principal de l'œuvre de Beti, Perpétue est morte au début du roman. Son frère Essola est le narrateur du récit. Après avoir passé quelques années en prison pour cause d'activités politiques subversives, il mène une enquête sur les circonstances de la mort de sa sœur. Perpétue devient une figure allégorique de l'échec de l'État postcolonial. En essayant de comprendre ce qui est arrivé à sa sœur, Essola découvre plutôt ce qui est advenu du Cameroun nouvellement indépendant : corruption, néocolonialisme et duperie. Perpétue, une jeune étudiante brillante a été contrainte d'épouser un homme violent. Elle meurt enceinte. Son frère était membre de l'UPC. Um Nyobe le chef de ce parti communiste a été assassiné au cours de la lutte nationaliste. Contrairement à la Chaidana de Sony Labou Tansi, Perpétue n'est pas une amazone. Dans le roman de Beti, Perpétue incarne la quête de liberté des Camerounais. Mongo Beti établit une filiation entre Perpétue (le personnage féminin) et Ruben Um Nyobe (la figure historique). La représentation du corps féminin est enracinée dans la débâcle du mouvement nationaliste. La mise en vente du corps féminin à travers la coutume de la dot, la mort de Perpétue et de l'enfant qu'elle porte en son sein, sont un reflet du malaise postcolonial. Beti se sert du corps féminin comme moyen d'expression

de l'échec de l'État postcolonial et de l'incapacité de celui-ci de pourvoir démocratie, progrès, justice et État providence à ses citoyens. La tragédie individuelle de Perpétue devient la tragédie collective du peuple camerounais. La décennie qui s'écoule entre l'assassinat d'Um Nyobe, l'indépendance du Cameroun et la mort de Perpétue est un repère temporel essentiel à la compréhension du récit. Elle permet une analyse sociopolitique qui a pour point de départ la destruction de l'idéal social incarné par Ruben et pour point d'arrivée la disparition de Perpétue et de son nouveau-né. Cette double mort représente l'état de désespoir dans lequel se trouve le Cameroun nouvellement indépendant. En l'absence de son héros national, il est condamné à échouer. La promesse d'un futur meilleur est désormais incertaine. Perpétue et Ruben sont un couple inséparable : « nous vengerons Ruben, nous vengerons Perpétue » (83) dit l'un des personnages. Le discours nationaliste se développe à travers une rhétorique communautaire qui réunit le héros historique et l'héroïne romanesque. Face aux défis auxquels le Cameroun est confronté, ils ne font plus qu'un. Le corps féminin et le révolutionnaire, tous les deux disparus sont présents *in absentia*. La mort de Perpétue et l'échec de la maternité symbolisent la situation postcoloniale. La maternité avortée est à l'image de la révolution avortée. Dans le récit de Beti, le corps féminin est un corps médiateur à travers lequel, l'écrivain éprouve de la tristesse, exprime son mécontentement, son désenchantement et sa mélancolie. Il (le corps médiateur) devient un dispositif narratif pratique qui examine la situation compliquée à laquelle le Cameroun postcolonial est confronté. Mais ce même corps peut aussi être lu comme étant inexistant. L'histoire de Perpétue n'est pas la sienne mais celle du Cameroun nouvellement indépendant. Florence Stratton souligne avec justesse :

Women's oppression in text [...] is used as a paradigm for the fate of Africa since colonialism. This fact raises the question whether the interest of these writers really lies in exposing the injustices done to women, for they seem to have been attracted primarily by metaphorical potential of the situation of women. (Stratton 1990 :124)

J'estime que les critiques littéraires qui s'intéressent uniquement au politique devraient prêter attention aux questions de

genre en remettant en cause les utilisations allégoriques et métaphoriques du corps féminin dans la littérature africaine. Notre devoir ne consiste pas à dire aux écrivains comment écrire. Cependant, nous pouvons contribuer à une meilleure compréhension de la femme comme figure littéraire en réexaminant les situations narratives dans lesquelles les politiques de représentation du corps féminin sont caractérisées par des stéréotypes (maternité et sexualité). Ce qui nous intéresse c'est la manière dont les idées sur le genre et la sexualité façonnent les rôles sociaux et les identités.

La taxinomie précédemment mentionnée – corps médiateur, corps résistant, corps captif/otage- est efficace dans la mesure où il permet de démêler les complexités de l'implication du corps féminin dans les discours sur l'identité, la violence et le nationalisme. On se doit également d'aborder le discours sur le désir. Le désir lesbien en particulier en raison de la controverse qu'il engendre dans le contexte africain. Le corpus critique actuel est presque entièrement silencieux sur ce sujet. Selon Makuchi Nfah-Abbenyi :

most African literary critics are not concerned with lesbian or gay issues because this topic is very sensitive and often controversial, or because they view other issues as more pressing. Or, they fall back on the excuse that homosexuality is shunned or repressed by their culture and thought by many not to exist. (Makuchi Nfah-Abbenyi 1997 : 30)

À cet égard, l'homosexualité féminine devient une catégorie d'analyse cruciale. L'étude du corps lesbien remet en cause le tabou qui entoure cette pratique sexuelle tout en examinant les différents modes de construction et de perception de l'expérience sexuelle. Les sociétés africaines sont hétérosexuelles et s'opposent à l'homosexualité. Si on se réfère au rapport publié par The International Lesbian and Gay Association publiée en 2000 :

The silence from LGBT people in Africa is deafening. It indicates that LGBT people are being silenced by cultural constraint and government restriction. Many African countries outlaw homosexuality outright, while others, though not mentioning it specifically criminalize the lives of LGBT people through cultural convention (Sha'ria laws in Islamic countries). (2000)

Produire un discours lesbien dans un environnement si hostile est une aventure périlleuse. Confrontés à cette situation critique, les écrivains sont obligés de trouver une voix narrative qui exprimera un désir interdit tout en reconnaissant la nature obligatoire de l'hétérosexualité. L'homosexualité féminine n'est jamais ouvertement abordée. Elle fonctionne comme un leurre narratif. L'étude du corps lesbien, oblige à s'interroger sur les contradictions intrinsèques de l'écriture du désir lesbien par les femmes africaines dans une société à prédominance hétérosexuelle. Ces contradictions apparaissent à travers la représentation d'un corps féminin discursif qui oscille entre rupture et conformisme. L'approche de l'érotisme lesbien de Beyala et Barry est enracinée dans l'interdit social qu'elles essaient d'éviter. Dans *La petite peule* (2000), Mariama Barry aborde la sexualité de façon très timide. Lorsqu'elle ose parler du rapport hétérosexuel, elle dit : « c'était une corvée que de faire l'amour » (254). Jamais le texte ne décrit une scène d'amour entre homme et femme. La question du désir féminin intervient uniquement lorsque la petite fille se surprend à observer des femmes nues se baignant dans une rivière. La narration de la baignade de ces femmes devient une scène érotique. La petite fille s'attarde sur une série de détails descriptifs qui mettent en relief la beauté enivrante des corps féminins qu'elle observe. L'exploration chimérique du lesbianisme apparaît également dans des extraits qui expriment le pouvoir de séduction de la femme aussi bien que l'impossibilité de vivre pleinement la relation homosexuelle. Ces extraits offrent une représentation du désir lesbien comme fantasme. Il y a deux niveaux de narration. D'une part, le compte-rendu d'un spectacle surprenant auquel assiste la jeune fille et de l'autre la représentation imaginaire marquée par l'intériorisation de sensations qu'elle pourrait éprouver si jamais elle parvenait à faire l'expérience d'une sexualité interdite. Bien qu'elle ne décrive pas en tant que telle l'attraction physique entre femmes, Calixthe Beyala aborde également la question lesbienne dans *C'est le soleil qui m'a brûlée*. Contrairement à Barry, elle ne se sert pas du fantasme comme dispositif ou leurre narratif. Elle a une approche subtile de l'homosexualité féminine qui est symptomatique des écritures timides du désir lesbien par les écrivaines africaines. Elle met sur pied une intrigue ambivalente qui a pour effet de brouiller l'opposition entre hétéro-

sexualité et homosexualité féminine. Ateba, le personnage principal, emploie le mot *femme* dans une acception générique et absolue. La « Femme » devient cet autre indispensable à son existence, le paramètre essentiel à son bien être, celle qui donne du sens à sa vie. Elle est également décrite comme étant une déité. C'est un geste stratégique qui permet à Beyala de mentionner un désir lesbien à l'intérieur d'une société hétérosexuelle. Vers la fin de l'histoire, cette déesse abstraite se transforme en objet de désir. Après avoir tué l'homme qui essayait de la violer, Ateba a des hallucinations. Dans son délire, l'homme à qui elle a ôté la vie devient Irène, sa meilleure amie. La métamorphose aboutit à une scène d'amour paisible. Paradoxalement, la quête d'un amour lesbien se réalise à travers le sexe opposé. Il y a une confusion des genres masculin et féminin à travers une écriture « queer », qui déstabilise la notion de sexualité normative et de genre. Le désir lesbien se réalise par l'intermédiaire d'un homme mort qui devient Irène, la meilleure amie d'Ateba. Cette métamorphose de l'homme en femme Le texte produit un brouillage référentiel qui empêche d'étiqueter son héroïne de manière définitive même si un ensemble d'indices pourraient permettre une lecture lesbienne.

Dans la littérature de l'Afrique francophone au sud du Sahara, le corps lesbien navigue constamment entre les trois catégories : corps résistant, corps captif/otage, corps médiateur. Beyala et Barry n'utilisent pas le texte littéraire comme moyen d'expression d'un érotisme vrai. Érotisme qui selon Audre Lorde (1984) cesse d'être négation de soi pour devenir affirmation de soi. Les approches littéraires de ces deux romancières sont toujours en lutte contre les tabous et les préjugés sociaux. Parlant de la présence du schème narratif de l'homosexualité féminine, Odile Cazenave dit : « l'écriture femme viendra à inclure progressivement et à traiter ouvertement cette dimension de l'expérience amoureuse » (Cazenave 996 : 203). Jusqu'ici les écritures féminines africaines du désir lesbien n'ont pas réalisé les prédictions de Cazenave. En dépit de leur dimension transgressive, elles sont néanmoins conformes à l'idéologie hétérosexuelle dominante. Le tabou du dire sur les inclinations/fantasmes homosexuels sont levés. Celui du faire demeure. La narration explicite de l'acte sexuel entre deux femmes est évitée voire totalement inexistante. Dans de telles circonstances, dire ce

n'est pas faire. La subjectivité érotique de la femme est un lieu de tension entre l'écriture d'un désir lesbien existant et l'intériorisation d'un impératif social hétérosexuel. D'où l'omniprésence d'une approche onirique de l'homosexualité féminine qui souligne l'idée de non-réalisation d'une sexualité prohibée. Les écrivaines africaines francophones sont tiraillées entre le désir d'exprimer leurs inclinations homosexuelles et l'obéissance collective obligatoire à la loi hétérosexuelle dominante. Cette situation antagoniste se manifeste à travers des subterfuges narratifs et des stratagèmes qui donnent naissance à un espace textuel dans lequel le tabou de l'homosexualité féminine et l'affirmation d'un désir lesbien peuvent exister.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, notre objectif n'est pas de définir le corps féminin comme corps médiateur, corps résistant ou corps captif. Une telle approche nie la polysémie dualiste qui caractérise les écritures africaines du corps féminin. L'implication du corps féminin dans les discours sur le nationalisme, la violence, l'identité et le désir témoigne d'un dualisme inhérent opposant collectivité et individu. Cependant, ce manichéisme apparent n'est point absolu. Les catégories précédemment mentionnées ne sont pas strictement délimitées. Elles ne s'affrontent pas nécessairement. Elles s'interpénètrent et nous permettent de comprendre les enjeux des représentations littéraires du corps féminin. Afin d'éviter une impasse analytique qui figerait le texte dans un système d'opposition binaire, je propose de passer de l'idée de polysémie dualiste du corps féminin à celle de dissémination du corps féminin. M'inspirant de Jacques Derrida (1972), je soutiens que la dissémination du corps féminin se réalise à travers l'écart existant entre l'intentionnalité du texte et la tension narrative qui caractérise ledit texte. Le sujet écrivant met en place un projet littéraire qui se retrouve modifié par les discours sociaux qu'il/qu'elle cherche pourtant à remettre en cause. Par conséquent, l'intérêt majeur des œuvres analysées réside non pas dans ce qu'elles décrivent, prônent ou dénoncent mais dans les zones d'ombre et les contradictions qui découlent d'une situation dialogique : le texte écrit rencontre des discours sociaux préexistants. Cette relation interdiscursive se révèle à travers des fissures et des antagonismes qui aboutissent à des transformations internes/intratextuelles qui donne naissance à un corps féminin éva-

sif. Cette évanescence est plus un défi qu'un échec. Les écritures africaines du corps féminin sont complexes. Elles témoignent d'un désir de rupture et de transformation aux prises avec les limites sociales, politiques et culturelles.

Bibliographie

- Ananissoh, Theo, 1997, *Le serpent d'enfer, le roman africain et l'idée de la communauté politique, l'Exemple de Sony Labou Tansi*, Édition Haho.
- Barry, Mariama, 2000, *La petite peule*, Paris: Mazarine.
- Baumeister, Roy F, & Dianne M.Tice, 2001, *The social dimension of sex*, Boston : Allyn and Bacon.
- Beti Mongo, 1974, *Perpétue et l'habitude du malheur*. Paris: Buchet-Chastel.
- Beyala, Calixthe, 1987, *C'est le soleil qui m'a brûlée*, Paris: Stock.
- Cazenave, Odile, 1996, *Femmes rebelles : Naissance d'un nouveau roman africain au féminin*, Paris : Harmattan.
- D'Almeida, Irène Assiba, 1994, *Francophone women writers, destroying the emptiness of silence*, Gainesville : UP of Florida.
- Derrida, Jacques, 1972, *Positions*, Paris: Les Éditions de Minuit.
- Foucault, Michel, 1975, *Surveiller et Punir*, Paris: Gallimard.
- Labou Tansi Sony, 1979, *La vie et demie*, Paris: Seuil.
- Loomba, Ania, 1998, *Colonialism/postcolonialism*, Florence : KT: Routledge.
- Lorde, Audre, 1984, *Sister outsider: Essays and speeches*. Trumansburg, NY: Crossing Press Feminist Series.
- Makuchi Nfah-Abbenyi, Juliana, 1997, *Gender in African women's writing, identity, sexuality and difference*, Indiana UP.
- Millet, Kate, 1990, *Sexual Politics*, New York: Touchstone.
- Stratton, Florence, 1990, « Periodic Embodiment: A Ubiquitous Trope in African Men's Writing », *Research in African Literature* Vol 21: 111-125.
- The International Lesbian and Gay Association, « World Legal Survey » 2006, <http://www.ilga.info/Information/Legal_survey/africa/1world_legal_survey-africa.htm>

Réaction africaine au rapport de la Commission pour l'Afrique ¹

Introduction

La dernière décennie, tout au moins, a été marquée par une pléthore, voire une prolifération d'initiatives politiques et gouvernementales visant à surmonter les obstacles de taille auxquels se heurtent les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour trouver une solution aux problèmes multiformes de croissance et de développement. En effet, depuis la chute du Mur de Berlin, la réunification de l'Allemagne, l'éclatement de l'ancien Bloc soviétique/Pacte de Varsovie, la dissolution de l'ex-Union soviétique elle-même et la fin de la Guerre froide Est-Ouest, et les contestations d'ampleur croissante auxquelles donne lieu l'orthodoxie néolibérale en matière d'ajustement structurel en Afrique ainsi que les processus de mondialisation axés sur le marché qui se sont intensifiés au cours des années 1980 et au début des années 1990, il ne s'est pratiquement pas écoulé une seule année sans annonce ou promesse de lancement d'une initiative spéciale ou autre portant sur l'Afrique en particulier ou revêtant une importance plus générale pour le continent. On notera, au nombre des initiatives les plus importantes, le Mécanisme d'ajustement structurel renforcé (MASR) qui a revêtu diverses formes, le Plan Brady, le Plan Baker, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) (qui a également connu différentes mou-

Adebayo Olukoshi
CODESRIA

tures), les Termes de Naples du Groupe des Huit (G8) pour l'allègement de la dette africaine, le Pacte mondial (ONU), les divers sommets organisés par l'ONU sur la politique sociale, l'environnement, sur le racisme et la discrimination, le Plan d'action du G8 pour l'Afrique, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Cadre de développement global (CDG), les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), le Fonds mondial, le Compte pour les défis du millénaire - Millennium Challenge Account, etc.

Suivre le rythme de ces nombreuses initiatives nouvelles, dont la plupart ont été lancées avant même que la précédente ait été bien assimilée – *a fortiori* évaluée en termes d'efficacité – est devenu en soi une gageure qui demande un effort soutenu.² Ces initiatives ont été lancées pour la plupart, soit par les institutions financières internationales, au premier rang desquelles figurent le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité d'institution multilatérale interétatique suprême ou à la

suite du Sommet annuel du G8 dont les communiqués exigent désormais, de plus en plus, un examen à la loupe pour s'enquérir des toutes dernières vues des dirigeants de certains des pays les plus puissants sur les problèmes de l'Afrique. La Commission pour l'Afrique créée par Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni, n'est par conséquent que la dernière née d'une longue série d'initiatives similaires. Son cachet particulier réside peut-être dans le fait qu'elle représente l'initiative bilatérale la plus connue du genre de ces derniers temps et qu'en raison de ses composantes Nord-Sud, secteur privé-secteur public, société civile, elle émerge du lot des initiatives similaires menées unilatéralement par les gouvernements et les organismes promoteurs ou de portée beaucoup moins ambitieuse ou soumises, comme ce fut le cas de nombreuses formules de gestion de la dette des années 1990, aux forces du marché. Par ailleurs, son approche consultative et sa mission fondamentale font penser à maints rapports Brandt et à la commission Sud des années 1980, qui avaient pour but de forger un consensus Nord-Sud pour un nouvel ordre économique international.³ Pour certains, les promesses de la Commission et les opportunités qu'elle était susceptible d'offrir résidaient précisément dans cette approche consultative « multipartite ». Et pourtant, en tant que commission

mise sur pied à l'initiative personnelle du Premier Ministre britannique, elle ne saurait formuler que des recommandations *non contraignantes*, un fait que beaucoup perdent de vue et qui, si l'on en avait tenu plus compte, aurait probablement eu pour effet de revoir à la baisse certaines des attentes les plus folles que sa création avait suscitées au départ.

Rappel des initiatives mondiales de développement de l'Afrique

Les initiatives touchant aux questions de développement international lancées en faveur de l'Afrique au cours des dernières années 1980 et dans la décennie 90 avaient été conçues pour la plupart dans un contexte d'espoir largement véhiculé et brandi avec force au milieu de la décennie 80, espoir de bénéficier des dividendes d'une paix mondiale potentielle qui découleraient de la fin de la course aux armements Est-Ouest et de la Guerre froide entre les superpuissances qui en étaient le moteur. L'argument avancé à l'époque était que l'Afrique pouvait espérer tirer pleinement parti des dividendes de la paix escomptés, l'idée étant de bénéficier non seulement de la cessation de sa mini-course aux armements qui épuisait ses ressources, ainsi que des guerres par alliés interposés déclenchées ou subies par suite de la rivalité entre le bloc soviétique et ses adversaires de l'OTAN, mais également de l'octroi de ressources accrues au titre de la coopération au développement, qui résulterait d'une réduction des fonds consacrés à la constitution des stocks d'armes de destruction massive. Hélas, les dividendes de la paix n'ont pas été au rendez-vous et, en lieu et place, ironie du sort, le volume de ressources destiné à l'aide au développement a diminué en termes relatifs et absolus au moment même où le continent africain était confronté à une escalade des conflits armés qui ont causé des pertes humaines considérables et, dans les pires des cas, un effondrement de l'autorité gouvernementale centrale, des atrocités massives et la dégradation sociale.⁴ Au-delà de l'Afrique et des expériences vécues par ses populations dans l'après-Guerre froide, le système international a également connu diverses crises qui ont occasionné une flambée encore plus forte des dépenses en armements en comparaison avec l'époque de la Guerre froide et conduit finalement les parties à trouver une justification à la « guerre contre la terreur » décrétée et menée par les États-Unis

d'Amérique. L'invasion et l'occupation de l'Iraq par les États-Unis et leurs alliés, y compris notamment le Royaume-Uni, ont créé aux niveaux local et mondial de nouveaux problèmes sécuritaires auxquels les communautés et gouvernements du monde ont réagi différemment. On notera au titre de ces réactions la décision stratégique prise par des pays comme la Chine, la Russie, l'Iran, le Venezuela, la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan, pour n'en citer que quelques-uns, en vue de renforcer leurs investissements dans le domaine militaire à la hauteur de leurs besoins sécuritaires dans le contexte géopolitique changeant de l'après-Guerre froide; les États-Unis se voyaient contraints de faire face à ces développements et aux exigences de sa « guerre contre la terreur » en renforçant dans une large mesure son budget de défense.

Diverses raisons ont été avancées pour expliquer l'absence de dividendes de la paix dans l'après-Guerre froide et la prolifération continue de la pauvreté en Afrique. L'argument dominant, à la base de toute formule politique mondiale en direction de l'Afrique depuis la fin des années 1980, reposait essentiellement sur l'impérieuse nécessité de procéder à de larges réformes en matière de gouvernance dans les pays du continent africain. L'Afrique, disait-on, ne saurait espérer jouir des fruits d'un ordre mondial d'après-Guerre froide sans entreprendre de vastes réformes politiques qui lui permettent de venir à bout de ses problèmes de « mal » gouvernance. À cette fin, les bailleurs de fonds ont imposé une nouvelle « conditionnalité politique » perçue comme un complément aux conditionnalités d'ajustement structurel économique déjà en place, qui exigeaient l'ouverture de l'espace politique africain par le démantèlement des régimes à parti unique /militaires, l'instauration de la démocratie multipartite et l'adoption des principes de responsabilité, de transparence et de l'état de droit considérés comme le fondement de la « bonne gouvernance ». ⁵ À la lumière de l'expérience de Mikhael Gorbatchev en Union soviétique, à titre de comparaison, l'Afrique s'est entendu dire qu'elle ne saurait espérer mener à bien sa propre *perestroika* (réforme socio-économique) sans s'engager simultanément à mettre en œuvre des politiques de *glasnost* (libéralisation politique). ⁶ Dans cette optique, le régime de conditionnalité a été renforcé,

avec une concertation plus étroite des donateurs à l'appui.

En dépit des mesures prises par les gouvernements africains en réponse aux réformes gouvernementales et politiques proposées – ou, plus précisément, imposées – par les bailleurs de fonds, la situation socio-économique des populations du continent n'en a pas moins continué à se dégrader. De même, la conception et l'application d'une série de clauses foncièrement interventionnistes de conditionnalité simple et de conditionnalité croisée ne se sont pas traduites par une meilleure performance économique, se révélant plutôt contreproductives dans la plupart des cas. L'échec des différentes initiatives lancées durant la période allant de la deuxième moitié de la décennie 80 à nos jours pour remédier à l'impact limité des programmes d'ajustement structurel et atténuer leurs conséquences sur les plans social, économique et politique s'est révélé dans toute son ampleur au vu du médiocre bilan des pays africains en matière de croissance à l'aube du nouveau millénaire, de l'aggravation des problèmes de la pauvreté et des inégalités qui s'étalent au premier plan à travers le continent, de la dégradation marquée, voire, dans certains cas, l'effondrement généralisé des institutions, et de la fuite considérable de capital humain et financier qui se poursuit sans relâche avec son cortège tragique de pertes en vies humaines. C'est cet état de choses qui a amené M. Blair à qualifier en 2001 la situation que vit l'Afrique de « poids sur la conscience du monde » qui exigeait la prise de mesures de redressement avec l'aval de la communauté internationale.⁷

Il y a également lieu de signaler qu'à l'aube du nouveau millénaire la prolifération d'initiatives qui se chevauchent pratiquement et obéissent à la même démarche, ne se distinguant les unes des autres que par un changement d'orientation et de calendrier, est devenue un sujet de préoccupation croissante dans les milieux africains et autres soucieux de promouvoir la réflexion sur le développement de l'Afrique dans la quête d'autres solutions viables tout en veillant à ouvrir de nouveaux horizons et à contribuer dans une large mesure à l'amélioration des perspectives de développement du continent. Dans cette mouvance sociale, ce souci a été largement pris en compte dans les années 1990 par un mouvement mondial qui a dénoncé – au plan littéral et métaphorique – le fondement néo-libéral de la libéralisation éco-

nomique internationale, plaidé en faveur de nouvelles approches de gestion de la phase actuelle de mondialisation et souscrit au processus Porto Allegre qui a mobilisé l'opinion mondiale pour un monde plus équitable et plus solidaire. Dans les milieux intellectuels africains, il s'agissait là d'une critique systématique du néolibéralisme axé sur les ajustements structurels et d'un plaidoyer constant pour l'adoption d'autres modèles de réforme économique et de développement.⁸ Dès lors, dans un contexte où l'opinion était de plus en plus lasse de cette interminable série d'initiatives qui, au mieux, ne menaient apparemment nulle part et, au pire, semblaient être destinées à faire diversion, et où un mouvement social mondial se renforçait de jour en jour, la Commission pour l'Afrique instituée par M. Blair avait manifestement besoin d'agir – au vu et au su de l'opinion – différemment, dans une large mesure. La Commission se devait également d'apporter de nouveaux éclairages et d'ouvrir de nouvelles perspectives si elle voulait avoir quelque chance d'être prise au sérieux par le mouvement altermondialiste dans le domaine du développement international ou d'influer sur la politique des pouvoirs publics en Afrique.

Contexte immédiat de la création de la Commission pour l'Afrique

Selon le Downing Street, le Whitehall et les observateurs sympathisants, la création de la Commission pour l'Afrique tient tout d'abord à la formidable opportunité que le « double mandat » dont jouissait le Royaume-Uni en assurant simultanément la présidence de l'UE et du G8 était censé offrir. Ce double mandat serait mis à profit non seulement pour porter au premier plan des préoccupations la « situation difficile » que vit l'Afrique mais également pour mobiliser des appuis à l'échelle mondiale en vue de trouver des solutions aux problèmes de ce continent dans un effort collectif, à l'instar du Plan Marshall des États-Unis d'Amérique pour la construction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Les théoriciens – et spécialistes des relations publiques – du projet Blair ont dû fouiller dans les profondeurs de la vie personnelle et des valeurs du Premier Ministre britannique, ainsi que dans ce creuset d'égoïsme éclairé et de solidarité sociale qui ferait partie intégrante de sa « Troisième Voie », dans ses convictions religieuses et son réseau social pour expliquer les raisons

pour lesquelles il a institué la Commission.⁹ Ils ont fait valoir que, durant son mandat de premier ministre, la politique d'aide extérieure du Royaume-Uni a été largement révisée, y compris notamment l'augmentation des ressources destinées à l'aide au développement. Par conséquent, la Commission pour l'Afrique est, dans une certaine mesure, la consécration logique de son intérêt marqué pour les questions majeures de développement international de l'après-Guerre froide.

Toutefois, les raisons avancées par M. Blair et ses conseillers pour cette politique ostentatoire consistant à afficher son altruisme et son engagement en faveur de l'Afrique allaient également être battues en brèche par divers observateurs – dont des opposants politiques et des satyristes de diverses tendances qui exploitaient les différents auditoires – lesquels ont évoqué d'autres facteurs qui, à leur avis, étaient à l'origine de la création de la Commission.¹⁰ Il s'agit, entre autres, de l'immense impopularité au Royaume-Uni de la décision de M. Blair de faire fi de l'opinion publique du pays et de l'abuser même en s'alliant avec M. Bush dans l'invasion de l'Iraq ; des terribles souffrances humaines qui, par suite de cette invasion, sont venues s'ajouter aux difficultés de l'Iraqien ordinaire après plus d'une décennie de sanctions ; et de la pression exercée dans le pays sur le gouvernement britannique pour l'amener à faire quelque chose qui puisse l'aider à « expier » son *faux pas*. Ils ont appelé en outre l'attention sur la profonde dissension au sein du Parti travailliste au pouvoir, qui travaillait à sa propre chute, notamment du fait de la rivalité ouverte entre le Premier Ministre et son ministre des Finances, M. Gordon Brown, qui se disputaient le leadership. L'un des effets de cette dissension serait l'entreprise d'initiatives concurrentes en direction de l'Afrique. À ce titre, la Commission pour l'Afrique, quels que soient les autres facteurs en jeu qui aient pu justifier sa création, visait également à couper l'herbe sous les pieds de M. Brown qui ne manquait alors pratiquement aucune occasion qui s'offrait à lui aux niveaux national et international pour plaider la cause africaine – dans la pure tradition du « travailliste de la vieille école ». En mettant sur pied la Commission, M. Blair pouvait se placer à l'avant-garde sur une cause qui était à même de l'aider à redorer son blason, politiquement parlant, tant au sein du Parti travailliste qu'à l'échelle nationale. L'inclusion de M. Brown

dans la Commission s'inscrivait ainsi dans le cadre de la stratégie consistant à l'aligner derrière M. Blair plutôt que de lui offrir une liberté de manœuvre pour projeter sa vision du monde – et, par voie de conséquence, revendiquer son droit au leadership.

La raison qui a poussé M. Blair à créer la Commission a donné lieu à d'autres spéculations du genre touchant principalement à son autorité et à sa crédibilité en tant que dirigeant travailliste dans le sillage de l'invasion de l'Iraq. Le poids de ces spéculations variait selon les différents commentateurs et leur bien-fondé en tant qu'arguments contre la Commission a fait l'objet d'un débat houleux – qui se poursuivra probablement pendant quelque temps. En effet, elles retiendront longtemps, entre autres matériaux, l'attention des historiens qui se pencheront sur le mandat de premier ministre Blair et la politique britannique. De même, les idéologies sous-tendant les thèses avancées à propos de la naissance de la Commission variaient sur l'échiquier politique et selon l'inclination partisane des différents observateurs.¹¹ Il est à noter, toutefois, que le processus de création de la Commission s'est déroulé sans aucune volonté de forger un consensus multipartite sur l'impérieuse nécessité d'agir face à la situation socio-économique difficile qui prévaut en Afrique. Le fait que rien n'ait été fait pour s'assurer l'aval des autres partis soulève aussitôt la question de savoir si les idées émanant de la Commission allaient survivre au mandat de M. Blair. Par ailleurs, bien que la présidence britannique du G8 et de l'UE ait contribué dans une large mesure à la mise sur pied de la Commission, à l'exception du Ministre des Finances du Canada qui y a siégé à titre personnel et non – officiellement du moins – en qualité de représentant de son gouvernement, aucune stratégie précise n'a été établie au départ pour assurer une meilleure adhésion de l'UE et du G8 au rapport de la Commission. Ne serait-ce que pour leur assurer une certaine durabilité au-delà de la présidence britannique de l'UE et du G8 et du mandat de M. Blair, ne serait-il pas plus avantageux de s'investir pour que le G8 ou l'UE fasse bloc sur l'Afrique ?

Il importe également de souligner un point souvent relégué au second plan ou passé sous silence dans le débat sur le contexte de création de la Commission, à savoir la voix de plus en plus forte des mouvements qui font campagne contre la pauvreté à

travers l'Europe et une bonne partie du Nord. Comme indiqué plus haut, bon nombre de ces mouvements ont milité ou demeurent actifs dans la campagne pour une altermondialisation qui prenne mieux en compte les pauvres et offre plus de chances de vaincre la pauvreté en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans les pays d'Europe de l'Est en phase de transition. Ils jouissent d'une grande influence en raison de l'échec des programmes d'ajustement structurel dans le Sud, de la pauvreté qui sévit de plus en plus en Afrique, dans certaines régions de l'Asie et de l'Amérique latine et des nombreux dysfonctionnements d'un processus de mondialisation régi par des normes du marché néolibéral. Leur voix s'est jointe au concert de voix qui ont systématiquement dénoncé les gouvernements des pays développés pour manquement à leur promesse d'aide et d'échange, et qui sont sur le point de constituer une force que l'on ne saurait plus négliger, ni traiter à la légère ou de manière cavalière, comme en témoigne incontestablement leur présence à toute grande rencontre internationale sur le développement/commerce, y compris les réunions du G8. La Commission de M. Blair était à la fois une réponse aux pressions et à l'influence grandissante de cette force ascendante, et une tentative pour l'intégrer – voire la coopter – dans les stratégies officielles que son gouvernement pourrait mettre en œuvre.

Effectif et mode de fonctionnement de la Commission

Comme on l'a vu plus haut, la Commission est composée de ressortissants africains et d'un certain nombre de pays du Nord. Les 17 commissaires comprennent des personnalités de diverses origines issues des secteurs public et privé. Tous ont été, officiellement du moins, invités par M. Blair à devenir membres de la Commission à titre personnel, même si plusieurs d'entre eux étaient alors chefs de gouvernement ou ministres en exercice. La Commission compte plusieurs groupes de travail au niveau desquels divers commissaires ont exercé des responsabilités. Elle a organisé par ailleurs une série d'auditions et de consultations publiques en Afrique et ailleurs. Les travaux de la Commission se sont déroulés pour l'essentiel sur quelque neuf mois en 2004 et dans le premier trimestre de 2005; son rapport a été publié en mars 2005 et présenté par M. Blair en personne; le gouvernement britannique y a donné suite sous la

forme d'une réponse officielle à ses recommandations sanctionnant ces travaux.

Rapport de la Commission

Le rapport n'est pas sorti, pour une bonne part, des sentiers battus en ce sens qu'il reprend tout simplement dans une large mesure des questions couvertes par des études antérieures de diverses institutions des Nations Unies (notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail) et par des rapports émanant d'autres initiatives, même s'il innove quelque peu en la matière en usant d'un langage parfois plus direct que d'habitude pour bon nombre d'initiatives récentes du genre : accroître sensiblement l'aide à l'Afrique (en la doublant annuellement dès 2008 jusqu'à 2010 et par la suite en vue de porter, d'ici 2015, à 75 milliards de dollars EU par an le volume de ressources en faveur de l'Afrique provenant de l'aide publique et des recettes fiscales nationales); renforcer les contributions mondiales au Mécanisme international de financement par le biais duquel le continent pourrait obtenir davantage de ressources; offrir au continent plus de possibilités d'échange avec le reste du monde; porter une plus grande attention au développement de l'agriculture destinée aux marchés nationaux; s'efforcer davantage de réduire la dépendance des pays africains d'une petite corbeille de matières premières et diversifier leur base économique; appliquer des politiques à même d'assurer un taux annuel minimum de croissance économique de sept pour cent; prendre mieux en compte les problèmes des petites entreprises gérées par des femmes dont la plupart s'activent dans le secteur économique informel; mettre un terme à la politique de libéralisation économique forcée, en veillant notamment aussi à une libéralisation rapide des échanges, qui constitue l'essence des politiques macro-économiques de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce; et créer un fonds africain d'initiative pour soutenir les petites et moyennes entreprises.

Le rapport de la Commission comporte d'autres recommandations, dont les suivantes : promouvoir la responsabilité sociale collective, notamment dans les zones de conflit; instaurer un « état performant » qui puisse créer un environ-

nement propice à la croissance; veiller absolument à renforcer les investissements en matière de politique sociale, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé; déployer des efforts pour bâtir des sociétés plus solidaires; échelonner les subventions agricoles de l'Occident qui, dans une large mesure, pénalisent les travailleurs démunis du monde rural ou sapent le potentiel de recettes d'exportation des pays africains; offrir à ces mêmes pays une annulation à 100 pour cent de la dette dans les meilleurs délais possibles; renforcer l'aide aux pays africains pour leur permettre d'éradiquer les causes d'instabilité, de conflit violent et de guerre; créer, sous les auspices du Conseil de sécurité de l'ONU, un comité permanent chargé de suivre la relation entre les ressources qui alimentent les conflits et l'éclatement des conflits violents; s'efforcer davantage de maîtriser la production et la circulation des armes légères; ouvrir des négociations sur un traité international relatif aux armements et instituer une commission onusienne de rétablissement de la paix; octroyer une aide à long terme aux pays sortant de conflits violents; éradiquer la corruption en Afrique et faire preuve, de la part des gouvernements africains, d'une plus ferme détermination en la matière et au titre de l'engagement permanent à procéder à une vaste réforme pour les besoins de la gouvernance; sanctionner les banques et sociétés occidentales qui contribuent à perpétuer la corruption; veiller à ce que l'Afrique puisse mieux faire entendre sa voix au sein des institutions multilatérales internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale, le FMI, etc. Le rapport n'a pas manqué de souligner le principe voulant que l'Afrique soit chef de file et partie prenante dans la recherche de solutions aux problèmes du continent. Dans l'ensemble, comme pour les documents de ce genre, le rapport semble, à première vue, être de contenu idoine exprimé comme il se doit et traduire les préoccupations qui s'imposent.

Réactions internationales générales au rapport de la Commission

Le rapport de la Commission a naturellement suscité divers types de réactions. En somme, il conviendrait de parler de réactions nuancées allant des vives félicitations au vu de ses conclusions et recommandations à l'expression d'un sentiment de *déjà vu* et d'un rejet conséquent

de pareilles initiatives, et la formulation de réserves fondées sur l'idée qu'on ne peut savourer le goût du pudding qu'en le mangeant, si appétissant qu'il puisse paraître, et qu'il serait donc préférable d'attendre pour voir les politiques concrètes que mettraient en œuvre le Royaume-Uni en particulier et les autres pays du G8 en général pour lever les obstacles structurels et conjoncturels au développement de l'Afrique. Certains ont appelé l'attention sur cette nuance que la rapport de la Commission n'est pas un document officiel du gouvernement britannique et ne revêt pas de ce fait un caractère officiel même s'il bénéficie de l'aval du Premier Ministre. À ce propos, on a également soulevé la question de savoir si le gouvernement du Royaume-Uni peut sincèrement faire siennes les recommandations de la Commission, d'autant plus que certaines d'entre elles vont au-delà des propres orientations et choix politiques actuels de Londres.

Il y a eu débat, en outre, sur le point de savoir dans quelle mesure M. Blair pourrait amener ses collègues du G8 et de l'UE à prendre certaines des mesures de réorientation politique et de renforcement de l'aide au développement recommandées par la Commission. Le scepticisme exprimé publiquement par les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et le Japon, trois membres influents du G8, dont l'un est par ailleurs une puissance économique de l'UE, était, dans une certaine mesure, révélateur des obstacles auxquels se heurtait le rapport de la Commission dans certaines des sphères politiques internationales les plus importantes: M. Blair et ses conseillers s'étaient nettement taillé un travail sur mesure avec des paramètres bien définis pour jauger leur performance, y compris les objectifs en matière d'aide. En outre, des voix se sont élevées pour faire part de leurs préoccupations face à la relative marginalisation de l'Afrique francophone dans la composition et les travaux de la Commission, chose jugée très problématique au vu du grand nombre de pays africains francophones. Le rapport de la Commission a été critiqué aussi pour n'avoir pas insisté sur les problèmes de genre et l'impérieuse nécessité d'adopter des politiques non seulement pour améliorer le sort des femmes africaines – revendication de longue date quand bien même elle serait difficile à cerner – mais également pour institutionnaliser leur rôle en tant qu'acteurs à

part entière du processus de développement.

Critiques portées au niveau africain sur le rapport de la Commission

Sur le continent africain, la publication du rapport de la Commission pour l'Afrique a suscité dans un premier temps des réactions similaires à celles qui ont été enregistrées à l'échelle internationale. Mais outre ces opinions, il s'est dégagé sept questions concernant spécifiquement l'Afrique, qui méritent d'être prises en considération dans la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Commission, à savoir :

- Pourquoi a-t-on estimé impératif de créer la Commission, tout d'abord, alors que les gouvernements africains ont adopté le NEPAD et cherchaient à faire bloc autour de cet instrument ? Cette question s'avère pertinente d'autant plus que le NEPAD a été conçu en étroite consultation avec les gouvernements occidentaux et les institutions financières internationales, englobe les principes macropolitiques fondamentaux d'ajustement structurel orthodoxe et vise les mêmes sphères de décision et acteurs de développement que la Commission. Cette question n'est pas traitée par la Commission, sauf que ses membres ont émis des suggestions touchant les domaines pouvant donner lieu à une coopération avec le NEPAD ou la promotion de ses objectifs.
- Était-ce un acte délibéré que d'exclure aussi manifestement l'Union africaine (UA) qui, politiquement, est de loin l'organe le plus crédible issu de la volonté collective des Africains et s'est clairement prononcée sur toutes les questions traitées par la Commission ? Cette question n'a pas été traitée non plus directement dans le rapport de la Commission même si des recommandations ont été formulées quant aux domaines où celle-ci pourrait collaborer avec l'UA.
- Est-ce réellement possible de changer le sort de l'Afrique par des initiatives pilotées de l'extérieur, comme celles que propose la Commission ? N'est-il pas temps que le monde apprenne à se faire à l'idée d'une locomotive de développement africaine avec des Africains aux commandes avec toute latitude de manœuvre ? Le rapport recommande certes avec force une ad-

hésion de l'Afrique au programme de développement du continent, mais le fait même que ce principe fondamental ait besoin d'être réaffirmé et le fait que la Commission ait été créée à l'initiative du Premier Ministre britannique sont également révélateurs du rôle dominant – voire déterminant – que continuent de jouer des intérêts extérieurs dans les affaires africaines.

- Pourquoi plaider en faveur d'un accroissement de l'aide à l'Afrique si aucun effort de taille n'est déployé essentiellement pour réformer l'aide elle-même ? La Commission aurait vraisemblablement repris à son compte dans son rapport les thèses foncièrement partisans prônant l'efficacité de la dette, qui ramènent tout échec de la coopération au développement à deux choses : la « mal » gouvernance et l'absence de cadre idoine de prise de décision. La mise en œuvre, par les gouvernements africains, de politiques macroéconomiques « saines » et de la « bonne » gouvernance, qui leur est prescrite, est présentée dans le rapport comme la contrepartie de l'augmentation de l'aide. On notera, cependant, d'une part, que les politiques macroéconomiques « saines » ressassées dans le rapport ont déjà été fortement décriées après plus de deux décennies d'ajustements structurels opérés par le FMI/ Banque mondiale, mais qu'elles ont été aussi à l'origine des dysfonctionnements des économies africaines déplorés par le rapport. D'autre part, la nature très problématique de tout ce qui touche à l'aide – le fait qu'elle ait un caractère autoritaire, qu'elle soit trop interventionniste, remette en question les orientations politiques des pays bénéficiaires, qu'elle soit ficelée de manière à profiter beaucoup plus au donateur et grevée de diverses pratiques de la part de ce dernier, qui contribuent autant que les autres facteurs à l'efficacité limitée de l'aide au développement – est minimisée. La réforme structurelle des rapports en matière d'aide et le système de gestion de l'aide sont des questions revêtant un intérêt crucial pour l'Afrique – aussi importantes que le volume de l'aide – mais le rapport de la Commission fait peu cas de ces préoccupations.
- Ne gagnerait-on pas beaucoup en offrant aux Africains un meilleur accès aux marchés occidentaux et, chose tout aussi importante, en améliorant également les termes de l'échange

pour les exportations agricoles de l'Afrique? En réalité, vu les politiques macroéconomiques largement déflationnistes que les pays africains ont dû appliquer au cours des 25 dernières années environ, ils produisent déjà le maximum possible dans ces conditions. La question clé revêtant un haut rang de priorité qui se pose en l'espèce n'est pas tant l'accès aux marchés – si important soit-il – que la nécessité de promouvoir la production agricole et industrielle nationale par l'adoption de politiques macroéconomiques susceptibles de relancer la croissance, qui tranchent avec l'orientation déflationniste « saine » de l'ère des ajustements structurels. C'est dans un cadre macroéconomique propice à la croissance et fondé sur des politiques commerciales et industrielles à même de développer les secteurs clés des économies africaines que la série d'obstacles, notamment les barrières non tarifaires incluant les subventions et normes phytosanitaires, qui pénalisent les producteurs africains et obstruent l'accès aux marchés, peuvent trouver une solution satisfaisante ainsi que les sempiternels problèmes tels que les termes de l'échange.

- S'agissant de l'ensemble des questions touchant au développement de l'Afrique dans un cadre de paix, de sécurité et de stabilité, n'est-il pas temps d'arrêter la chasse aux fantômes (comme dans le cas des questions fourre-tout que sont les « ressources alimentant les conflits », la corruption, et les flux de ressources) et de recentrer l'attention sur les questions cruciales touchant au fondement structurel des problèmes traités par la Commission, telles que la nécessité de repenser la notion d'État au-delà du rôle de gardien qui lui est trop souvent attribué, l'épineuse question de la citoyenneté et le besoin urgent d'un environnement propice à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et macrosociales viables qui soient à même de promouvoir l'accumulation nationale de capital? Une ressource ne peut en soi et d'elle-même déclencher un conflit, mais ce sont les conditions d'exploitation des ressources africaines, le système de répartition des recettes qu'elles génèrent et la désintégration sociale conséquente qui sont au cœur des conflits. La question de paix et de sécurité qui se pose à l'heure actuelle est

avant tout une affaire de citoyenneté, non une simple question de « cupidité ».

- La reconnaissance, par la Commission, du fait que l'enseignement supérieur est au cœur des perspectives de développement de tout pays est une réaffirmation opportune d'une position évidente pour tous, sauf pour la Banque mondiale qui, dans les années 1980 et une partie de la décennie 90, a tout mis en œuvre à la fois pour saper l'enseignement supérieur en Afrique et privilégier l'enseignement primaire et professionnel, entraînant dans cette voie maints donateurs. Mais au-delà de l'injection de ressources massives que recommande la Commission pour une renaissance de l'université africaine se posent les questions de mission et de vision dans un contexte où le système d'enseignement supérieur connaît des dysfonctionnements considérables découlant d'une logique dominante du marché qui a servi de base aux efforts de réforme déployés dans le secteur.

Redéfinition des termes du débat sur le développement de l'Afrique

Les conclusions et recommandations générales du rapport de la Commission pour l'Afrique se sont révélées si séduisantes qu'il s'est avéré difficile pour beaucoup de formuler des critiques pertinentes sur le plan intellectuel et des orientations politiques. Cela ne signifie pas que beaucoup de questions et préoccupations suscitées par le rapport, lesquelles ont été récapitulées dans les paragraphes précédents, ne soient pas pertinentes, ni importantes. Il s'agit, toutefois, de les intégrer dans un cadre global, au-delà des termes à la mode dont est émaillé le rapport, et qui donnent une fausse impression de consensus en matière d'idéologie du développement. À cet égard, il convient d'accorder une plus grande attention à l'approche analytique de la Commission à propos des problèmes de développement auxquels l'Afrique est confrontée et qui constituent le volet principal de ses conclusions. Ce faisant, on constaterait facilement qu'à propos de la situation difficile que vit l'Afrique la Commission n'a pas fondamentalement mis l'accent là où on l'attendait, à savoir la nature du rôle et de la place du continent dans l'économie mondiale et le mode d'insertion de ce dernier dans le système international. En lieu et place, la Commis-

sion, dans le cadre des paramètres établis par l'ordre économique international actuel, a cherché à promouvoir des réformes au bénéfice de l'Afrique, lesquelles, il est permis de l'espérer, permettront de faire reculer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie sur le continent. Mais même à ce niveau, il est surprenant que les recommandations clés de la Commission comportent une stratégie cohérente de règlement des problèmes urgents de dysfonctionnements qui sont le résultat de deux décennies et demie d'ajustements structurels orthodoxes du FMI/Banque mondiale et qui ont eu pour effet une profonde perturbation des économies africaines, à tel point qu'elles ne sont pratiquement plus réceptives aux mesures incitatives de base qui devraient, normalement, se révéler avantageuses.

Le modèle macroéconomique néolibéral est au cœur des dysfonctionnements de l'Afrique et de l'échec de l'aide au développement dans sa tentative pour apporter les changements voulus. Ce modèle consiste essentiellement à mettre encore plus sous pression des économies déjà en crise du fait de l'application de politiques déflationnistes qui les mettent toutes dans une position intenable au nom des politiques dites saines et de la « bonne » gouvernance économique. La Commission a, certes, plaidé en faveur de la cessation de la politique de libéralisation forcée mais, à maints égards, le cheval s'est déjà emballé sur cette piste et le défi à relever maintenant et sur lequel la Commission n'apporte pas un nouvel éclairage enrichissant est de voir comment rétablir l'hétérodoxie dans le processus de prise de décision économique des pays africains. Le rétablissement de ladite hétérodoxie touche à maintes questions qui seraient au cœur des perspectives à moyen et long terme qui s'offrent à l'Afrique pour sortir du sous-développement. Dans cette optique, il faudrait, tout au moins, adopter une autre politique à vision globale. Au nombre de ces questions figure l'État qui a besoin d'être entièrement repensé dans un sens qui aille au-delà du rôle que lui attribue la Commission et qui consiste simplement à assurer un « environnement propice à la croissance ... ». Car, le type d'État voulu n'est pas juste une entité développementale forte et prévoyante mais qui soit aussi inspirée par les principes fondamentaux de la démocratie participative et du pluralisme électoral, et dotée de capacité de planification. Pareil État

est une condition indispensable à remplir si l'Afrique veut reprendre les rênes dans la gouvernance de son développement et dans l'élaboration d'une bonne politique commerciale et industrielle à même de relancer la croissance, de promouvoir les capacités d'échange du continent et d'améliorer le rendement national et personnel en matière de revenu.

L'hétérodoxie politique implique aussi une symbiose éclairée des politiques macroéconomiques et macrosociales dans la quête du bien-être et d'une croissance économique susceptible de promouvoir l'équité. Pareille symbiose s'avère essentielle pour une jouissance pleine des droits de citoyenneté en Afrique, droits qui ont tardé à se réaliser mais qui constituent le revers de la médaille d'un État démocratique développemental. Ledit État requis en Afrique est un qui joue un rôle primordial dans la mise en place et le contrôle des leviers clés du développement économique, du progrès social et de la représentation politique. Il s'agit d'un État qui soit aussi en mesure de mobiliser des ressources aux niveaux local et international sur la base d'un plan librement conçu à la lumière de son propre jugement quant aux conditions requises pour assurer un processus harmonieux d'accumulation nationale de capital et de protection sociale, et non sur la base de normes imposées par les donateurs avec lesquels il pourrait avoir une raison de collaborer. Le monde extérieur peut bien avoir un rôle important à jouer pour aider l'Afrique à résoudre ses problèmes de développement et le plaidoyer fait en faveur d'un accroissement de l'aide au développement est impeccable, mais aucune forme de solidarité mondiale, si louable soit-elle, ne saurait remplacer un système étatique démocratique développemental étayé et mû par les aspirations des peuples africains à la pleine réalisation des droits de citoyenneté.

Notes

1. Ce document est une synthèse du schéma d'intervention établi par l'auteur à l'occasion de l'Assemblée annuelle du forum Afrique-Canada sur le thème suivant : *Vers le Sommet du G8: Réactions canadiennes à la Commission pour l'Afrique*, Ottawa, 18 et 19 avril 2005.
2. On ne peut s'empêcher parfois de penser au fait que les acteurs de la coopération publi-

que au développement en général et les donateurs en particulier aspirent toujours à des solutions rapides, magiques à des problèmes complexes, qui permettent de donner un cachet légitime à leur mission auprès des contribuables de leur pays, lesquels sont, à juste titre, pressés de voir les résultats concrets des interventions de leur gouvernement dans les pays en développement. Étant donné que les images véhiculées par les médias et les critiques des journalistes ne font, pratiquement au plan universel, que dépendre encore et encore une situation d'échec, il importe, pour les acteurs de la coopération au développement, de montrer qu'ils s'évertuent résolument à faire « quelque chose » sur les problèmes qui se posent, laissant ainsi penser qu'ils sont aptes à faire face à la situation tout en parant aux critiques. Mais pour l'observateur indépendant, la différence entre cette forme d'« engagement » et le cynisme notoire des bureaucrates et politiciens chevronnés ne tient qu'à un cheveu.

3. La Commission Brandt était présidée par un ancien Chancelier allemand, feu Willy Brandt, alors que la Commission Sud avait pour dirigeant un ex-Président tanzanien, le défunt Mwalimu Julius Nyerere. Les rapports qu'elles ont produits sur le développement international ont été largement plébiscités tant pour l'approche adoptée aux fins de générer des moyens de production que pour l'éventail complet des programmes de réforme mondiale conçus.
4. En effet, l'après-Guerre froide allait connaître l'émergence de nouvelles dimensions du conflit et de la guerre en Afrique où, contrairement aux hostilités antérieures, les conflits armés étaient essentiellement internes par nature et touchaient beaucoup plus de civils, femmes et jeunes, avec des ramifications transfrontières impliquant forcément les pays voisins dans ces affrontements ou influant sur leurs propres conflits nationaux. Ainsi, au lieu de discuter, à l'issue de la Guerre froide, de l'utilisation des ressources escomptées des dividendes de la paix, l'attention s'est-elle concentrée sur les moyens d'endiguer l'afflux massif d'armes légères en Afrique pour alimenter les nouvelles guerres sur le continent.
5. Pour en savoir plus sur les vues des donateurs concernant la « bonne » et la « mal » gouvernance et ses bases dogmatiques, voir Adebayo Olukoshi, 1998, *The Elusive Prince of Denmark: Structural Adjustment and the*

Crisis of Governance in Africa, Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet.

6. Voir Centre Carter, 1989, *Perestroika Without Glasnost*, Atlanta: Africa Governance Programme of the Carter Centre of Emory University.
7. Lorsque M. Blair a fait cette annonce au cours d'un discours, certains commentateurs n'ont pas manqué de souligner que, nonobstant les motivations officielles (gouvernementales et politiques) qui l'ont poussé à agir, ses préoccupations procèdent par ailleurs de sa profonde foi chrétienne qu'il a essayé d'intégrer aux principes moraux fondant sa politique.
8. Outre le *Cadre africain des références pour le programme d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation économique* (CARPAS), 1998, Addis Abeba: CEA, établi sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, il y a l'ouvrage de synthèse intitulé *Notre Continent, notre Avenir*, 1999, Dakar: collection CODESRIA /Africa World Press/IDRC, rédigé sous les auspices du CODESRIA par Thandika Mkandawire et Charles Soludo. On notera par ailleurs dans le cadre du Forum social mondial l'*Appel de Bamako* adopté en 2006 en tant que cadre fédérateur de premier plan par le mouvement altermondialiste.
9. Les réactions à la création de la Commission, telles que résumées dans le présent document, sont extraites pour la plupart de divers journaux, essentiellement britanniques.
10. *Ibid*
11. Quelques intéressantes que fussent bon nombre de réactions premières de l'opinion en faveur ou à l'encontre de la création de la Commission, cela ne représentait pas en soi une réponse à la hauteur de la conception et de la mission de cet organe; elles faisaient diversion en fait. Dans cet échange houleux d'arguments entre les parties qui tenaient à se faire entendre au Royaume-Uni et ailleurs, les questions revêtant véritablement une importance cruciale pour l'Afrique semblaient être écartées : la Commission était-elle à même d'ouvrir des perspectives nouvelles ou allait-elle simplement suivre les sentiers battus sans offrir des voies et moyens de balayer les obstacles d'ordre structurel au développement de l'Afrique ?

A propos de l'essai de Sanya Osha : « Ernest Wamba Dia Wamba : Profil d'un guérillero intellectuel »

Je voudrais remercier mon collègue Sanya Osha d'avoir essayé de réfléchir sur mon œuvre et les conditions dans lesquelles elle a été produite. Je constate qu'il n'est pas facile de réfléchir sur les activités de quelqu'un qu'on ne connaît pas vraiment bien, pas plus qu'on ne connaît ses conditions de travail. Je constate également les limites de l'auteur, en ce qui concerne l'accès à mes travaux. Dans les commentaires qui vont suivre, j'aimerais partager avec lui certaines considérations qui pourront sans doute l'aider à améliorer sa recherche, par ailleurs très importante.

1. Je ne me considère pas du tout comme un guérillero intellectuel. J'ai beaucoup réfléchi sur les activités de guérilleros intellectuels comme Che Guevara, Régis Debray et Leonard Mitudidi. Je ne pensais pas que la situation de la RD Congo en 1998 était mûre pour y reproduire des activités de ce genre. J'ai rejoint la rébellion avec une mission spécifique : comment réorienter la pression armée sur le régime de Kinshasa—qui avait fermé toutes les voies de communication—pour l'obliger à entamer des négociations directes pour la relance du processus de démocratisation bloqué. Cela, compte tenu du fait que les grands conflits politiques qui ont débouché de temps à autre sur des conflits armés ne pouvaient être résolus que politiquement. Cette position qui était conforme à celle de certains dirigeants de la région, tels que Mwalimu Nyerere, les Présidents Mandela, Mkapa et Chiluba, etc., bénéficiait de leur soutien. Après avoir été élu, à l'unanimité, Président du Rassemblement congolais pour la démocratie -RCD, j'ai conduit les délégations, pour discuter avec les dirigeants régionaux, d'une capitale à l'autre : Dar-es-Salaam, Lusaka, Pretoria, Gaborone, Kigali, Kampala, Ougadougou et Tripoli, tout juste entre août et décembre 1998. J'ai essayé d'orienter la vision de la rébellion en insistant sur le fait que la nôtre soit organisée comme une « rébellion démocratisante ». Sa finalité était supposée être non pas une victoire militaire proprement dite, mais une victoire politique. La victoire militaire rend les vainqueurs si hautains qu'ils en viennent à

Ernest Wamba dia Wamba
Kinshasa
RD Congo

s'opposer à une ouverture démocratique. Cette position qui n'était pas partagée par toutes les tendances au sein de la rébellion a causé ma perte. Ceux qui n'avaient pas confiance dans le processus démocratique pour accéder au pouvoir voulaient que l'on obtienne d'abord une victoire militaire ; pour la démocratie, on verra plus tard. Naturellement, la plupart de mes idées appelant à un dialogue inter-congolais ont finalement triomphé, même si, n'ayant pas d'armée et ne contrôlant aucun territoire à l'époque, j'ai été écarté du partage du pouvoir.

2. Je pense toujours qu'il est également du devoir des universitaires, en tant que citoyens, de s'engager dans le mouvement pour sauver leur pays lorsqu'il est évident qu'il va à l'eau. Je trouve insupportable d'être dans un bateau qui se noie et d'être toujours heureux de poursuivre mon travail scientifique à l'intérieur d'une cellule du bateau. Me sauver et laisser le bateau sombrer est une idée qui ne me plait pas vraiment. J'aurais pu devenir citoyen d'un autre pays, comme d'autres l'ont fait, mais cela aussi ne m'attire pas vraiment.

3. La plupart de mes articles ont été publiés en anglais ou en français et il reste encore beaucoup de manuscrits soumis aux éditeurs à publier. Je n'ai pas du tout pris la décision de m'abstenir de publier mon travail, même s'il est vrai que je n'ai pas fait du tout de la publication une première priorité. J'ai beaucoup de notes et de brouillons de travaux publiables qui attendent d'être organisés et envoyés aux éditeurs. Des éditeurs curieux veulent savoir si j'accepterais une offre de contrat, pour écrire mon expérience dans la rébellion. Il est regrettable de voir que la plupart des éditeurs ou dirigeants africains soi-disant progressistes, au lieu de nous aider matériellement à systématiser et à publier nos analyses pour les généra-

tions futures, préfèrent les recevoir à titre gracieux. Je ne pense pas qu'il y ait un seul dirigeant africain qui ait fait ce qu'ont fait les dirigeants européens pour soutenir des personnes comme Descartes ou Leibniz.

4. Les ouvrages auxquels Sanya se réfère, au troisième paragraphe de la page 2, ont été publiés. Je vois que Sanya n'a pas eu accès aux sources. Le premier a été publié par *Quest : Philosophical Discussions* (vol. V, n° 2, décembre 1991). Le deuxième a paru dans *Development Dialogue* (n° 2, 1995). Le troisième constitue un chapitre de Ulf Himmelstrand et al., eds., *Development in African Perspective* (James Currey Ltd, Londres, 1994), et le dernier a été publié par ZNET (20 août 2003).

5. Il y a lieu de préciser la chronologie exacte des événements qui ont mené à mon engagement dans la rébellion. J'ai rédigé, bien que ce soit en français, des clarifications sur ce point. (Voir *Leçons d'une Expérience de la Rébellion, 1998-2002 : Un Témoignage*). Je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré Sanya et je ne sais pas jusqu'à quel point il me connaît. Certaines de ses spéculations ont l'air accusatrices. Peut-on vraiment déduire de la lecture de quelques-uns de mes essais l'orientation de ma biographie, et faire des déclarations sur mon degré « de cruauté et de corruption » (p. 3) ? Même mes ennemis n'ont jamais formulé de telles accusations à mon endroit. J'espère qu'il a lu *Kinship* de mon défunt fils Philippe Wamba, pour avoir une première idée de ma personnalité.

6. Si les idéaux pour lesquels nous luttons étaient déjà acceptés par «un large éventail d'acteurs sociaux et politiques», aurions-nous encore besoin de nous agiter et de nous battre si durement pour eux ? Comment Sanya peut-il dire : « ... un universitaire doit être préparé à s'engager dans un mode de politique dénué de valeurs, et une politique de domination violente dans laquelle une disposition hobbesienne est normalement l'option la plus intéressante » ? Est-ce que le fait de lutter contre un système de valeurs négatives veut dire adhérer à ce système, s'y

intégrer, être absorbé par lui ? A partir d'où devrait-on lutter pour transformer un tel système ? N'est-ce pas là une forme de défaitisme dû à l'impuissance de l'intellectuel enfermé dans sa tour d'ivoire ? Pour commencer, un intellectuel engagé n'est pas seul dans la lutte pour l'émancipation. N'y a-t-il pas d'autre échappatoire que la politique de type hobbesien, qui veut que tout individu engagé dans la politique soit impitoyable et corrompu ? Peut-il y avoir une politique émancipatrice ? Comment peut-on lutter pour une telle politique, sans s'engager auprès de ceux qui luttent pour elle ? « Avant de connaître la vérité », a dit Walter Rodney, « il faut se mouiller les pieds ». N'aurait-il pas été mieux, par simple humilité, de me demander ce que j'ai appris en m'engageant dans la lutte ? Naturellement, lorsqu'on s'engage dans une lutte comme la nôtre, on doit prendre conscience de la possibilité même d'une défaite, mais est-ce une raison pour rester à l'écart ? La question qui se pose au bout du compte est celle-ci : qui sert-on ouvertement ?

7. Je connais le pays sous différents angles et perspectives : sous l'angle du séjour dans une prison souterraine (1981—1982) d'où beaucoup ne sont pas revenus ; du point de vue d'une étude et d'une recherche universitaire ; par la participation à quelque chose qui ressemble de près à une palabre nationale—la Conférence nationale souveraine—, de l'intérieur de la rébellion où j'ai vu la mort en face à peu près quatre fois ; à partir du soi-disant Dialogue inter-congolais, en qualité de sénateur de la transition, etc. J'ai vu des situations qui émouvraient tout individu ayant un minimum de sens de la compassion ou de sentiment pour l'humanité—par exemple, des personnes, y compris des enfants, coupés en morceaux juste à cause de ce qu'ils étaient et non de ce qu'ils avaient fait. Je n'en continuais pas moins de trouver moralement inacceptable l'idée de m'enfuir. Si l'on n'éprouve pas les sentiments de véritable amour pour les gens qui souffrent réellement, on peut difficilement comprendre mon engagement. Aucune analyse, quelle que soit sa qualité, ne suffit pour se laisser persuader à affronter la mort. C'est la raison pour laquelle il nous insupporte que ceux qui devraient nous connaître, comme Nsongola, nous aient accusé d'être des marionnettes actionnées par le Rwanda, ces dirigeants mêmes qui, en fait, se sont organisés pour nous éliminer à Kisangani, par exemple. Je pense qu'il

n'existe aucune force matérielle capable de vaincre une force spirituelle.

8. Chaque jour, dans notre engagement politique, l'analyse de notre pays, dans toutes ses situations, s'approfondit. C'est ce qui provoque en nous une soif insatiable de nouvelles idées, sur la façon dont d'autres collègues comprennent la situation mondiale. Pratiquement une semaine sur deux, j'écris une sorte de synthèse de la façon dont je vois la situation. Malheureusement, je n'ai pas toujours le temps de traduire mes écrits en anglais, par exemple, pour que mes collègues anglophones puissent en prendre connaissance. Mon ami Jacques Depelchin, qui est polyglotte, m'aidait à traduire aussi rapidement que possible certaines notes—il a un calendrier trop chargé. Je pense qu'il est important qu'il y ait un sérieux échange intellectuel, dans les deux sens, entre ceux qui sont engagés dans des batailles politiques et ceux qui sont en dehors de ces batailles. J'essaie d'entretenir une correspondance avec ces intellectuels qui le veulent bien—parmi lesquels de grands philosophes comme Alain Badiou, Jacques Camatte et François Bochet. Certains, qui trouvent notre démarche vouée à l'échec, nous demandent simplement de nous désengager de la lutte et d'aller à l'extérieur pour écrire un bon livre ! Un de nos amis a investi dans notre lutte, chaque mois, cent dollars sur son salaire : c'est un engagement impressionnant.

9. La question de l'idéologie marxiste a toujours été mal comprise. On m'a accusé de toutes sortes de choses contradictoires : que j'étais devenu anti-marxiste, ou que je critique les non marxistes alors que je ne critique pas les marxistes. Mon souci, c'est comment réaliser une politique émancipatrice ; les contributions utiles de tous les marxistes sont les bienvenues. Ce que j'ai écrit sur cette question reste valable. Je suis en train d'étudier les ouvrages d'Alain Badiou, Roy Bhaskar et John Holloway. Juste pour dire que la question de l'unité de la théorie et de la pratique, dans toute sa complexité, nous concerne très largement. Pour comprendre réellement la situation de notre pays, nous devons avoir une position claire sur la mondialisation. J'ai publié une introduction de ma position sur cette question.

10. Il est inexact de dire que je propose le Mbongi comme nouveau mode de politique. Le Mbongi et la palabre (Ntungasani), d'après mes expériences culturelles, ont

été les actions dans lesquelles la participation de tous au traitement des affaires collectives a été la plus étroite. La question que je pose est de savoir si les leçons tirées de ces expériences pouvaient nous aider à re-conceptualiser les actions de luttes pour l'émancipation ancrées chez les individus. Nous avons créé ici un groupe appelé Mbongi a Nsi (littéralement Mbongi du pays). C'est un forum de discussions. J'y ai présenté un article : « Le Mbongi, la Palabre : hier, aujourd'hui et demain ». La question que j'y pose est celle-ci : pourquoi les actions culturelles qui pouvaient résoudre les conflits inter-individuels ne peuvent plus le faire à présent ? Les participants se sentaient tenus de réfléchir ; ils attendent avec impatience un autre article. Malgré le fait que la situation de mondialisation exige que nous pensions et agissions globalement, nous avons toujours besoin d'une certaine « souveraineté théorique locale » pour pouvoir traiter le comportement imposé par le consumérisme, par exemple. L'État moderne, dans nos pays, est un greffon ou un implant. La majorité des gens qui vit en milieu rural n'a aucune influence sur le fonctionnement même de l'État. Une minorité d'individus qui tire son pouvoir même de l'État, perpétue cette illégitimité historique de l'État. Il convient de re-conceptualiser la politique et l'État pour voir quelles possibilités il peut y avoir pour un nouveau mode de politique. À noter que nouveau mode ne veut pas dire création d'un individu seul ; c'est de l'ordre d'une invention dans une situation spécifique.

11. L'évaluation que j'ai faite de Cheikh Anta Diop est quelque peu différente de ce que pense Sanya. Je ne dirais pas que mon « projet intellectuel a été entièrement fondé sur » la prémisse de Diop. Diop a proposé de nombreuses positions intellectuellement provocantes : sa lecture de l'histoire en général (*Civilisation ou Barbarie*), sa conception de la dialectique, sa conception des différences fondamentales des berceaux culturels, ses conditions préalables pour la possibilité d'une unité de l'histoire africaine, sa vision de la guérison de l'humanité, etc. Ce ne sont là que quelques-unes des questions avec lesquelles je suis toujours aux prises. Ce que j'ai dit dans mon article, c'était une première réaction à ces travaux. Je suis en train de lire à présent ce que ses disciples ont écrit—du moins ce que je peux lire. Certaines de ces questions ont besoin d'approfondissement spirituel, par exem-

ple la question de notre responsabilité à nous les africains dans l'ensemble de la lutte pour obtenir des réparations pour le commerce des esclaves. À Kinshasa, j'ai été associé à une cérémonie de pardon pour la vente d'esclaves et le rachat des descendants d'esclaves. Diop parle de l'impact de la position de départ sur l'ensemble du processus, du début à la fin. Le commerce d'esclaves, le premier crime capitaliste contre l'humanité, doit être traité correctement, pour nous aider à comprendre pourquoi d'autres génocides ou holocaustes devaient forcément se produire, etc. La position centrale de l'histoire de Haïti n'est pas souvent bien comprise. Pour moi, l'œuvre de Diop n'est pas simplement une occasion d'assumer une certaine position nationaliste afrocentrique. C'est la quête d'une vision dans une situation de mondialisation bâ-

tie sur la déshumanisation des peuples noirs. Ceux qui vivent de cette déshumanisation sont également aliénés. Comment recréons-nous l'humanité égalitaire, pour ainsi dire ?

12. J'ai toujours été hanté par la mort. J'ai perdu trois enfant, très prometteurs aussi. J'ai toujours lutté contre l'idée que dans la vie, il faut avoir une cause pour laquelle se battre. Je ne vis pas avec la peur de mourir ; chacun d'entre nous va mourir, tôt ou tard. Nous devons faire notre possible pour contribuer à rendre ce monde meilleur, pour que les futures générations n'aient pas besoin de lutter aussi dur. Un jour, mes enfants m'ont fait face et m'ont dit ceci : « Papa, votre génération a complètement échoué à tous les niveaux : révolution, libération, développement, etc. Ne devriez-vous pas laisser nos générations essayer ? » Je leur ai répondu : « Je

n'ai pas le sentiment d'avoir échoué. Le fait que vous puissiez me poser cette question signifie que j'ai réalisé quelque chose en vous éduquant ». Le fait que mon fils Philippe, qui aurait pu réévaluer et poursuivre mon œuvre, soit parti avant moi, fut ma première réflexion philosophique importante au sujet de la mort. Je l'ai résolue en me disant que je dois poursuivre son travail en plus du mien, jusqu'à ce que la mort m'emporte. Nous essayons de faire traduire son livre en français. La vie d'un individu doit toujours être montrée à la communauté ; autrement, elle sera toujours considérée comme incomplète.

13. Ce sont-là quelques commentaires que m'inspire la lecture de l'essai de Sanya. J'y reviendrai un jour pour écrire une réponse plus théorique. Pour l'instant, je suis toujours empêtré dans d'autres questions prétendument urgentes.

Confondre phénoménologie, épistémologie et place de la race

Bien que Fred Hendricks ait le sentiment que nous sommes « diamétralement opposés », je suis d'accord sur bien des points avec lui, dans sa « réplique » à ma réponse à son article.¹ Cependant, le commentaire avec lequel je suis le plus d'accord, c'est sa remarque fort édifiante : « J'ai bien du mal à discerner le véritable propos de l'article ». Mais au lieu de demander des éclaircissements, il se précipite pour lancer une attaque, comme il s'est avéré par la suite, à un croque-mitaine nihiliste commode qu'il a créé pour nous, attaque qui, si elle est facile à démonter, ne ressemble en rien au véritable propos de mon article.

Le Professeur Hendricks fait remarquer ceci : « Vraisemblablement, depuis la fin de l'apartheid, il y a eu des changements tellement spectaculaires que nous pouvons à présent abandonner la lutte pour la justice sociale et rejeter les analyses qui continuent d'être mues par des exigences normatives. Suivant cette argumentation, nous devrions considérer la diversité des expériences plutôt que la ressemblance des handicaps infligés par des siècles de capitalisme racial ».

Si vous vous souvenez bien, l'article original du Professeur Hendricks qui a déclenché cette discussion déplorait l'ab-

Suren Pillay
University of the Western Cape
Afrique du Sud

sence de recherche, en particulier sociologique, sur la question de la race. Il a fait remarquer que les marxistes blancs avaient dominé la discussion et que ce groupe de chercheurs n'avait pas accordé suffisamment d'attention à la race. Il a introduit une dimension autobiographique dans la discussion au sujet de la race et de la recherche en Afrique du Sud, en exposant sa propre intention en tant que chercheur noir de remédier au problème comme il le voyait. La discussion telle qu'il l'a formulée a trait à la recherche, la race, le pouvoir et la période post-apartheid. Considérée ainsi, elle n'a sûrement pas trait aux objets de connaissance—les legs de l'apartheid, pour ainsi dire—mais à ce que nous pensons de ces legs. Autrement dit, mon point de vue est que c'est une discussion épistémologique et non phénoménologique, et c'est en ces termes que je suis entré dans la conversation. Je n'ai guère suggéré que les questions que nous étudions ou auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'universitaires, ces legs de l'apartheid, ont

disparu ; ils sont bel et bien présents (pires dans certains cas, différents dans d'autres) et lorsqu'il interprète mes propos comme signifiant qu'ils ont disparu, il me semble que c'est lui qui fait un acte de foi, pas moi. J'ai repris la notion d'espace de problèmes du philosophe R. G. Collingwood, pour présenter ma discussion. Puisque le Professeur Hendricks est un sociologue, je vais essayer d'expliquer mon argument en utilisant le concept de « phénotype » qui a été vulgarisé par un collègue sociologue, Pierre Bourdieu.² Un phénotype, pour Bourdieu, a trait aux structures structurantes, aux règles du jeu auquel nous jouons mais qui se gravent en nous de façon plutôt subtile et inconsciente, à travers la pratique doctrinale, ou la « raison pratique ». Ce n'est pas la même chose que l'idéologie ou un appareil d'État idéologique, insistait Bourdieu qui avait du mal à se départir de la « science » marxiste althussérienne qui affirmait être capable d'avoir le monopole de l'interprétation juste des événements, pratiques et processus sociaux. À présent, le phénotype dans lequel la recherche faisait face au lien entre race et classe en Afrique du Sud était déterminé par les urgences dictées par l'oppression politique, la mobilisation des masses et une demande explicite d'alignement politique. Si je peux me

servir d'un exemple différent, la production artistique en période d'oppression accentuée est souvent déterminée par ces circonstances. En Afrique du Sud, les artistes étaient tenus d'être « pertinents », il y avait la poésie engagée, le théâtre et le film engagés, la musique engagée, la photographie engagée dans le moule du documentaire social. Les artistes qui excellaient dans l'art de trouver des publics avec ce genre de travail disent en toute franchise qu'ils ont dû réexaminer leur rôle dans une Afrique du Sud post-apartheid, qu'ils ont dû trouver de nouvelles façons d'être pertinents, de nouvelles façons de parler, d'écrire et de composer des poèmes, de nouveaux objets sur lesquels exercer leur imagination, de nouvelles façons de « dire la vérité au pouvoir ». Il y a un état de perpétuel changement. Et mon opinion, c'est que des processus similaires affectent la recherche et le monde universitaire. Bien entendu, ce phénomène n'est pas spécifique à l'Afrique du Sud. Je n'ai pas dit que « les choses ont tellement changé que nous pouvons nous passer de la « justice sociale » comme motivation des travaux de recherche, mais tout comme certains artistes ne se sentent pas tenus de faire de l'« art engagé » maintenant et que cela ne suscite en eux aucun conflit moral, de même l'espace de réflexion et d'écriture en tant qu'intellectuels est différent. La pression d'*avoir à faire* ce type de travail est différente, justement parce que la façon précise dont la justice et l'injustice sont exercées et l'identité de ceux qui les exercent ne sont pas aussi claires qu'elles l'étaient du temps de l'apartheid, où les frontières entre amis et ennemis paraissaient sans équivoque. Déjà, l'ambivalence de cette situation postcoloniale doit être un rappel distant à nos collègues sur le reste du continent et dans ce sens, nous sommes de simples *mafikizolo's*, ou nouveaux venus.

Le concept utilisé par le Professeur Hendricks avec assurance, le « capitalisme racial », offre un bon exemple. La façon de comprendre le lien entre capitalisme et apartheid en Afrique du Sud, dans les années 1980, était directement liée à un programme idéologique et politique. Ceux qui pensaient que le lien n'était pas clair ou même, était négatif, étaient placés dans un camp « libéral », à l'exemple de Merle Lipton.³ Ceux qui considéraient que le lien entre race et capitalisme était fonctionnel et inextricable devaient être placés dans

l'un des nombreux camps idéologiques de gauche ou marxistes. L'implication politique était que si vous acceptiez une version de la dernière interprétation, vous ne pouviez vous débarrasser de l'apartheid que si vous vous débarrassiez aussi du capitalisme, comme le soutiennent des chercheurs tels que Neville Alexander. Ce point de vue était séduisant pour bon nombre d'entre nous. Le lien entre la recherche et la lutte contre l'apartheid, en particulier au cours des longues périodes d'état d'urgence des années 1980, était profond, immédiat et urgent, à cause du niveau de mobilisation sociale et de répression étatique. Le « capitalisme racial » était un slogan propre à travers lequel interpréter le passé moderne de l'Afrique du Sud, mais, comme devait le faire remarquer Mahmood Mamdani, il consolidait l'exceptionnalisme sud-africain, en supprimant notre recherche de la discussion plus large de la « question autochtone » coloniale parce qu'elle n'est pas simplement réductible à une quête de maïnd'œuvre bon marché basée sur des intérêts de clocher. Je ne suis pas en contradiction avec moi-même quand j'affirme que je suis d'accord que la race et la classe sont toujours liées en Afrique du Sud, puisqu'il va sans dire que la plupart des pauvres sont noirs et la plupart des riches, blancs. Cependant, dire que la situation est restée inchangée est au mieux incroyable face à l'arène politique qui a changé en Afrique du Sud, puisqu'elle est saturée de discours judiciaisés sur les droits et prestations. Dans le débat sur la race et la classe, les enjeux politiques sont différents et le capitalisme racial est quelque chose qui peut servir de raccourci descriptif, mais ses affirmations politiques et analytiques antérieures n'ont sûrement plus la même force ; à ce qu'il semble, le capitalisme est en train de prospérer pour l'heure, sans discrimination imposée par la loi contre la majorité. Sa remarque à propos d'une bourgeoisie noire qui prolifère et de l'exotisme qu'elle offre la vue de quelques blancs pauvres en est une parfaite illustration. Cependant, rejeter de façon aussi cinglante la nouvelle bourgeoisie noire et les habitudes de consommation de ses jeunes, comme le fait le Professeur Hendricks dans son article, cela revient à manquer un important domaine d'étude, sociologique ou autre. Ce sont précisément ces processus sociaux qui montrent la complexité de la relation entre race et classe, pourquoi certains membres de cette bourgeoisie peuvent défendre le «

droit d'être plein aux as » comme quelqu'un l'a remarquablement souligné, et en même temps se plaindre d'être victimes de discrimination raciale et de marginalisation sociale. Vous souvenez-vous de ce juge noir de la Cour suprême que son voisin blanc prenait pour le jardinier ? C'est sur ce point que certains membres de la Gauche ne sont toujours pas parvenus à saisir l'importance de la « question des autochtones » et du programme politique y associé, la « libération nationale », qui avait trait à l'oppression racialisée et ethnicisée et qui pouvait être « pensée », sentie et vécue indépendamment de la classe. En d'autres termes, beaucoup de noirs pouvaient penser et pensent à l'année 1994 comme un moment de « liberté », même si le capitalisme a été stabilisé à travers cette inauguration de la déracialisation, même si le Professeur Hendricks pourrait ne pas forcément y penser comme la « liberté ». Et le Professeur Hendricks d'exposer un « point de vue borné » lorsqu'il répond : « *Je ne pense pas qu'il vaille la peine de chercher à parler de la race en dehors d'une perspective de classe...* ». Si une « perspective de classe » veut dire rendre toujours la race intelligible en la passant au filtre de ses rapports au mode de production, alors, au contraire, je pense qu'il est très important de ne pas toujours penser à la race et à l'oppression raciale à partir d'une perspective de classe (ce qui n'est pas la même chose que de dire qu'une perspective de classe est inutile) en particulier si l'on veut une compréhension plus nuancée des politiques du Président Mbeki, de la Renaissance Africaine, de la position de Mbeki sur le sida et des politiques économiques comme la GEAR. Même la GEAR est justifiée comme une forme de justice sociale, étant donné qu'elle est supposée distribuer les richesses au peuple noir à travers la croissance, et le Black Economic Empowerment (autonomisation économique des noirs) est considéré comme un concept progressiste, dans la mesure où il déracialise davantage les modes de propriété. Que je puisse être en désaccord avec ces politiques est assez différent des affirmations légitimes de ses partisans qu'ils le voient en ces termes normatifs. A mon avis, le droit de parler en faveur de la « justice sociale » est en lui-même un acte contesté et plus délicat dans l'Afrique du Sud post-apartheid, à un moment où la langue hégémonique de la justice sociale est celle

de l'État post-apartheid.⁴ C'est complètement différent.

Je voudrais lui rappeler ce que j'avais dit au sujet des « exigences de l'éthique », puisqu'il semble avoir passé dessus en voulant absolument affirmer que je préconise d'abandonner le lien entre éthique et recherche :

Ces exigences de l'éthique sont toujours gravées en nous, puisqu'on nous exhorte à poursuivre le travail de réflexion appliquée, le travail de recherche de solutions, le travail qui consiste à centrer l'expertise sur les problèmes pratiques de la vie quotidienne de la plupart des gens, en regroupant la recherche selon les critères de financement de l'État. *Cette démarche ne doit pas être interrompue, mais doit se poursuivre.* Cependant, je pense que nous pourrions aussi élargir cet espace dans lequel nous sommes en mesure d'effectuer le travail de réflexion à propos de ce que Hannah Arendt a appelé « la condition humaine ». C'est peut-être cela que la « liberté », que j'utilise avec modestie et circonspection, pourrait nous ouvrir pour la recherche sur la race en Afrique du Sud (non accentué dans le texte).

Pour être plus explicite, dans la période post-apartheid, le discours sur la justice sociale est désormais régi par l'État, puisque c'est un État qui affirme qu'il représente de façon hégémonique les intérêts d'une majorité auparavant privée de ses droits, « le peuple », appauvri par le capitalisme et l'apartheid. C'est cet État, par l'entremise du parti au pouvoir, l'ANC; qui détermine à présent, directement ou

indirectement, à travers la recherche financée par l'État, quels sont les problèmes urgents et quelle recherche il faut mener, quel type de production de savoirs est pertinent. En tant que chercheurs, nous sommes à même de concevoir un nouveau rapport avec ces relations de pouvoir reconfigurées qui structurent la conduite de la recherche. La National Research Foundation, par exemple, identifie des « créneaux » dans lesquels une proposition de financement doit rentrer pour être évaluée. C'est le phénotype reconfiguré, avec des continuités du passé, naturellement, mais avec de nouvelles ouvertures et de nouvelles limites. En notant ce changement, je ne suis pas en train de dire que les problèmes à étudier, comme la pauvreté et l'inégalité, comme le lien entre race et classe, n'existent plus ou n'ont pas d'importance ; au contraire, la NRF elle-même en fait des domaines importants de la recherche en sciences sociales. Ce que je dis, entre autres, c'est que nous pouvons réfléchir à ces phénomènes d'une manière différente, et que nous devons réfléchir à la façon dont ils sont en train de changer et comment nous nous positionnons par rapport à ces changements. Cela ouvre aussi l'espace de réflexion sur certains sujets, ce que j'appelle « élargissement », pas forcément à la place des choses sur lesquelles le Professeur Hendricks veut appliquer son esprit, mais parallèlement à elles et sur des questions que d'autres aussi pourraient considérer comme urgentes éthiques, et normativement motivés à explorer. Si ces questions ne sont pas les vôtres, cela ne les rend sûrement pas moins importantes, éthiques ou normati-

ves par nature. Après tout, les universités et les facultés de Lettres dont vous présidez une partie en tant que doyen ne sont-elles pas supposées cultiver et protéger ce type de diversité de questions ? Comme l'avait fait remarquer feu Edward Said avec une grande prescience, dans sa distinction entre le potentat et le voyageur en tant que modèles d'universitaires, « nous devrions considérer le savoir comme une chose pour laquelle risquer l'identité, et nous devrions penser à la liberté académique comme une invitation à renoncer à l'identité, dans l'espoir de comprendre et peut-être même, d'en assumer plus d'une. Nous devons toujours considérer le monde universitaire comme un endroit dans lequel voyager, dont nous ne possédons rien, mais où nous sommes partout chez nous ».⁵

Notes

1. Voir Hendricks, F., 2005, «Urgently Motivated by the Ethical Demand: A retort to Pillay's 'The Mask of Race? Thinking about Race after Apartheid: A Response to Fred Hendricks» (Nos 1&2, 2004),
2. Bourdieu, P., 1980, *The Logic of Practice*, California, Stanford University Press.
3. Lipton, M., 1985, *Capitalism and Apartheid 1910-1984*, New Jersey : Roman et Allanheld.
4. Il va sans dire qu'hégémonique implique clairement qu'il y a d'autres voix aussi.
5. Said, E., 2002, «Identity, Authority and Freedom : The traveller and the potentate», dans *Reflections on Exile*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, pp. 403-404.



From 'Foreign Natives' to 'Native Foreigners'

Explaining Xenophobia in Post-apartheid South Africa:
Citizenship and Nationalism, Identity and Politics

Michael Neocosmos

'Questions of how belonging and exclusion occur and what is at stake in assertions of citizenship lie at the very heart of modern social life. In this trenchant critique of liberal politics and sociality, Neocosmos probes the etiology of xenophobia in South Africa, implicating the discursive practices and the historical trajectory of the State and the hegemonic language and ideology of Human Rights, in the emergence of xenophobic anxieties. In this analysis, and the prescription of an alternative politics that follows, the resolution to forms of marginality and disenfranchisement must be initiated in a space outside of the state, in the realm of the "popular" and the "emancipatory". In this sense, the meaning of politics itself must be rethought in order to transcend the dominant paradigms within which political intercourse occurs'.

Kavita Misra, Yale University, USA.

November 2006; 160 p.
ISBN 2-86978-200-4;
Africa: CFA 7500; \$15;
Elsewhere: £12.95 /\$22.95